

# Université Cheikh Anta Diop de Dakar

\*\*\*\*\*

## Faculté des Lettres et Sciences Humaines

\*\*\*\*\*

### Département de Sociologie



#### Mémoire de DEA

#### SUJET :

**Structure et fonctionnement des familles sénégalaises dans un quartier de Dakar : Le Plateau**

Présenté par :

M. Djibril SENE

Sous la Direction de :

-M. Boubacar LY  
-M. El Hadji Sidi NIANG

*Année Académique 2003 / 2004*

# Sommaire

Page :

Dédicaces	
Remerciements	
Liste des tableaux	
Sommaire.....	1
Introduction générale.....	4
Première partie : cadre général et méthodologique.....	8
Chapitre I : Le cadre général.....	9
I°/- Problématique.....	9
II°/- Objectifs de la recherche.....	10
II°/-1- Objectif général.....	10
II°/-2- Objectifs spécifiques.....	10
III°/- Hypothèses de la recherche.....	11
IV°/- Analyses conceptuelles et théoriques.....	11
IV°/-1- La famille.....	11
IV°/-1-a- La famille et les cadres conceptuels.....	13
IV°/-1-b- Les fonctions de la famille.....	14
IV°/-2- Typologie et classification des familles.....	16
IV°/-2-a- La famille conjugale ou nucléaire.....	16
IV°/-2-b- La famille étendue ou élargie.....	17
IV°/-2-c- La famille souche.....	20
IV°/-3- La structure.....	21
Chapitre II : Le cadre méthodologique.....	24
I°/-Le choix des outils de l'enquête.....	24
I°/-1- L'observation.....	25
I°/-2- L'enquête par questionnaire.....	25
I°/-3- Le guide d'entretien.....	26
II°/- Technique d'échantillonnage.....	26
III°/- Construction du modèle d'analyse.....	28
IV°/- Obstacles rencontrés.....	31
Deuxième partie : La famille traditionnelle sénégalaise.....	33
Chapitre I : La structuration et le fonctionnement de la famille traditionnelle.....	35
I- Famille traditionnelle étendue et mode résidence.....	35
I-1- Structure de la famille traditionnelle.....	35
I-2- Configuration spatiale de la famille traditionnelle.....	36
I-3- Les changements du mode de résidence.....	38
II- L'organisation socio-économique traditionnelle.....	40
II-1- La hiérarchie dans l'organisation sociale traditionnelle.....	41
II-1-a- Le chef de famille ou « <i>borom kër</i> ».....	42
II-1-b- Les « <i>surga</i> ».....	42
II-1-c- Les épouses.....	43
II-2- L'organisation économique de la famille traditionnelle.....	45
II-2-a- La gérance des ressources économiques.....	45
II-2-b- Communautarisme et hiérarchie dans l'organisation économique traditionnelle.....	46
III- La préparation et la consommation des repas.....	47

III-1- La préparation des repas.....	47
III-2- La consommation des repas.....	49
Chapitre II : Filiation et attitudes familiales.....	51
I- La filiation et ses incidences.....	51
I-1- La filiation chez les Toucouleurs.....	51
I-2- La filiation chez les Wolofs.....	54
II- Les attitudes familiales.....	57
II-1- Les attitudes familiales chez les Wolofs.....	57
II-2- Les attitudes familiales chez les Toucouleurs.....	59
II-2-a- Les attitudes familiales entre parents et enfants.....	59
II-2-b- La relation mari-femme .....	61
Troisième partie : Interprétation et analyse des résultats de l'enquête.....	63
Chapitre I : Structure des familles sénégalaises à Dakar-Plateau.....	65
I- Typologie des familles.....	65
II- Mode de résidence des familles à Dakar-Plateau.....	71
III- Les conditions de vie et d'habitation des familles.....	76
Chapitre II : Fonctionnement des familles au Plateau.....	81
I- L'organisation sociale des familles à Dakar-Plateau.....	81
II- L'organisation économique des familles.....	87
III- La préparation et la consommation des repas .....	96
Conclusion générale.....	102
Bibliographie.....	104
Annexes	
-Questionnaire	
-Guide d'entretien	

**SUJET : STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT**  
**DES FAMILLES SENEGALAISES DANS UN**  
**QUARTIER DE DAKAR : LE PLATEAU**

## **INTRODUCTION**

Cette recherche est axée sur l'étude de la famille dakaroise à travers la commune d'Arrondissement Dakar Plateau.

En effet, parmi les institutions au sein desquelles peuvent évoluer et s'épanouir les individus, la famille revêt une importance particulière au point de vue social. Aucune institution n'est à la fois plus universelle et plus stable dans sa finalité, aucune n'est davantage soumise aux changements qui se produisent dans la société. Autrement dit, la famille est une des institutions caractéristiques de la société humaine, mais il n'y a aucune raison de considérer que toutes les institutions ont leur origine et leur explication dans la famille, que toutes les relations de subordination, de coopération, de solidarité, ont leur « *matrice* » dans les relations parents, enfants, époux, et alliés. Ainsi, la famille est devenue à travers la sociologie de la famille, l'objet d'une démarche scientifique quand des auteurs comme (Morgan, Engels, Bachofen, etc...), la perçurent dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme une institution sociale historique dont la structure et la fonction sont déterminées par le degré de développement de la société globale.

La famille est un phénomène historique et doit être considérée comme un phénomène social total, selon l'expression de Marcel MAUSS inséparable de la société globale. Ainsi, l'histoire nous a révélé qu'il existe plusieurs types de familles aussi nombreux que les régions, les classes sociales et les sous groupes à l'intérieur de la communauté entière.

D'emblée, il faut reconnaître que la notion de famille n'est pas perçue de la même façon d'un groupe à un autre, d'une culture à une autre. Elle ne fonctionne pas non plus de la même façon dans toutes les régions et à toutes les époques. C'est ainsi que la famille rurale wolof est non seulement un cadre de vie mais une organisation socio- économique : cellule de production et de consommation dans l'économie agricole de subsistance, d'où son importance en milieu traditionnel. C'est en son sein que s'établissent les relations sociales les plus permanentes et les plus étroites entre parents et alliés. En effet, les wolofs connaissent traditionnellement une organisation familiale étendue, englobant, souvent, plusieurs dizaines de personnes et pouvant même atteindre et dépasser la centaine. De par la concession (kér), la

famille occupe une unité résidentielle coïncidant, traditionnellement avec une unité socio-économique et peut regrouper à la fois plusieurs ménages.

Cependant, la communauté familiale a subi de nos jours de nombreuses transformations tant au niveau organisationnel, économique que social. C'est dans ce sens que Parsons a estimé que la famille conjugale des sociétés industrielles est isolée de la parenté étendue, son comportement est pénétré de rationalité, enfin elle devient un système intégrateur en différenciant les rôles masculins et féminins tout autant que les rôles du garçon et de la fille. Ces traits structurels de la famille américaine blanche (et à travers celle- ci de la famille des sociétés industrialisées) révéleraient d'après Parsons son adéquation aux impératifs des systèmes industriel, familial et de la personnalité. Par ailleurs ce modèle américain tend de plus en plus à gagner les sociétés africaines en général et sénégalaises en particulier.

En effet au Sénégal et plus spécifiquement à Dakar ville, avec l'évolution actuelle des choses, la signification de la famille a quelque peu changé. La colonisation et plus généralement l'impact de la civilisation technique, ont naturellement entraîné des conséquences importantes en ce qui concerne l'institution familiale, parce que celle-ci se situe précisément au point de jonction entre la société globale et la cellule conjugale.

Ces changements de l'environnement politique et économique ont entraîné l'éclatement du groupe familial, le rapprochant ainsi du modèle parsonien. Autrement dit, la famille a perdu aujourd'hui la considération qu'elle avait dans la société traditionnelle c'est à dire un vaisseau que de gros câbles amarrent solidement au quai. Mais c'est un navire qui n'allait nulle part, car faisant partie du port. Au cours du voyage qui devait la conduire à la modernité, la famille a rompu toutes ces amarres favorisant la montée et l'instauration de la famille nucléaire à Dakar. Dans cette perspective, les règles générales de la famille semblent être souvent « banalisées » à Dakar Plateau à cause de la forte mobilité sociale des individus, de l'accès difficile au logement et des conditions de vie précaires auxquelles font face les chefs de famille et ceci en particulier depuis les Politiques d'Ajustement Structurel et la Dévaluation du Franc CFA.

Plusieurs études portant sur la famille ont été entreprises au Sénégal en général et à la région de Dakar en particulier. Cependant, aucune de ces recherches n'a pris pour cadre d'étude la Commune d'Arrondissement Dakar Plateau encore moins porté sur la structure et le fonctionnement des familles sénégalaises dans cette localité.

C'est ainsi qu'en 1984, Abdoulaye Bara DIOP<sup>1</sup> dans « *Jeunes filles et femmes à Dakar : vie et attitudes relatives à la famille, au mariage, à l'éducation sexuelle* », se propose de connaître les opinions et attitudes des filles et des femmes par rapport au mariage, au divorce, à la polygamie, à la dimension de la famille et à l'éducation sexuelle.

En 1985, le même auteur dans « *La famille wolof* »<sup>2</sup> montre que les wolof constituent de par leur majorité, leur culture et leur langue, un facteur important dans la constitution et la consolidation de la nation sénégalaise. Il examine en même temps l'organisation familiale des wolof, leur mode de filiation, leur principe du mariage et montre en dernier lieu comment les dimensions des familles se sont sensiblement réduites avec l'entrée de la société wolof dans l'économie monétaire et le développement relatif des techniques de production.

Dans l'analyse des processus d'urbanisation en Afrique, les transformations des structures familiales ont fréquemment attiré l'attention des chercheurs. Toutefois, on constate que la plupart des enquêtes sociologiques sur ce domaine ont eu pour objet de mettre au jour des mécanismes de déstructuration de la famille en ville, ou encore de montrer l'émergence d'une famille nucléaire se rapprochant du modèle européen contemporain de l'industrialisation.

C'est ainsi qu'en 1987, Annik OSMONT<sup>3</sup> dans « *famille et Résidence dans les villes Africaines* » ouvrage qu'elle a écrit avec Emile LE BRIS, Alain MARIE et Alain SINOU, s'est proposé d'étudier les stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain. Autrement dit, elle cherche à identifier le système résidentiel qui est de rigueur dans l'agglomération dakaroise.

Cette recherche dont l'objectif général était de faire apparaître à travers l'analyse des transformations familiales notamment, les stratégies à l'œuvre dans une situation de transition du rural à l'urbain, du traditionnel au moderne, OSMONT avait rencontré à Dakar des familles anciennement urbanisées fortement structurées, et regroupant un nombre important d'individus apparentés. Ses observations lui avaient suggéré que l'évolution de la famille

---

<sup>1</sup> DIOP (AB) « *Jeunes filles et femmes à Dakar : Vie et attitudes relatives à la famille, au mariage, à l'éducation sexuelle* » Bulletin de l'IFAN, Série B, n° 01, 1984

<sup>2</sup> DIOP (AB), « *La famille wolof* », Karthala, 1995, 262 Pages

<sup>3</sup> Annik OSMONT, Stratégies familiales, Stratégies résidentielles en milieu urbain : Un système résidentiel dans l'agglomération dakaroise dans Emile Le Bris, Alain Marie, Alain Sinou, « *Famille et Résidence dans les villes africaines* », Paris, Harmattan, 1987, P.115- 175

africaine urbaine vers le modèle européen n'était pas inéluctable, et que celui-ci n'était peut être pas pertinent dans cette situation.

En 1995 ; Philippe ANTOINE, Philippe BOCQUIER, Abdou Salam FALL<sup>4</sup> dans « *Les familles dakaroises face à la crise* » cherchent à voir comment, dans un contexte d'aggravation de la crise économique, ont évolué les conditions et les modalités de l'insertion urbaine. Pour ce faire, il a été retenu trois composantes de l'insertion en ville qui sont l'accès au travail, l'accès au logement et la constitution du ménage. Ainsi, ils montrent comment en raison des contraintes nouvelles engendrées par la précarité de la vie citadine, les réseaux sociaux se constituent afin de se perpétuer tout en adaptant le mécanisme de préservation des fonctions traditionnelles de solidarité et de sécurité de la famille.

C'est en nous basant sur ces éléments fournis notamment par les auteurs en particulier Annik OSMONT mais non pas uniquement, que nous allons nous atteler dans cette présente étude à analyser la structure et le fonctionnement actuel des familles sénégalaises à Dakar Plateau. Pour ce faire, il va falloir présenter une revue de la littérature sur la question car c'est à partir de là que notre problématique et nos hypothèses ont été avancées et notre méthode d'approche choisie.

Dans la perspective de mieux saisir ce phénomène, nous allons articuler notre étude autour de trois parties. Dans la première, nous aborderons le cadre général et méthodologique de notre recherche, dans la deuxième nous présenterons la famille traditionnelle sénégalaise et enfin en troisième partie, nous exposerons les données de l'enquête.

---

<sup>4</sup> Philippe ANTOINE, Philippe BOCQUIER, Abdou Salam FALL, « *Les familles dakaroises face à la crise* », ORSTON- IFAN- GPI, 1995, 209 Pages

**PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL ET**

**METHODOLOGIQUE**

# **CHAPITRE I : LE CADRE GENERAL**

## **I. Problématique**

Les mécanismes qui président à l'organisation de la famille représentent un ensemble où se confondent le psychologique, le social, le culturel et le religieux. En effet, la famille en général est considérée par nombre de personnes comme « la cellule de base de la société » à partir de laquelle les vertus de l'ordre social pouvaient s'ébaucher. Ainsi, elle est une unité de personnes en interaction, chacune occupant une position à l'intérieur de celle-ci, définie par un certain nombre de rôles. L'individu perçoit les normes et les expectations de rôles des membres du groupe familial concernant la conduite à tenir dans une situation donnée. Aussi, la famille représente un sous système social, l'un des composants multiples du système social total, remplissant certaines fonctions pour la société. Les individus qui la composent agissent en fonction d'un réseau de statuts et de rôles dont la signification est de maintenir le système familial et, à travers le système familial, le système social tout entier.

Ainsi, tout au long de leurs activités journalières, les gens étaient accompagnés et soutenus par la connaissance des traditions et du savoir faire ancestral. Convaincus de ce que les générations passées avaient fait, ils disposaient de règles claires pour façonner les relations au sein de la famille et décider de ce qui était important et de ce qui ne l'était pas.

Toutefois, la famille n'est jamais stable et identique car elle est un phénomène essentiellement historique. Elle est variable à travers les époques et les régions. Dès lors, plusieurs types de familles ont existé dans le temps avec au commencement la famille élargie et comme aboutissement la famille nucléaire.

En effet, l'Islam et le développement de l'économie monétaire, depuis le début de la colonisation, ont souvent favorisé la réduction des dimensions de la parenté et de la famille. C'est ainsi qu'avec l'évolution actuelle de la situation à Dakar Plateau, autrement dit la grande mobilité spatiale et socio-économique des individus, la précarité à laquelle beaucoup de familles sénégalaises font de plus en plus face et les difficultés liées au logement, la famille dakaroise semble dans certains cas être abandonnée à elle-même et dans d'autres cas, elle est présente mais paraît être éclatée dans l'espace.

Dès lors, il est nécessaire et presque indispensable face à cette situation et dans le but de mieux orienter notre recherche, de nous poser un certain nombre de questions à savoir : quels sont les types de familles qui existent aujourd’hui à Dakar Plateau ? Les terribles secousses de la « modernisation » ont elles détruit la structure stable de la communauté dakaroise au sein de laquelle la famille était traditionnellement nichée ? En outre, la pauvreté qui sévit un peu partout au Sénégal a t-elle affecté les familles de Dakar Plateau ? Et enfin, alors que la libération de la gente féminine est aujourd’hui devenue une nouvelle valeur qui a fait des femmes des actrices économiques au même titre que les hommes, celle-ci a t-elle contribué à semer le désordre dans les familles ?

Par ailleurs, répondre à toutes ces questions demande au préalable et dans un but de rendre plus rigoureuse notre étude, que l’on se fixe des objectifs de recherche.

## **II. Objectifs de la recherche**

Ce travail est une esquisse pour combler un vide dans la vaste et croissante littérature qui traite de la famille à Dakar. Ce faisant, nous essayons de prendre en compte les changements qui sont intervenus dans la famille dakaroise d’aujourd’hui.

Pour cela, nous envisageons de nous plier aux exigences scientifiques et à la rigueur méthodologique de la sociologie tout en définissant d’une part un objectif général et d’autre part des objectifs spécifiques.

### **II.1. Objectif général**

Nous avons défini dans cette recherche un objectif général qui est de mettre à jour l’évolution et le fonctionnement de la famille dakaroise tout en montrant les conditions de vie souvent difficiles des familles et leurs effets sur l’organisation familiale.

### **II.2. Objectifs spécifiques**

D’une manière détaillée, les objectifs spécifiques qui sous-tendent cette recherche sont :

- 1) voir la structure autrement dit les types et les caractéristiques des familles au Plateau.

- 2) vérifier à partir d'un quartier historique et moderne ce qu'il en est de l'évolution de la famille et de l'idée selon laquelle la famille élargie disparaît au profit de la famille conjugale.
- 3) Montrer enfin les conditions de vie difficiles des familles bien que Dakar Plateau représente aux yeux des autres une localité urbanisée, symbole du développement et de la fortune.

### **III. Hypothèses de recherche**

Il faut avant tout noter qu'à notre connaissance, il n'y a pas d'études précises portant sur la famille à Dakar Plateau. Toutefois, pour mener à bien notre recherche, nous allons dégager comme il est de coutume en Sociologie, un certain nombre d'hypothèses que l'enquête de terrain tentera de confirmer ou d'infirmer.

- Nous assistons à Dakar Plateau à une cohabitation de familles étendues et de familles nucléaires avec prédominance de ces dernières.
- La modernisation et surtout la pauvreté sont à l'origine des transformations qui se sont produites à l'intérieur de la famille dakaroise, poussant ainsi les parents à ne s'occuper que de l'éducation et de la réussite de leurs propres enfants même si les moyens font quelquefois défaut.
- La liberté grandissante laissée à la femme a d'une certaine manière contribué à désorganiser la famille dakaroise dans son fonctionnement.

### **IV. Analyses conceptuelles**

#### **IV.1. La famille**

Définir la famille demande de prime abord que le sociologue se méfie des évidences. En effet, chacun de nous connaît la famille empiriquement, mais en nous référant à notre propre expérience, nous risquons de généraliser ce qui n'est qu'une des formes possibles de la famille.

D'après le Dictionnaire des Sciences Economiques et Sociales<sup>5</sup>, le mot « *Famille* » renvoie d'abord aux liens de sang, mais la famille au sens large peut comprendre des personnes qui n'ont aucun lien de consanguinité : les enfants adoptés, les domestiques (la niania dans la Russie du XIX ème siècle), les amis de longue date, etc.... Ainsi, ni la cohabitation ni la consanguinité ne sont des conditions nécessaires et/ou suffisantes pour qu'il y ait famille ; par contre, il faut « *qu'il y ait les droits et devoirs sanctionnés par la société* » (E. Durkheim).

Ainsi, Claude Lévi- STRAUSS<sup>6</sup> définit la famille comme « *un groupe social régi par trois caractéristiques les plus fréquemment observées* :

1. *Il y a son origine dans le mariage*

2. *Il comprend mari, femme, et enfants nés de leur union, bien que l'on puisse concevoir la présence d'autres parents agglutinés à ce noyau*

3. *Les membres de la famille sont unis :*

- *par des liens légaux* ;

- *par des droits et obligations de nature économique, religieuse ou autre* ;

- *par un réseau précis de droits et d'interdits sexuels, et un ensemble variable de sentiments psychologiques tels que l'amour, l'affection, le respect, la crainte... »*

Un des aspects les plus manifestes de l'organisation familiale est l'ensemble des règles qu'elle introduit dans la vie sexuelle. C'est sans doute à ce titre que la famille apparaît comme un fait social : Le lien qu'elle établit entre un certain nombre d'adultes et d'enfants de sexes opposés ne peut se réduire à des « *instincts* » comme le désir et le plaisir sexuels, ou même à des sentiments de gratitude et de tendresse.

Selon André Michel<sup>7</sup>, tout système familial vise deux buts incompatibles qui sont de conserver intact le patrimoine familial lorsqu'il se transmet de génération en génération tout le pouvoir de façon satisfaisante aux besoins de tous les enfants.

---

<sup>5</sup> Janine BREMOND et Alain GELEDAN, « *Dictionnaire des Sciences Economiques et Sociales* » Paris, 2002, P.241

<sup>6</sup> Claude Lévi-STRAUSS, in « *livre collectif consacré à Claude Lévi-STRAUSS* », Gallimard/ Idées, 1979

<sup>7</sup> André MICHEL, « *Sociologie de la famille* », Paris, Monton- La Haye, 1970, P. 139

Le patrimoine étant fixe, une répartition des biens à chaque génération signifierait que les enfants issus de la première génération ne disposeraient pas individuellement de tous les biens que possédaient les parents ensemble et, naturellement, aux générations suivantes, ces biens seraient distribués en petites quantités dont la valeur serait de plus en plus insignifiante. Par contre, si tous les biens étaient laissés à un seul des enfants, qu'il soit le premier -né ou le dernier -né, les autres enfants ne disposeraient pas de la quantité suffisante à la satisfaction de leurs besoins. Même dans les familles qui n'ont qu'un seul fils, il est probable que le système dotal entraîne la perte d'une partie considérable du patrimoine familial lors du mariage d'une fille. La preuve existe, à l'heure actuelle, que le système de succession unique peut exercer une certaine influence sur la mobilité économique et sociale.

#### ***IV.1.a - La famille et les cadres conceptuels***

Pour André MICHEL,<sup>8</sup> il y a cinq cadres conceptuels se distinguant par le type de comportement, l'objet de recherche, et l'espace social dans lequel il se produit.

Ainsi, le premier cadre conceptuel est le cadre interactionnel qui considère la famille comme une unité de personnes en interaction, chacune occupant une position à l'intérieur de la famille, définie par un certain nombre de rôles. L'individu perçoit les normes et les expectations de rôles des membres du groupe familial concernant la conduite à tenir dans une situation donnée. Par suite, l'individu définit ces rôles soit par rapport aux expectations d'un groupe de référence, soit par rapport à sa propre conception. Il joue un rôle en fonction de ces expectations.

Le cadre structure fonction considère la famille comme un sous- système social, l'une des composantes multiples du système social total, remplissant certaines fonctions pour la société. D'autre part, l'approche structure -fonction envisage également la famille comme composée d'individus agissant en fonction d'un réseau de statuts et de rôles dont la signification est de maintenir le système familial et, à travers le système familial, le système social tout entier. L'étude de la famille inclut également les attentes de rôles des autres membres de la famille, les définitions des situations et les mécanismes de maintien du système, bref tous les éléments qui agissent comme médiateur pour transformer la structure familiale en comportement ouvert.

---

<sup>8</sup> André MICHEL, « *Sociologie de la famille et du mariage* », Paris, PUF, 1986, p. 19-24

Le cadre situationnel reconnaît avec les interactionnistes que la famille est perçue comme une unité de stimuli agissant sur l'enfant ; mais, au lieu de se limiter aux réponses de l'enfant ou de l'individu à une situation familiale donnée, la recherche porte ainsi sur la situation elle –même, qu'il s'agisse des conversations familiales durant les repas, les rites familiaux ou de l'espace habitat. Dans cette optique, la famille est considérée comme relativement ouverte aux influences externes.

Le cadre institutionnel situe l'institution du mariage et de la famille dans la société globale, considérée comme un organisme, un système maintenu par les parties qui le composent. Les adeptes de ce cadre considèrent généralement la famille institution comme l'une des plus importantes institutions, en dépit de la perte de fonctions de la famille dans la société contemporaine.

Le cadre du développement quant à lui envisage la famille comme un groupe de personnes interagissant, toutefois les rôles sont considérés comme intérieurement couplés (exemple, le rôle de mari- père, de fils –frère, etc...) Les normes prescrivent le rôle approprié pour chacune de ces positions.

#### ***IV.1.b – Les fonctions de la famille***

Le professeur Abdoulaye Bara DIOP<sup>9</sup> pense que la famille rurale wolof est non seulement un cadre de vie mais une organisation socio-économique, une cellule de production et de consommation dans l'économie agricole de subsistance, d'où son importance en milieu traditionnel. C'est en son sein que s'établissent les relations sociales les plus permanentes et les plus étroites entre parents et alliés.

En effet, la famille remplit plusieurs fonctions qui caractérisent ce groupe social élémentaire à plusieurs dimensions (économique, culturel, social, psychologique...)

-La fonction de reproduction exprime l'importance de la famille dans la procréation, mais cette fonction n'est pas exclusivement celle de la famille, comme l'atteste le nombre des conceptions prénuptiales ou encore le nombre croissant de mères célibataires.

-La fonction de socialisation indique la place centrale de la famille dans l'apprentissage du langage, du comportement, de l'intégration des modèles culturels et des rôles. Pour cette

---

<sup>9</sup> Abdoulaye Bara DIOP, « *la Famille wolof* », Karthala, 1985, p.145

fonction particulière, la famille est de plus en plus relayée par des institutions telles que l'école, les crèches, les médias (TV, films, Internet,...). Le groupe de pairs (enfants du même âge...) joue aussi un rôle central dans la socialisation.

-La fonction de production, caractéristique de la famille regroupée autour d'une exploitation agricole, d'une activité artisanale ou d'un commerce, voit son rôle décroître dans une société en majeure partie composée de salariés.

-La fonction de consommation exprime l'importance du cadre familial pour les dépenses, comme l'illustre la promenade du samedi en famille dans les centres commerciaux... La plupart des dépenses importantes : électroménager, voiture, maison, sont en fait les décisions qui impliquent toute la famille.

-La fonction de refuge et de protection : la famille est un lieu de solidarité où l'affectivité, le partage des ressources disponibles, l'entraide prévalent généralement. Ceci n'empêche nullement les notions de conflit, d'ajustements et de rupture de se développer au sein de la famille, car la fonction de protection implique généralement une série de contraintes.

-La fonction de transmission du patrimoine indique la place centrale de la famille dans la transmission des biens et de la propriété. Donations, cadeaux, héritages ont lieu dans le cadre familial, sans compter les services non monétaires (garde des enfants, conseils...).

La famille contribue à la production sociale, c'est-à-dire à la transmission du statut de parents d'une génération à une autre.

Par ailleurs, ces définitions, pourtant très larges, n'englobent pas la totalité des situations. Ainsi, dans notre propre société, un couple non marié avec des enfants, ou une femme divorcée vivant avec ses enfants constituent « *une vraie famille* ». En effet, l'INSEE considère qu'une famille est un ménage comprenant deux personnes ou plus et correspondant à deux situations possibles c'est-à-dire un couple (marié ou cohabitant) vivant avec ou sans enfants célibataires de moins de 25 ans ou bien une famille monoparentale qui comprend un parent isolé vivant avec des enfants célibataires de moins de 25 ans.

Dès lors, dans le but de mieux cerner notre étude, faire une typologie des familles nous semble plus que jamais nécessaire car parler de la famille au singulier ou d'un type idéal de

famille entraînerait sans doute l'exclusion d'un certain groupe de personnes vivant ensemble et qui forment pourtant une famille au sens vrai du terme.

## ***IV.2. Typologie des familles***

### **IV.2.a. La famille conjugale ou nucléaire**

La « *famille nucléaire* » est un état d'esprit, plutôt qu'une quelconque structure ou distinction de la maisonnée. On ne peut non plus espérer la comprendre à l'aide de diagrammes des relations de parenté ou de chiffres sur la dimension de la famille. Ce qui distingue réellement la famille nucléaire (mère, père, enfants) de tous les autres modèles de foyer du monde occidental, c'est le sens très particulier de solidarité qui lie entre eux les membres de l'unité domestique et les sépare, en même temps, du reste de la collectivité. Les membres de la famille nucléaire ont le sentiment d'avoir plus en commun les uns avec les autres qu'avec n'importe quel personnage extérieur, de vivre dans un climat affectif privilégié qu'il leur faut protéger contre toute intrusion en s'isolant derrière le mur de la vie privée.

La « *famille nucléaire* » est le modèle dominant aujourd'hui et ce depuis le Moyen Age. Elle comprend le père, la mère et les enfants non mariés dans un même foyer sans aucun autre parent. C'est d'après Peter LASLETT l'unité conjugale simple c'est-à-dire le couple et les enfants<sup>10</sup>.

Avec le temps, les anciens types de famille étendue se transforment en un nouveau type, caractérisé par la disparition des groupements de parenté plus large, la diminution du mariage religieux et l'accroissement du mariage par consentement. Les anciennes formes de « *famille nucléaire* » sont influencées par une importante ascension sociale des populations qui vivent selon ce type de famille et connaissent une revalorisation considérable. Grâce à ce changement, la famille nucléaire n'est plus perçue comme étant liée à un statut inférieur mais elle devient un modèle nouveau légalement reconnu. Elle se confond de plus en plus avec les mariages par consentement tel qu'il s'est développé à partir de l'ancien modèle de la famille étendue. Au terme de cette évolution, « *la famille nucléaire* » et le mariage par consentement s'identifient.

---

<sup>10</sup> Edward SHORTER, « *Naissance de la famille moderne* », Paris, Seuil, 1977, p.40

En d'autres termes, les familles nucléaires connaissent une très grande valorisation grâce à l'ascension sociale des classes qui vivent selon ce modèle. De plus, durant ce processus de convergence avec l'autre ligne d'évolution, ce type de famille devient universel dans le sens à la fois d'un accroissement numérique et d'un approfondissement de sa signification. Cette situation crée les conditions requises pour l'émergence d'un nouveau type dominant de famille qui supplantera les différentes formes de famille étendue, sans toutefois vouer cette dernière à la disparition complète. Cette évolution peut être conceptualisée comme l'universalisation du type de famille de la classe inférieure. Elle se produit parallèlement aux changements résultant de la loi de la contraction<sup>11</sup>.

En outre, on retient avec BOUDON et BOURRICAUD<sup>12</sup> que l'expression de famille nucléaire est prise dans des sens différents chez les anthropologues et chez les sociologues. Chez les premiers, on parle de « *famille nucléaire* » pour désigner le noyau constitué dans les systèmes de parenté les plus primitifs par les deux parents et leurs enfants à bas âge. On peut discuter l'universalité de cette situation et se demander si elle admet les variantes lorsque, par exemple, le père biologique est substitué dans son rôle social par l'oncle maternel. Quand les sociologues parlent de la famille nucléaire, ils se réfèrent à une situation tout à fait différente. Ils pensent bien au couple parental et à ses enfants, mais ils se placent dans le contexte des sociétés industrielles où la famille étendue a éclaté en un nombre plus ou moins élevé de foyers autonomes. Ce qui manquera peut être pas d'avoir des conséquences.

#### **IV.2.b. La famille étendue ou élargie**

La famille étendue ou élargie au sens strict, regroupe d'après le Dictionnaire des Sciences Economiques et Sociales<sup>13</sup>, des gens liés par le sang ou le mariage, qui vivent ensemble. Plusieurs générations co-existent : Grands-parents, enfants mariés et leurs conjoints, petits enfants....

Les idéologues à la Le PLAY voient dans la « *famille étendue* » une sorte de Gemeinschaft (communauté) qui assurait aux hommes « *le privilège de vivre entre soi* » (Lévi-STRAUSS). Mais cette intimité est frustrée par la règle d'exogamie qui, à chaque génération, oblige les garçons à prendre femme en dehors du foyer de leur père, et les filles à

<sup>11</sup> André MICHEL ; op cit , p. 37-38

<sup>12</sup> Raymond BOUDON et François BOURRICAUD, « *Dictionnaire critique de la Sociologie* », Paris, PUF, 2002, p.257

<sup>13</sup> – J. BREMOND et A. GELEDAN, ibid

épouser des garçons qui ne sont pas de leur sang. Mais comme tout idéologue, les théoriciens de la « *Gemeinschaft* » (famille) généralisent et poussent à l'absurde des observations incontestables. La famille, même si elle dispose aux enfants une fois devenus grands le départ et la dispersion ou, du moins, l'alliance avec les étrangers, établit entre parents et enfants un lien dont la solidarité n'a probablement d'équivalent dans aucune autre relation sociale.

Toutefois, il faut noter avec Edward Shorter<sup>14</sup> qu'on peut trouver la vaste maisonnée au sein de laquelle cohabitent plusieurs familles, étendue « latéralement » vers les frères et sœurs d'un des conjoints et « verticalement » pour inclure une troisième génération de grands-parents. La famille souche constituait déjà un cas particulier de ce genre de groupe familial puis qu'elle regroupait deux unités conjugales sous le même toit. Mais cette dernière catégorie mérite d'être distinguée dans la mesure où elle regroupait plusieurs couples apparentés et de la même génération (des frères mariés vivant ensemble, par exemple, sous l'autorité patriarcale de leur père).

Il est évidemment fort possible d'imaginer selon ce dernier, d'autres arrangements : La famille « *élargie* » dans laquelle une unité conjugale unique cohabite avec des parents célibataires ; le foyer d'une personne seule ou encore « *union libre* » qui voit vivre maritalement des gens non mariés. Cependant, dans le contexte de l'Europe Occidentale, ce type de famille fait partie des plus importants. On se souviendra que dans ce cas, on avait des chances de trouver des domestiques, des hôtes payants et les enfants d'unions précédentes.

C'est dans cette perspective que Peter LASLETT considère la « *famille élargie* » comme une unité conjugale à laquelle s'ajoutent des parents dont le conjoint ou les enfants (éventuels) n'habitent pas sous le même toit. En présence d'un père ou d'une mère devenus veufs, il parle de famille « *élargie vers le haut* », mais, dans le contexte de l'Europe des débuts de l'ère moderne où le fils héritier une fois marié venait s'installer avec sa femme sous le toit de ses parents<sup>15</sup>.

Dès lors, on peut retenir avec Abdoulaye Bara DIOP que les wolof connaissent traditionnellement, une organisation familiale étendue englobant, souvent et comme nous l'avons dit un peu plus haut, plusieurs dizaines de personnes et pouvant même atteindre et dépasser la centaine. Il accordent ainsi une importance particulière à ces modes de résidence : famille jointe de frère ou de père et de ses fils mariés. On passe ainsi de la « *famille élargie* »

<sup>14</sup> E. SHORTER, op. cit., p.39- 40

<sup>15</sup> Peter LASLETT et Richard WALL, « *Houshold and Family in Past Times* » , New York, 1972, p. 20-31

à la «*famille nucléaire*» ou vice-versa par le maintien ou l'éclatement de la communauté familiale, à la mort du père quand ses fils sont déjà mariés. C'est, avant tout, le père à la tête de ses fils mariés qui maintient la cohésion du groupe. A sa disparition celui-ci se disloque en autant de nouvelles unités qu'il y avait de coépouses. Les frères, vivant ensemble dans une concession, sont généralement des germains<sup>16</sup>.

Annik OSMONT note quant à lui que le groupe familial étendu, constitué dans l'agglomération dakaroise par un groupe de filiation, unilatéral ou bilatéral, pourrait bien résoudre les conditions globales au niveau des pratiques économiques, Sociales et Idéologiques engendrées par le processus d'urbanisation spécifique aux formations sociales sous- développées et dominées de l'extérieur<sup>17</sup>

Cependant, comprendre les concepts de famille, de «*famille élargie*», de «*famille nucléaire*» demande au préalable à cerner ce qu'est le groupe familial, le groupe domestique et la «*famille élargie*» au sens large.

En effet, le groupe familial est une institution qui implique des biens moraux et des règles de comportement précis. Il n'est pas lié à l'habitation mais aux relations de parenté qui persistent à travers l'espace. A l'heure d'Internet, un groupe familial dispersé sur la planète peut créer un site familial sur le Web, où chacun peut déposer photographies, informations sur la vie de la famille (naissances, mariages, décès, etc...)

Quant au groupe domestique, il habite un même lieu d'habitation, est lié par des liens administratifs et ses membres nouent entre eux des relations affectives tissées par la vie commune (exemple : Un foyer de jeunes travailleurs) alors que la famille élargie, au sens large, le plus souvent ne renvoie pas au lieu d'habitation mais à un ensemble de solidarité entre un groupe de personnes plus ou moins liées par des relations de parenté, d'affection...

On constate la persistance de la «*famille élargie*» dans le Tiers Monde, mais aussi dans la France actuelle en tant que lieu de solidarité. Parfois, les sociologues parlent de famille à étages pour désigner le tissu de relation à travers trois ou quatre générations entre grands-parents, enfants, petits-enfants et arrière petits enfants...

---

<sup>16</sup> A. B. DIOP, op. Cit. , p. 145- 146

<sup>17</sup>A. OSMONT, op. cit, p.116

## **IV.2.c. La famille souche**

La «*famille souche*» comme l'atteste BREMOND et GELEDAN regroupe plusieurs générations dans un même foyer avec un seul couple à chaque génération. Le père choisit le fils qui deviendra le chef de famille et les autres enfants doivent partir<sup>18</sup>

Dés lors, la famille dite «*famille souche*», est constituée, comme l'affirme Edward SHORTER, de la mère du père, des enfants et d'un couple de grands parents. La présence des enfants n'était d'ailleurs même pas requise pour constituer une famille souche, un jeune couple plus les parents de l'un ou l'autre conjoint, installés sous le même toit ou sur la même parcelle, y suffisaient.<sup>19</sup>

D'autres auteurs ont quant à eux utilisé à la place de «*famille souche*», le concept de «*famille multiple*» dans laquelle deux unités conjugales (ou plus) parentes ou alliées cohabitent sous le même toit. Toutefois, quand le couple parental est resté en vie et que le fils héritier vient vivre sous son toit avec sa femme, Peter LASLETT préfère le terme de «*famille souche*» alors que quand le couple le plus âgé continue de régner sur un ou plusieurs couples plus jeunes, tous les parents ou alliés, on ne peut plus parler de «*famille souche*» et on a affaire à la «*famille multiple*»<sup>20</sup>.

Quoi qu'il en soit en bien d'autres régions d'Europe centrale et occidentale la «*famille souche*» était commune, et la «*famille conjugale*» constituait une anomalie c'est à Frédéric le PLAY, sociologue français du XIX<sup>ème</sup> siècle, qu'on doit cette expression de «*famille souche*» pour désigner les familles qui faisaient passer de génération une parcelle indivise. L'héritier amenait son épouse vivre au foyer des parents dont il prenait la tête dès son mariage, à moins, dans certains autres cas, qu'il ne vive sous l'autorité de son père dans la ferme familiale. (On se souviendra, bien sûr, que les autres fils ne recevaient pas de terre et pouvaient fort bien ne pas se marier<sup>21</sup>).

Ainsi, l'idée d'une «*famille souche*» se perpétuant comme le pense BOUDON et BOURRICAUD, autour du chef de famille par l'institution d'un «*héritier associé*» suppose une structure du patrimoine qui n'est pas aisément compatible avec le caractère essentiellement fiduciaire des actifs financiers qui tiennent une si grande place dans la

---

<sup>18</sup> J. BREMOND et A. GELEDAN, op. cit, p. 242

<sup>19</sup> E. SHORTER, op. , cit. , p. 39

<sup>20</sup> P. LASLETT, op. , cit. , p28-31

<sup>21</sup> E. SHORTER, op. , cit. , p. 43

composition de la fortune moderne. Le capital répugne aux immobilisations de longue durée ; il répugne à être gelé en vue d'assurer la perpétuation du patrimoine et non pas en vue du meilleur rendement des fonds investis<sup>22</sup>.

### ***IV.3. La structure***

La notion de structure est définie dans le dictionnaire de sociologie comme une unité possédant sa loi immanente d'action et de développement, ayant une causalité propre réalisant une individualité fonctionnelle. Plus généralement, c'est un ensemble d'éléments interdépendants formant un système. La structure comporte trois caractéristiques importantes à savoir la totalité, la transformation et l'autoréglage. Alors que la forme se définit par opposition à une matière qui lui est étrangère, la structure n'a pas de contenu distinct : elle est le contenu même appréhendé dans une organisation logique conçue comme propriété du réel. Elle est aussi souvent synonyme de configuration<sup>23</sup>.

D'après le Dictionnaire critique de la sociologie<sup>24</sup>, le terme de structure a des sens divers en sociologie qu'il est difficile et probablement impossible de faire une liste exhaustive de ses significations. On se contentera donc d'établir quelques points de repère.

Chez Murdock, la notion de « *Structure sociale* » désigne la cohérence des institutions sociales. Les institutions ne sont pas des conglomérats arbitraires ou aléatoires ; en ce sens, elles ont une structure. Murdock retrouve sur le terrain des sociétés archaïques une idée fondamentale que Montesquieu avait développée systématiquement dans l'esprit des Lois. Cette idée est reprise dans la forme d'analyse qu'on appelle parfois structuro-fonctionnelle. L'un des objectifs de ce type d'analyse est précisément de rendre compte de la cohérence et de montrer l'indépendance des institutions sociales. Ainsi, PARSONS a tenté de montrer que la « *structure* » industrielle des professions est peu compatible avec des institutions familiales de type traditionnel (famille étendue avec unité de résidence).

De façon générale, la notion de structure a souvent chez les fonctionnalistes et les structuralistes, une signification voisine de la notion de type.

---

<sup>22</sup> BOUDON et BOURRICAUD. , op. , cit. ; p 256.

<sup>23</sup> G. FERREOL, P. CAUCHE, J. M. DUPREZ, « *Dictionnaire de sociologie* », Paris, Armand Colin, 1995, p. 257

<sup>24</sup> BOUDON et BOURRICAUD, op. , cit. , p.584-586

Dans d'autres cas, on utilise la notion de structure en opposition ou en relation avec d'autres termes. Gurvitch distingue par exemple les groupes structurés des groupes organisés. Ainsi, les classes sociales peuvent selon cet auteur, être « *structurées* » sans être « *organisées* ». Cette distinction retrouve en un autre langage, une distinction familière : Gurvitch entend seulement souligner que les groupes et groupements peuvent être situés sur une sorte de continuum dont une extrémité est représentée par les groupes dont les « *intérêts* » sont représentés par une ou plusieurs organisations et l'autre par les groupes correspondantes à de simples catégories statistiques. Entre les groupes « *organisés* » et les groupes qu'on peut qualifier de « *nominaux* », on peut situer les groupes que DAHRENDORF appelle « *latents* », à savoir les groupes composés de personnes ayant un intérêt commun. Plus continuiste que DAHRENDORF, Gurvitch considère qu'entre les groupes nominaux et les groupes organisés on peut établir une gradation de groupes plus ou moins « *structurés* ».

Dans d'autres circonstances, la notion de structure est utilisée de façon plus ou moins lâche pour distinguer le fondamental du secondaire, l'essentiel de l'inessentiel, le primitif du dérivé. Ainsi, pour Mannheim, la « *structure sociale* » est le « *tissu des forces sociales en interaction d'où sont issus divers modes d'observation et de pensée* ». Dans ce cas, la notion de structure sociale désigne implicitement l'ensemble des éléments d'un système social dont le sociologue présume qu'ils dominent et déterminent les autres. Pour Mannheim, il s'agit des éléments matériels (vaguement désignés par l'expression de « *forces sociales* ») qui permettent d'expliquer les éléments idéals. Cet usage rappelle évidemment la célèbre distinction marxiste entre infrastructure et superstructure. L'influence de la tradition marxiste explique que les sociologues utilisent fréquemment la notion de « *structure sociale* » comme une sorte de doublet d'autres notions comme celles d'organisation sociale ou de système de relations sociales.

Quelquefois, les « *structures sociales* » désignent les systèmes de contraintes qui balisent l'action individuelle. Si on ajoute à cette définition tout à fait acceptable la proposition contestable selon laquelle les structures suffisent dans tous les cas à déterminer l'action individuelle, c'est à dire ne laissent au sujet, dans le cas général, aucune marge d'autonomie, on obtient une espèce, largement répandue, du genre « *structuralisme* ».

La notion de structure est encore traitée comme un équivalent de l'allemand Gestalt ou de l'anglais Pattern. Elle évoque alors la notion de configuration. En ce sens, on dit d'un sociogramme qu'il représente la « *structure* » d'un groupe et on parle de « *l'analyse* »

*structurelle* » des groupes pour désigner la représentation sous forme de graphe ou de matrice des relations d'attraction ou de répulsion entre les membres du groupe. De la même manière, on parle de la structure d'une matrice de corrélation entre variables pour indiquer que les valeurs de corrélation ne se soient pas distribuées de manière aléatoire.

Ainsi, la notion de structure peut apparaître en corrélation avec celle de système si on entend par système un ensemble d' « *éléments interdépendants* ». Mais elle peut aussi apparaître comme implicitement ou explicitement définie par opposition ou par contiguïté avec un ensemble important d'autres notions, dans des sens très variables que seul le contexte peut éventuellement permettre de déterminer. Cependant, la structure telle que nous l'entendons dans notre présente étude renvoie fondamentalement à la typologie des familles que nous avons établie plus haut. Autrement dit, elle concerne les types de famille, leur relation avec la parenté, leur mode de résidence, leur composition mais aussi leur système de parenté et le rôle de chaque individu dans chaque famille en question.

## **CHAPITRE II : LE CADRE METHODOLOGIQUE**

### **I- CHOIX DES OUTILS D'ENQUETE**

En sciences sociales trois méthodes d’observation permettent de saisir la réalité : il s’agit du Recensement de l’Etat civil et de l’Enquête. C’est ainsi que par exemple, les démographes utilisent les données du recensement, les historiens emploient les registres de l’Etat civil pour les études diachroniques, les sociologues s’adonnent à l’enquête de terrain pour des études synchroniques. Les chercheurs aussi bien occidentaux qu’africains pour faire une étude sur la famille utilisent généralement une de ces trois méthodes. En Afrique, l’utilisation de ces trois méthodes pose souvent des problèmes. En effet, les recensements comportent des erreurs, l’Etat civil est plein d’imperfections (omissions, jugements, suppléments, imprécisions sur les dates et les actes de naissance), les enquêtes manquent souvent, comme ce fut notre cas, de base de sondage, d’échantillonnage faible.

C'est ainsi que pour la réalisation de notre présent travail de recherche, nous avons retenu comme il est de coutume en sociologie des techniques d'enquête certes différentes dans leur approche mais indispensables dans l'intérêt de sceller une méthodologie rigoureuse et exhaustive.

En effet, pour son élaboration nous avons senti le besoin d'accorder une grande importante à la sociologie de la vie active qui a pour objet premier le vécu des acteurs permettant ainsi de mettre au jour les changements intervenus dans les structures de base telles que la famille.

Donc c'est avec cette forme de « *sociologie* » que nous avons tenté de procéder à une saisie compréhensive de signification interne de la famille dans la Commune d'Arrondissement Dakar- Plateau.

Ce faisant, nous avons défini des modes de collecte d'informations se résumant d'abord à l'observation, ensuite l'enquête par questionnaire et enfin l'entretien.

## **I-1- L'observation**

Avec l'observation, nous avons procédé à une observation indirecte qui nous a surtout permis de recueillir des informations à travers des documents (livres, revues, articles, journaux, annales, etc...). Cela nous a permis d'appréhender de manière efficace la complexité de la structure et du fonctionnement des familles chez les habitants du centre ville de Dakar.

En effet, avec l'observation indirecte, nous avons pu recueillir des données à la fois qualitatives et quantitatives grâce aux écrits, principalement, de Annick OSMONT, de Abdoulaye Bara DIOP, de Yaya WANE, de André MICHEL, de Edward SHORTER et d'autres auteurs, pour nous informer sur la famille traditionnelle et moderne.

Toutefois, il faut noter que, pour avoir pu arriver à découvrir une documentation assez exhaustive, nous avons fréquenté des bibliothèques telles que la grande bibliothèque universitaire de Dakar, celle de l'IFAN, la bibliothèque universitaire Gaston Berger de Saint Louis mais aussi des Centres de Recherches et de Documentation, comme le CODESRIA, l'ENOA tiers monde et l'IRD (ex ORSTOM). Par ailleurs comme méthode d'observation, nous avons retenu l'enquête.

## **I-2- L'enquête par questionnaire**

En voulant présentement faire une étude sur la structure et le fonctionnement des familles sénégalaises à Dakar, nous avons choisi néanmoins l'enquête par questionnaire comme méthode d'observation. C'est l'enquête expérimentale qui a pour but de vérifier les hypothèses émises avant d'entreprendre l'enquête qui a été préférée aux autres types. Il s'agira ici de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherche. La collecte des données a été réalisée grâce à des questionnaires soumis à des chefs de famille. L'élaboration de ces questionnaires nous permet, au préalable, d'avoir des données quantitatives auprès des acteurs sociaux enquêtés.

Dès lors, nous avons établi un seul questionnaire qui a été soumis uniquement aux chefs de famille des différents types à savoir la famille élargie, la famille nucléaire et la famille souche timidement représentée.

Ce questionnaire comporte des variables relatives à l'identification de chaque enquêté nécessaire surtout pour le recueil de témoignages mais aussi à la situation matrimoniale, à l'organisation économique, au mode de résidence, aux conditions de vie et d'habitation de la famille et enfin à l'organisation sociale des familles à Dakar -Plateau qui nous ont semblé être essentielles pour une bonne compréhension des structures et du fonctionnement des familles au centre ville.

Les informations recueillies avec nos questionnaires établis au préalable, nous ont permis, surtout, de procéder à une quantification qui se résume à l'établissement de tableaux et de graphiques illustrant notre sujet d'étude.

### **I-3- Le guide d'entretien**

Nous avons accordé une grande importance à ce mode de collecte du fait de la complexité de notre thème de recherche et de l'intérêt que nous donnons aux données qualitatives. En effet les entretiens guidés ont été pour nous le moment d'approfondir les idées avancées dans le questionnaire.

Avec l'entretien, nous avons défini différents thèmes, suivant les objectifs que nous nous sommes fixés et les hypothèses formulées. Parmi ceux-ci nous pouvons retenir :

- la représentation que les acteurs ont de leur famille
- la fonction ou les fonctions qu'ils donnent de la famille moderne
- l'isolement de la famille conjugale d'aujourd'hui
- les rôles masculins et féminins dans les familles dakaroises en général

Ainsi, toutes les personnes enquêtées ont été soumises à ce guide d'entretien individuel qui a consisté à mettre l'individu à l'aise, en confiance afin de recueillir le maximum d'informations possibles et moins biaisées.

## **II- TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE**

Pour la réalisation de ce travail, le sondage au hasard a été choisi comme technique d'échantillonnage pour avoir une meilleure représentativité possible. En effet, compte tenu de nos modestes moyens financiers, de la contrainte de temps mais aussi et surtout de l'imperfection de l'Etat civil en Afrique et plus particulièrement au Sénégal, ce procédé a été

préféré aux autres techniques de sondage. La technique du hasard était ainsi pour l'étude la mieux indiquée.

D'ailleurs, quelques visites effectuées à la mairie de Dakar- Plateau attestent de la véracité de nos propos. Mis à part le déficit d'informations sur les familles au Plateau, les quelques enquêtes auprès des ménages effectuées ont porté sur des données erronées alors que les résultats du dernier Recensement Général de Population et de l'Habitat ont tardé à sortir.

Compte tenu de tous ces facteurs qui nous ont effectivement empêché d'avoir une base de sondage fiable, nous avons pris aléatoirement un échantillon de 50 chefs de famille qui ont finalement constitué notre population enquêtée. Par ailleurs, en plus de ces facteurs techniques, des contraintes d'ordre situationnel nous ont obligé à nous limiter à un échantillon explicatif de 50 personnes plutôt que d'avoir comme nous l'avons souhaité un échantillon explicatif de plus de 100 individus. Ces contraintes sont liées à l'indisponibilité, à la crainte et au désespoir qui est du aux multiples promesses des enquêteurs.

Cependant, pour apporter plus d'objectivité à nos enquêtes, nous avons porté notre choix sur Dakar- Plateau plus particulièrement sur ce que l'on appelle le centre du centre ville qui est le laboratoire qui nous a semblé le plus approprié pour répondre à nos attentes. Par centre du centre ville, nous entendons l'ancien découpage administratif quadrillé par l'Avenue Lamine GUEYE, le Boulevard de la République, l'Avenue Léopold Sédar SENGHOR ex Avenue RHOOM et l'Avenue FAIDHERBE.

Toutefois, vu la disproportionalité de l'habitation dans ces lieux, nous avons découpé cette localité en quatre carrés. Autrement dit, cette surface est séparée en deux parties par l'Avenue Georges POMPIDOU et sur la perpendiculaire par la rue Vincent prolongée par la rue Mohamed V. Ainsi, dans le premier carré quadrillé par l'Avenue FAIDHERBE, l'Avenue Lamine GUEYE, l'Avenue Georges POMPIDOU et la rue Vincent, nous avons enquêté 20 % de notre base de sondage soient 20 chefs de famille parce qu'il est plus peuplé que les autres. Le deuxième carré Avenu FAIDHERBE, rue Vincent, Georges POMPIDOU et Avenue Léopold Sédar SENGHOR un peu moins peuplé que le premier a enregistré 16 % de notre population d'enquête. Quant aux deux autres carrés c'est à dire Georges POMPIDOU, Lamine GUEYE, Boulevard de la République, rue Mohamed V et Georges POMPIDOU, Léopold Sédar SENGHOR, Boulevard de la République et rue Mohamed V ; ils ont compté

chacun 7 % de notre échantillon car regroupant moins de familles et beaucoup plus de bâtiments administratifs et privés.

Par ailleurs, il faut noter que chaque chef de famille avait la même chance qu'un autre d'être incluse dans l'échantillon car à chaque fois qu'on arrivait dans un carré, on prélevait les individus concernés et connus afin de faire le tirage au sort avec une marge de plus de 5 personnes pour prévenir les refus.

En effet, dans un ouvrage intitulé Méthode de Sciences Sociales. Madeleine GRAWITZ souligne que « *la technique du sondage aléatoire permet de soustraire l'échantillon à un choix arbitraire ou personnel et de procéder à un véritable tirage au sort. Elle se définit par le fait que l'on a accordé à chacune des unités de la population, une chance comme non nulle d'appartenir à l'échantillon. On dira que l'on a effectué un sondage probabiliste si le prélèvement peut être assimilé à un choix au hasard, c'est à dire si l'on peut comparer le choix effectué, au prélèvement, les yeux bandés, des boules, dans une urne comprenant des boules parfaitement mélangées et assurant à chaque boule la même probabilité d'être tirée au hasard* »<sup>25</sup>. Ainsi, nous avons mis en avant cette méthode parmi tant d'autres, avec ses avantages et ses inconvénients, ce qui va nous permettre par la suite de passer à la construction de nos modèles d'analyse.

### III- MODELES THEORIQUES

Deux modèles théoriques seront convoqués dans cette étude à savoir : le cadre structure fonction de Talcott PARSONS, Alain GIRARD et Claude Lévis STRAUSS mais aussi le modèle du changement social tel que l'a bien présenté Guy ROCHER.

En effet, le cadre structure fonction considère la famille comme un système social total, l'une des composantes multiples du système social total, remplissant certaines fonctions pour la société. D'autre part, l'approche structure fonction envisage également la famille comme composée d'individus agissant en fonction d'un réseau de statuts et de rôles dont la signification est de maintenir le système familial et, à travers le système, le système social tout entier. L'étude de la famille inclut également les attitudes de rôle des autres membres de la famille, les dispositions subjectives, les groupes de références, les définitions des situations

---

<sup>25</sup> Madeleine GRAWITZ, « *Méthode des Sciences Sociales* », Paris, Dalloz, 2001, p. 537

et les mécanismes de maintien du système, bref tous les éléments qui agissent comme médiateurs pour transformer la structure familiale en comportement ouvert.

Ainsi, l'approche structure fonction est tantôt une approche micro fonctionnelle qui considère les comportements spécifiques des familles individuelles, tantôt une approche macro fonctionnelle intéressée par la famille en tant qu'abstraction utile pour une analyse des institutions. Les études de sociologie familiale qu'utilise ce cadre considèrent généralement la famille comme un système ouvert aux influences extérieures et aux transactions avec les autres agences sociales (école, le milieu du travail, le marché, etc...) ou encore interfèrent avec d'autres sous systèmes à l'intérieur de la famille (dyade mari -femme, phratries, etc...). Au contraire de l'approche interactionnelle, ce cadre conceptuel perçoit l'individu comme lié par un système de rôles et de statuts, beaucoup plus que comme une personne active prenant des initiatives (ce qui était la perspective des inter- actionnistes) ; de façon identique, il perçoit la famille plus comme un élément passif du système que comme un agent de changement.

Toutefois, il faut signaler que cette approche structure fonction a été choisie parmi tant d'autres, dans un seul but et même si elle a souvent été l'objet de contestation, de voir comment est structurée la famille dakaroise en l'occurrence Dakar-Plateau et comment fonctionne-t-elle à l'heure actuelle.

Cependant, dans la mesure où ce cadre conceptuel tend à mettre l'accent sur l'aspect statistique de la structure et à négliger le changement, nous avons jugé nécessaire d'utiliser comme deuxième approche théorique le changement social tel que défini par Guy ROCHER pour montrer par rapport à la société traditionnelle ce qu'il en est de l'évolution actuelle de la famille à Dakar-Plateau et de ses changements.

En effet, dans son ouvrage intitulé le changement social, Guy ROCHER<sup>26</sup> écrit que dans la société traditionnelle, le type de famille dominant est généralement la famille étendue composée de plusieurs familles nucléaires (par exemple : plusieurs frères mariés, vivant ensemble avec leurs familles et leurs vieux parents) ou, encore la famille polygamique. Le développement économique, l'urbanisation tendent à désorganiser ce type de famille à le faire éclater, au profit de la famille nucléaire (le père, la mère et leurs enfants non mariés) qui est néolocale (qui adopte sa propre résidence). Certains facteurs contribuent à cette

---

<sup>26</sup> Guy ROCHER, « *Le changement social* », HMH, 1968, pp 199-201

transformation : les migrations obligent, les familles nucléaires à devenir plus « *individualistes* » ; la mobilité sociale dans la nouvelle échelle de prestige ou de stratification liée à la ville et au travail industriel distend les liens entre frères et sœurs ; l'éducation établit un clivage à l'intérieur des familles étendues et les fait éclater ; il en est de même encore par suite de différences dans le degré d'assimilation des nouvelles valeurs, attitudes, conduites liées à l'industrialisation, à la ville ou au prestige des étrangers.

Pour Guy Rocher, le statut de la femme se modifie également, avec la modification de la structure et des fonctions de la famille, et agissant aussi dans le sens de l'accélération de cette transformation. L'industrie et la ville offrent à la femme la possibilité de trouver un emploi hors du foyer ; le climat urbain favorise son émancipation avant le mariage et dans le mariage ; elle dispose dans la famille, unité de consommation, d'une partie du budget, au moins celle consacrée à la consommation courante ; elle bénéficie d'une plus grande liberté dans le soin et l'éducation de ses enfants.

De même la transformation de la famille entraîne l'émancipation de la jeunesse, quitte à devenir financièrement indépendant ou, qui s'instruit plus que ses parents ou qui, transplantée très tôt en milieu urbain, lorsque encore elle n'y est pas née, s'y adapte plus totalement que ses parents. Il en résulte un déclin de l'autorité des parents, surtout du père dont le rôle d'agent socialisateur est beaucoup diminué par rapport à ce qu'il était dans la société traditionnelle. Dès lors les personnes âgées ont, elles aussi, subi cette perte d'autorité.

En tout état de cause, ce dernier cadre va nous permettre de déceler tous les changements intervenus dans la structure et le fonctionnement des familles sénégalaises au Plateau. Autrement dit, ce sera l'occasion pour nous de voir si la famille étendue a complètement disparue au profit de la famille conjugale ou s'il y a éclatement dans l'espace, avec coexistence de fait de ces deux types de familles. Ce qui ne manquera pas sans doute de nous poser beaucoup de difficultés surtout dans le recueil des données.

#### **IV. OBSTACLES RENCONTRES**

La réalisation d'un tel travail ne s'est pas opérée sans au préalable avoir à surmonter un certain nombre de difficultés.

Le premier problème auquel nous avons été confronté concerne la construction de notre échantillon d'enquête. Dans la mesure où l'Etat civil a toujours comporté des défaillances, il nous était impossible de calculer objectivement et justement notre base de sondage. En effet, les données trouvées à la mairie de Dakar- Plateau datent de très longtemps alors qu'il y a à Dakar une forte mobilité géographique qui a fait qu'il est difficile de retrouver une famille dont la dernière localisation remonte à plus de dix ans. Il faut aussi souligner que la plupart des enquêtés comme nous l'avons dit plus haut portent sur les ménages et non sur les familles au sens où nous l'entendons.

Par ailleurs, c'est auprès des recensements généraux de la population que nous pouvions avoir une base de sondage. Mais le problème est que les résultats du dernier recensement ont tardé à sortir alors que ceux qui sont disponibles ne nous paraissent pas fiables surtout pour le cas de Dakar –Plateau. C'est pour toutes ces raisons que nous avons pris au hasard un échantillon de base.

D'autre part, nous n'avons pas pu avoir un échantillon véritablement représentatif mais plutôt un échantillon explicatif. Cela n'est pas dû à une insuffisance de moyens financiers ou à un questionnaire volumineux mais à des problèmes d'ordre situationnel dans la mesure où nous avons prévu au départ d'enquêter au minimum 100 chefs de famille. Dès lors, ce qui nous a obligé à nous limiter difficilement à cet échantillon explicatif de 50 familles c'est au moment de recueillir les données nous avons souvent eu des problèmes pour soumettre le questionnaire aux enquêtés : soit ils allaient au travail, soit ils revenaient pour se reposer.

Toutefois, si tel n'était pas le cas, c'était donc dû à la crainte d'être enquêté car n'étant pas habitué ou au fait que les chefs de famille se sont lassés d'être bernés et leurrés par des promesses qu'utilisent souvent les enquêteurs pour recueillir des informations. Ainsi nous ne pouvons compter le nombre de fois que nous nous sommes levés et avons parcouru toute le Plateau sans pour autant réussir à obtenir des informations d'un enquêté.

C'est donc dire que même obtenir les informations de ces 50 chefs de famille n'était pas chose facile alors que nous étions confrontés à des contraintes de temps. Cependant comme la

bonne réussite d'une enquête, dépend toujours de la capacité des enquêteurs à pouvoir transcender les difficultés, nous avons su mettre en avant les dispositions nécessaires face à chaque situation. C'est ainsi que pour obtenir des enquêtés des données, nous avons fait souvent appel, et à chaque fois qu'il le fallait, à des délégués de quartiers ou à des amis. Signalons toutefois que pour éviter que les informations soient biaisées, on faisait en sorte que l'entretien soit personnel c'est à dire tout faire pour qu'il concerne uniquement l'enquêteur et l'enquêté.

**DEUXIEME PARTIE : LA FAMILLE**  
**TRADITIONNELLE SENEGALAISE**

Après avoir présenté dans la première partie notre cadre général et méthodologique en d'autre terme après la conceptualisation et l'analyse d'un certain nombres de termes relatifs à la famille, nous allons nous attelé dans cette deuxième séquence à l'exposé de la structure et du fonctionnement de la famille traditionnelle tel que l'on fait les professeurs Abdoulaye Bara DIOP et Yaya WANE. Ainsi dans cette partie des thèmes comme le mode de résidence de la famille traditionnelle, son organisation socio- économique, la préparation et la consommation des repas, la filiation mais aussi les attitudes familiales seront traités.

# CHAPITRE I : LA STRUCTURATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE

## I- FAMILLE TRADITIONNELLE ETENDUE ET MODE DE RESIDENCE

### I-1- Structure de la famille traditionnelle

La famille traditionnelle est généralement une famille étendue (large family selon l'expression de Yaye WANE)<sup>27</sup> étant effectivement constituée par un nombre à peu près illimité de personnes. Ainsi, il peut arriver que la notion de famille- lignée, à savoir que l'ensemble des descendants, vivants ou morts mais procédant d'un ancêtre commun, soient toujours associés dans une même entité, entendue alors comme famille au sens achevé du mot. D'autre part, un lien de parenté déterminé pouvait être extensif à la communauté de classe d'âge, voire au simple voisinage. De la sorte, il peut être aisément de tomber dans l'erreur, consistant à se persuader que les habitants d'une quartier voire d'un village tout entier, seraient parents Structo Sensu, parce qu'ils s'abordent par le truchement des termes de parenté. Sans doute, il arrive fréquemment que la famille concrète se confonde avec le quartier, c'est-à-dire que les dimensions de la première recoupent, par exemple, les ramifications de l'unique famille originelle et centrale.

Dès lors, on peut retenir avec Abdoulaye Bara DIOP<sup>28</sup> que les wolofs connaissent, traditionnellement, une organisation familiale étendue englobant, souvent plusieurs dizaines de personnes et pouvant même atteindre et dépasser la centaine. En effet lors de son étude, le recensement des concessions de l'échantillon a révélé que 137 familles sur 908, soit 5% comprennent plus de 20 membres, parmi elles 20 en ont plus de 40. Quelques rares familles comptent, aujourd'hui, 100 personnes et davantage, la seule véritable cellule socio-économique traditionnelle, regroupe plusieurs ménages.

<sup>27</sup> Yaya WANE, « *Les toucouleurs du Fouta Tooro (Sénégal) : Stratification Sociale et Structure familiale* », Dakar, C.N.R.S (IFAN), N°1 1960, P247- 255

<sup>28</sup> A.B.DIOP, op. cit, P.145

Ce sont là des données immédiates, qui attestent la dimension spatio-temporelle étendue de la famille sénégalaise en l'occurrence Wolof et Toucouleur. Elle est unilatérale dans la durée et extensive dans sa configuration spatiale chez ces derniers tandis que chez les premiers la filiation est unilinéaire double et tendait nettement à devenir patrilinéaire.

Précisément, le carré familial, lui-même étant un simple segment de lignage, groupe en son sein le père fondateur, ses épouses, ses enfants, ses esclaves. Parfois le fondateur est rejoint par ses frères, qui s'installent à côté de lui, dans la même concession ; d'autres fois, c'est la sœur en rupture de ménage, ou la cousine consanguine, qui s'agrège en groupement avec ses enfants en bas âge. Il est encore possible que dans ce même carré, une place soit faite à l'un ou l'autre des vieux parents, leur âge ne leur permettant plus de se suffire, et faisant à leurs enfants l'obligation de les prendre en charge complète. Les filles du fondateur sont destinées à d'autres segments du lignage, ou d'autre carrés, à moins que certaines d'entre elles ne demeurent dans ce carré où elles ont vu le jour, parce qu'elles y sont épousées par les cousins consanguins, qui appartiennent également audit carré. Tandis que les enfants mâles du fondateur accroissent la population du même carré, en y amenant les femmes épousées à l'extérieur. Quant aux esclaves, ils demeurent dans le carré et s'y marient entre eux, jusqu'à ce que leur grand nombre oblige à les installer dans une concession spéciale, mais qui sera simple dépendance de la maison de leur maître. Sinon, et sans cesser aucunement de dépendre de cette maison, les esclaves s'en trouvent brusquement exclus, parce que la case qu'ils occupent est affectée à un membre authentique de la famille, membre devenu adulte et requérant en conséquence l'installation autonome de son foyer. En effet, l'esclave n'a sa case individuelle qu'autant que la taille encore réduite de la famille le permet : autrement dit, il vit dans la cour du carré familial.

## **I-2- Configuration Spatiale de la famille traditionnelle**

Il n'y a pas de limitation au nombre de personnes constituant une famille que dans le seul espace dont celle-ci dispose pour vivre. Si la famille se segmente, c'est que l'espace initial est devenu trop exigu. Mais, cette segmentation laisse pour ainsi dire intact le sentiment d'appartenance au même tronc, d'autant que la segmentation crée très exceptionnellement distance entre les segments, car ceux- ci demeurent socialement contigus, et, en outre, associés par la communauté des biens, comme l'échange matrimonial (isolat). La configuration spatiale de la concession familiale c'est la manifestation habituelle du caractère étendu de cette famille. Les cases les plus rapprochées de la rue, celles que l'on atteint sitôt

franchi le seuil de la concession, étaient généralement réservées aux esclaves- serviteurs de la famille. Les suivantes, placées à distance approximativement égale entre l'entrée de la maison, et l'extrémité opposée à cette entrée appartenaient à la génération des adultes et adolescents.

Enfin, tout au fond de la concession, s'érigaient les cases de la génération la plus ancienne. En fait, dans une concession familiale, les générations seront disposées à proximité de l'entrée ou éloignées de cette même entrée. Selon leur ancienneté relative, et leur activité ou inactivité. Toutefois, les cases formeront cercle autour d'une cour commune et portes ouvertes sur cette cour, tandis qu'elles tourneront le dos à la clôture, à formes géométriques toujours irrégulière. L'espace compris entre chaque case et la portion de clôture correspondante, constituera les sanitaires de cette case, espace utilisé également pour cultiver quelques pieds de mil, ou d'autres plantes utilitaires. La case aura une véranda couverte, partiellement close, faisant office de « *salle de séjour* » et pouvant également être utilisée pour dormir durant les nuits torrides.

Chacune des portions de la grande famille aura cette case identique pour vivre avec ses enfants et recevoir ses visiteurs particuliers, la cour étant le trait d'union permanent entre toutes portions familiales, parce que les enfants y jouent, les femmes y travaillent à la confection des repas, et les hommes s'y rassemblent sur une immense claire de bois, surplombée par une sorte de hangar.

La famille concrète c'est, avant tout, cette configuration spatiale, à savoir l'ensemble des hommes, femmes et enfants, groupés dans l'enceinte d'une même « *clôture* » obéissant au clivage, tantôt des sexes, tantôt des générations, mais soumis à l'autorité du plus ancien habitat de cette « *clôture* ». L'anthroponyme de ce dernier permet d'identifier tous les habitants de ladite « *clôture* », et continue d'en dépendre d'une certaine manière. En sommes, on peut retenir avec Abdoulaye Bara DIOP que dans la société traditionnelle, la solidarité est relativement forte, pour permettre d'accueillir des personnes n'appartenant pas aux ménages même et dont les relations de parenté avec ses membres sont quelquefois, éloignées voire absentes. Il faut reconnaître que cette prise en charge est, généralement, d'autant plus aisée que le parasitisme familial est, ici, beaucoup plus rare en milieu urbain où existe scolarité ou apprentissage prolongés et chômage fréquent. En milieu rural les personnes actives, dès l'âge

de 10 ans environ, le reste encore souvent après la cinquantaine contribuant à la production et, pour les femmes âgées, aux travaux domestiques<sup>29</sup>

### I-3- Les changements du mode de résidence

Actuellement, l'effectif de la famille est de plus en plus réduit par un certain nombre de facteurs convergents. Tout d'abord, les esclaves ont été affranchis, ou sont en rupture ouverte d'avec les maîtres. De toute manière, même si le lien de dépendance subsisterait encore tant soit jeu, en revanche, il n'est plus du tout de règle que l'esclavage demeure intégré à la famille : il dispose de sa propre concession et mène une vie familiale séparée, avec le sentiment consécutif de liberté et de responsabilité sociales. Les rares esclaves, qui se trouvent actuellement dans la concession de leurs maîtres, sont très souvent âgés, de sexe féminin et sans progéniture. Par conséquent, elles ne quitteront pas cette concession, car elles ne sauraient où aller, ni comment vivre.

Par ailleurs, les conceptions ancestrales sont entrain de s'évanouir par le fait d'une certaine évolution des mentalités, dans le même temps que le groupe se trouvait progressivement dessaisi des moyens traditionnels de coercition, qui auraient, peut-être, permis le maintien de l'organisation sociale ancienne. C'est ainsi que les frères, même quand ils acceptent encore le droit de séiorité de leur aîné, ne consentent pas à le voir se substituer vraiment à leur père défunt, pour exercer l'autorité sur l'ensemble de la famille. Ils vivront, probablement, dans la même concession familiale, mais simplement juxtaposée, chacun d'entre eux étant son propre maître, et veillant jalousement sur le sort de son îlot, surtout quand ils sont demi-frères consanguins. L'impôt de capitation et le recrutement militaire de la colonisation ont, de toute manière, consacré ce fractionnement des familles en foyers bien distincts. D'un autre côté, les cadets ont acquis l'habitude d'abandonner volontairement, et dès leur mariage, une concession dont l'héritier est déjà tout désigné, pour aller implanter ailleurs leurs cases, et gagner ainsi leur indépendance relativement à la tutelle de l'aîné.

Au demeurant, la maison familiale semble aujourd'hui, quelque peu privée de ce caractère sacré d'antan, qui en faisait la demeure exclusive, le toit où l'on était né et où l'on souhaitait mourir. Jadis, en effet, la résidence (*patrilocal*) était l'unique refuge de toute personne, qui y savourait ses forces, et s'y consolait de ses peines. Le fils tenait en honneur de

---

<sup>29</sup> A.B. DIOP, op. cit, p.149- 150

maintenir sa résidence, tout en améliorant fièrement le confort, ou en le rénovant complètement, selon les moyens de sa condition sociale.

La femme ne devenait effectivement épouse qu'autant qu'elle quittait dûment ses parents, pour aller solennellement résider avec son mari, dans la concession de celui- ci. Divorcée ou veuve, si cette même épouse devait sortir de la résidence conjugale patrilocale, c'était pour regagner son propre patriclan.

Certes, la résidence patrilocale est encore de règle à défaut de quoi elle sera virilocale, n'étant uxorilocal tendance plus ou moins marquées sont actuellement observable quant aux changements intervenus. L'on s'est volontiers soustrait de la concession, abandonnée à la ruine, pour aller s'installer en ville et y acquérir alors sa propre maison. Ces dernières années, les faubourgs de Dakar (Grand- Dakar, Pikine, Grand- Yoff, etc...) portent complètement témoignage, à cet égard. La population de ces agglomérations inclut, en effet, une forte proportion de Toucouleur, appartenant à des catégories professionnelles, modestes, mais sédentaires par la permanence de leur emploi et les maisons acquises par eux, et qu'il occupent effectivement avec leurs familles.

L'on s'est soustrait d'autant plus aisément, et massivement de la concession, que l'économie monétaire semble désormais seule habilitée pour satisfaire les besoins sociaux croissants. Or, cette économie monétaire a élu domicile fixe dans les villes et à leurs abords immédiats, au détriment des zones généralement déshérités.

Cette disparité économique condamne d'une certaine manière la concession rurale, et contient en germe la dislocation de son aspect de famille étendue, laquelle aura donc propension à se transférer dans les villes à la recherche du numéraire. Mais, ce passage d'une économie rurale collective de subsistance, à une économie urbaine individuelle et salariale, c'est, corrélativement, une concentration accrue de population au plan, et par conséquent des difficultés de logement. Quand ces difficultés se trouvent résolues, c'est bien trop partiellement en fait, et l'exiguïté de la demeure urbaine permet rarement de reconstituer la famille rurale étendue. Le plus souvent, l'on aura affaire au plan urbain à une simple famille conjugale, c'est-à-dire au père, sa ou ses épouses, et leurs enfants, et il s'agit de privilégiés. En raison de l'exiguïté de l'espace disponible, la famille urbaine Toucouleur inclut selon Yaya WANE rarement d'autres personnes en plus des parents et des enfants. Sinon s'il s'agit de passagers, venus vendre ou acheter, chercher des vêtements, ou prendre soins. On les

installera dans une chambre de location proche de la maison des hôtes, où ils viennent prendre leurs repas. C'est évidemment une situation très provisoire, malaisément supportée, d'autre part, par les passagers dépayrés et conscients d'être une trop lourde charge, comme par les hôtes qui ne se lassent pas de les prendre à témoins de leurs difficultés.

Il est clair en tout cas que dans l'esprit de l'élite moderniste la famille étendue est condamnée à disparaître, et le processus en est, au reste, déjà fortement engagé. Car, mentalement et affectivement, l'élite moderniste tendra à récuser plus au moins nettement le communautarisme familial traditionnel (baptisé selon Yaya WANE de *parasitisme social*), sinon à la réduire à des proportions « *raisonnables* ». C'est que le niveau de vie est certainement élevé au plan urbain, où cette élite est précisément concentrée. Par ailleurs, les besoins sociaux plus nombreux sont également davantage dispendieux : ainsi, le fait de posséder une voiture particulière n'apparaît plus comme un luxe, mais comme une nécessité, de la même manière que l'on sera propriétaire d'une villa résidentielle. Mais, cette demeure sera rarement occupée par son propriétaire qui préfère souvent en tirer rapport au moyen de location. Il est de ce fait que depuis nombre d'années déjà « *l'obtention du standing* » semble s'être emparée de tous, et avoir mobilisé les énergies disponibles. Le salaire normal que l'on a de sa compétence professionnelle, étant à peine suffisant aux charges ordinaires du petit ménage, à cause sans doute d'un progressif enchérissement de la vie.

En réalité, cette semi rupture des élites modernistes d'avec la famille traditionnelle semble affecter les ethnies sénégalaises. Et si le fait apparaît d'avantage prononcé chez les Wolof que chez les Diola, Sérère et Toucouleur, c'est, probablement, parce que les premiers ont été plus fortement marqués par la colonisation, dont ils furent paradoxalement les « *victimes* » et donataires directs. En effet, la grande majorité des villes sénégalaises sont situées en territoire Wolof, et l'enseignement français fut dispensé aux Wolof, bien avant que de s'adresser aux autres ethnies sénégalaises.

## **II. L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE TRADITIONNELLE**

Malgré sa grande dimension, la famille traditionnelle constitue une seule unité socio-économique extérieurement définie par la concession dont elle porte le nom : « kér ». La dépendance totale du ménage, voire son inexistence, est attestée dans le vocabulaire par l'absence de terme le désignant. Alors que le lignage est segmenté et dispersé dans plusieurs

carrés, villages et régions, la famille peut seulement être considérée comme la cellule sociale ; elle est en même temps cellule de production et de consommation.

Son organisation socio-économique s'ordonne essentiellement, suivant deux principes : la hiérarchie et le communautarisme.

## **II-1- La hiérarchisation dans l'organisation sociale traditionnelle**

On observe une hiérarchie de statuts impliquant une attribution de fonctions et de rôles différents. Cette hiérarchie repose sur des facteurs rencontrés dans les relations parentales : liens de parenté et d'alliance, âge, sexe, situation matrimoniale (rang de mariage pour les épouses).

Si la hiérarchie différencie les statuts des membres qu'elle rend inégaux, le communautarisme, fondement de l'existence du groupe, rapproche les individus dans un nécessaire solidarité de survie et atténue l'inégalité des statuts. Ainsi ce communautarisme comporte deux aspects dans ses manifestations surtout économiques ; la centralisation qui en est la forme la plus poussée et la réciprocité (ou échange) qui suppose déjà un certain individualisme mais permet de maintenir une solidarité entre les diverses parties du groupe (les ménages selon A.B. DIOP)<sup>30</sup>

Ces deux principes, hiérarchie et communautarisme, ne s'excluent pas mais se complètent dans cette organisation familiale. La hiérarchie suppose toujours un cadre de référence, un groupe social, pour s'exercer, donc un degré minimum de communautarisme : la cohésion sociale. Le communautarisme requiert souvent, dans son organisation et son fonctionnement, une structure hiérarchique. Il a besoin, par exemple, d'un chef, d'un organisateur.

En ce qui concerne l'organisation hiérarchique, la première distinction qu'il convient de faire est bipartite. Il y a, d'un côté, le chef de famille ou « *boroom kér* », de l'autre, les dépendants ou « *surga* » comprenant tous les autres membres.

---

<sup>30</sup> A.B. DIOP , op ; cit; p 153-159

## **II-1-a- Le chef de famille ou « *borom kér* »**

Le « *borom kér* » est le plus âgé des hommes appartenant à la même branche agnatique et habitant la concession, la résidence étant patrilocale. Mais quand il est trop âgé ou invalide, il est remplacé de facto, par son frère cadet ou son fils aîné. Il est le chef de la communauté, son représentant à l'extérieur. Il détient, comme nous le verrons, tous les pouvoirs dans les domaines économiques, et sociaux, même si la tradition les définit, excluant l'arbitraire et l'abus et leur traçant ses devoirs vis-à-vis du groupe et ses membres.

## **II-1-b- Les « *surga* »**

Les « *surga* » comprennent non seulement les jeunes célibataires, auxquels on les réduit souvent, mais les femmes et même les chefs de ménage qui sont tous des dépendants de la famille traditionnelle.

Une autre distinction est à faire, cette fois parmi les « *surga* » dont le statut n'est pas uniforme ; on peut distinguer parmi eux plusieurs catégories. Les chefs de ménage les plus âgés ; frères du chef de ménage et de la même génération que lui, viennent au premier rang. Traditionnellement, ils étaient à peine considérés comme « *surga* ». On les appelle « *boroom kér yumag* » (grand chef de ménage). Peu d'entre eux demeurent, aujourd'hui, dans la concession de l'aîné, ils préfèrent fonder la leur avec leurs fils mariés ou grands garçons. Ce sont les plus proches conseillers, les confidents du « *boroom kér* » qui ne décide rien d'important sans les avoir consultés, considérant leurs avis avec attention. Dans certaines circonstances graves, ils sont seuls à être réunis en conseil de famille restreint.

Le plus important de ces chefs de ménage est le frère cadet du « *boroom kér* » venant immédiatement après lui. Appelé à prendre sa succession, il dirige la concession en son absence. Il est souvent délégué par le chef de famille à l'extérieur, dans des cérémonies sociales (mariage) ou des démarches particulières (litiges), quand ce dernier est empêché ou que la tradition le recommande. Dans certaines concessions, c'est lui qui surveille effectivement les travaux des champs. Il tend à remplacer le chef de famille quand celui-ci, avec l'âge se décharge de la plupart des tâches pratiques. Une autre catégorie de « *surga* » est constituée par les jeunes chefs de ménage « *boroom kér you ndaw* » de la génération des fils du chef de famille et de ses neveux. Aujourd'hui, à ce niveau déjà, l'indépendance peut être acquise au sein ou hors de la concession. Ils y demeurent, fréquemment encore, quand c'est le père qui en est le chef, mais beaucoup moins quand c'est l'oncle paternel qui prend la

succession. Ils ne sont plus de véritables « *surga* » ayant toujours acquis, à l'heure actuelle, une certaine autonomie. Traditionnellement, ils sont sous l'autorité des chefs de ménage âgés, c'est-à-dire des pères ou oncles à qui ils doivent obéissance et respect. Ils siègent au conseil de famille et ont droit à la parole après les grands chefs de ménage. On leur reconnaît, d'ordinaire, moins de sagesse ; leurs avis sont donc, à priori, moins considérés, dans la mesure où l'on se réfère aux normes traditionnelles mieux connues des anciens. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas écoutés, surtout quand ils font preuve d'intelligence. Parmi eux, le fils aîné du chef de famille occupe une place de premier plan. Quand la génération des frères du « *boroom kér* » est absente, il est le deuxième personnage de la famille dont il prend la tête à la mort du père. Mais il a moins d'autorité que l'oncle paternel devant ses frères cadets qui sont de la même génération que lui et, quelque soit son âge, sa suggestion est plus grande vis-à-vis du chef de famille.

## **II-1-c Les épouses**

Les épouses constituent, peut on dire, la troisième catégorie sociale des « *surga* ». Mais parmi elles, il convient de distinguer les femmes du chef de famille et de ses frères de celle de leurs fils.

Mais, quelle que soit leur génération, elles ont un statut social inférieur à celui des chefs de ménage mêmes jeunes. Elles occupent une position secondaire dans la tradition comme dans l'islam. Elles ne peuvent être chef de famille ou de ménage, présider au culte religieux, avoir, aujourd'hui encore, une majorité juridique ou une indépendance économique. Les épouses du chef de famille et de ses frères voient, néanmoins, l'infériorité de leur statut s'atténuer surtout devant les chefs de ménage jeunes vis-à-vis desquels elles occupent la position de mères. Ceux-ci leur doivent même respect et égard. Mais ces femmes ne siègent que dans les réunions de famille ordinaires où le « *boroom kér* » donne des ordres et des conseils plus qu'il ne demande des avis et ne règle des problèmes. Il peut, cependant, les consulter sur des questions délicates, pour lesquelles sont compétentes, avant de réunir le conseil de famille restreint des grands chefs de ménage.

Les femmes de fils, qui sont en même temps les brus des épouses de la première génération, sont sous la dépendance non seulement des chefs de ménage mais des femmes des hommes âgés. Elles travaillent pour elles, prenant, quelque fois totalement leur relève dans l'exécution des tâches domestiques quotidiennes.

Parmi toutes les femmes, la première épouse « *aawo* » du chef de famille a une position prééminente. Du fait de la division sexuelle du travail et même de la plupart des activités sociales en milieu wolof, elle occupe dans la société féminine une place analogue à celle du « *boroom kér* » dans l'ensemble de la concession, surtout quand elle est âgée ; mais elle tient son autorité de celui –ci, étant sa représentante auprès des femmes. Quand des contestations et des conflits surgissent, mettant en cause son autorité, c'est le chef de famille qui tranche, en lui donnant souvent raison.

Quand la mère du chef de famille vit dans la concession, elle détient une grande autorité morale, mais a rarement un rôle pratique à cause souvent de son âge avancé. Fréquemment, elle fait bon ménage avec la première femme du chef de famille. Elle peut s'intéresser aussi, attentivement à la dernière épouse, nouvelle venue, de son fils qu'elle prend en protection dans cette famille où celle-ci, se rend encore étrangère et où elle n'a pas le soutien des grands enfants comme celui de ses autres coépouses. Les jeunes hommes forment une autre catégorie. Aujourd'hui, ils sont considérés, avec les saisonniers étrangers comme les seuls vrais « *surga* », à cause, d'une part, de leur grande dépendance socio-économique, vis-à-vis du chef de famille ou des chefs de ménage, pour qu'ils travaillent une bonne partie du temps et qui les prennent en charge, d'autre part, de leur force de travail appréciable qui les distingue des autres dépendants comme les femmes. Ils sont d'une grande utilité économique, sans avoir la possibilité de revendiquer leur indépendance, même aujourd'hui, dans ce domaine. Seuls, ils ne peuvent se suffire à eux même dans cette économie agricole de subsistance avec un mode de répartition des terres, leur réservant de petites parcelles personnelles, et des méthodes culturales peu ou pas modernisées.

Leur statut social est bas jusqu'à leur mariage, conclu jadis sans leur avis, ils sont considérés comme des mineurs devant obéissance et respect à leurs parents et aînés. Ils peuvent être présents dans les conseils de famille ordinaires pour prendre connaissance des recommandations et des discussions du chef de famille. Les jeunes filles représentent la deuxième catégorie sociale, en dehors des enfants. Elles sont totalement dépendantes de leurs parents, du chef de famille et doivent même égard aux garçons. Elles ont des relations étroites avec leur mère qu'elles aident dans le ménage et la culture de son champ. Contrairement aux jeunes hommes, elles ne peuvent avoir, aujourd'hui, de parcelles individuelles pour satisfaire des besoins personnels.

L'analyse des statuts de ces catégories sociales sera complétée et précisée avec l'examen de l'organisation économique.

## **II-2- L'organisation économique de la famille traditionnelle**

### **II-2-a La Gérance des ressources économiques**

L'étude de l'organisation socio-économique effective de la famille fait ressortir selon A.B.DIOP un fait important : le pouvoir économique est, tout entier, entre les mains du « *boroom kër* ». Il doit l'exercer, cependant, selon une tradition d'équité, en se concertant avec les autres chefs de ménage, surtout les plus âgés, même si le pouvoir de décision lui appartient en dernier ressort.

L'une de ses attributions principales est la gérance des terres, propriété du lignage ou du segment de lignage paternel. Ce patrimoine foncier, comme sacré, est la base de l'économie familiale ; garant de la survie de la communauté, il est inaliénable et, partant indivis.

Sur ces terres, est aménagé le champ collectif appelé aujourd'hui « *tool bu mag* » (grand champ) ; jadis, il existait seul. Il concrétise et symbolise l'unité de la famille ; il en est même l'une des conditions essentielles, il n'y a pas, traditionnellement, de communauté familiale qui ne possède son champ collectif. Après sa constitution, le chef de famille peut donner en location des terres, s'il en reste, à des étrangers, contre redevances. Le grand champ est cultivé par toutes les personnes actives de la famille, sa production sert à l'entretien de celle-ci. Quand la communauté est vaste et que le champ collectif est étendu en conséquence, sa mise en valeur requiert beaucoup d'attention. Le chef de famille est alors secondé par un chef de culture « *jawriñ* ». Celui-ci s'occupe de toutes les questions pratiques relatives à l'exploitation du champ : fixation du calendrier et de l'horaire des travaux agricoles, préparation des instruments de culture, de semences, distribution des tâches (sas) et surveillances de leur exécution. Le chef de famille peut alors se dispenser d'aller au champ, pour s'occuper de la situation d'autres problèmes. Détenant seul le pouvoir économique, il a, en retour, l'entièvre responsabilité de l'entretien de la famille dès l'instant que ses membres s'acquittent correctement des tâches, surtout agricoles, qui leur reviennent. Il doit fournir les instruments de travail, trouver des semences, s'il en manque, assurer la nourriture, même en période de soudure ou de disette.

Pour remplir ses obligations économiques, précisées par la tradition, il dispose de la production du champ collectif dont il a la gérance. Dès la rentrée de la récolte, il met de côté la provision annuelle de vivres constituée essentiellement de mil. Le deuxième besoin à satisfaire, après la nourriture, est l'habillement. Dans l'économie de subsistance, les autres besoins étaient limités ; ils étaient satisfaits sur les surplus agricoles troqués contre d'autres produits et biens : bandes de tissus (sor) pour l'habillement, bétail pour les cérémonies familiales (mariages, circoncisions, célébrations après la récolte, époque la plus faste de l'année, baptême aussi).

Les ressources communes servent encore à payer les soins, les frais de procès, les amendes à aider des parents et alliés dans le besoin. Les devoirs économiques du chef de famille envers les individus, sont les mêmes à statut social égal essentiellement déterminé par l'âge et le sexe et non par les liens de parenté : il doit remplir, par exemple, des obligations identiques envers les garçons qui se marient qu'ils soient frères, fils ou nerveux.

Si le « *boroom kër* » peut disposer personnellement des ressources communes, plus que les autres, à cause de sa position sociale éminente et de ses responsabilités de tous ordres envers la famille ; ce n'est qu'après avoir assuré l'entretien de celle-ci et satisfait, ou être en mesure de satisfaire, les besoins individuels de premier ordre : habillement, soin, en cas de maladies, prestations matrimoniales « *ndagaan* » pour les garçons en âge de se marier. Il peut s'acheter alors cheval, des habits d'apparat, etc. Mais tout abus de sa part est une source de conflits et de crises pouvant provoquer la dislocation de la communauté, surtout quand il est à la tête de ses frères cadets.

## **II-2-b Communautarisme et hiérarchie dans l'organisation économique traditionnelle**

L'organisation économique de la famille obéit, comme on le voit, au principe communautaire, avec l'existence du champ collectif sur lequel travaillent tous les membres actifs et dont la production est consommée collectivement. Ce principe se réalise donc par la centralisation des services (travaux de culture sur ce champ) et des ressources (récoltes dans les greniers familiaux) destinées à un usage essentiellement commun.

Le principe hiérarchique est appliqué aussi : c'est le « *boroom kër* » qui est responsable de cette économie qu'il dirige ; il administre les terres, organise leur exploitation, gère les récoltes. Son futur successeur frère cadet ou fils aîné, occupe la seconde place et peut exercer

par délégation, certaines de ses fonctions. Le chef de famille décide, peut-on dire, de toutes les questions sociales, après les questions économiques. Par exemple, tous les conflits au sein de la concession sont réglés par lui et son avis est généralement respecté. Il représente la famille et l'extérieur, l'engage dans des transactions et des contrats. Il a toute autorité sur la communauté ; les wolof affirment : « *il décide de tout* » ou « *une seule autorité prévaut dans la concession.* »

Mais s'il est au sommet de la hiérarchie dans la famille, son pouvoir ne peut être ni abusif ni arbitraire. Il s'appuie sur une tradition de concertation « *waxtaan, deeyoo* », surtout avec les grands chefs de ménage, de conciliation « *defar* » et d'impartialité « *njup* », pour régler les conflits, reconnaître les devoirs et les droits des individus. Ses décisions sont prises et ses avis donnés en conformité avec les règles traditionnelles qui définissent son autorité et son rôle dans les circonstances ordinaires et même exceptionnelles, ainsi qu'elles fixent les attributs et le comportement des membres de la famille selon leur statut.

Pour toute question importante, délicate, il réunit les chefs de ménage, entend les différents avis, consulte au besoin les parties en cas de conflit, avant de prendre une décision. Le respect qu'on lui témoigne s'explique essentiellement par son autorité morale faite de sagesse et non par un pouvoir contraignant. Il ne peut maintenir la cohésion du groupe, surtout quand il vit avec ses frères mariés qu'à la condition de remplir avec efficacité et équité ses devoirs économiques et sociaux, c'est-à-dire, essentiellement, assurer convenablement l'entretien de la famille et être capable de maintenir la paix dans le groupe. Même dans le passé, des chefs de ménage quittaient la concession pour fonder la leur, non seulement quand la famille devenait trop grande ou que les terres manquaient, mais aussi lorsqu'ils mettaient en cause l'autorité du chef de concession qui abusait de son pouvoir ou manquait à ses responsabilités. Il y avait aussi une alternative pour les jeunes gens qui pouvaient rejoindre la maison de son oncle maternel.

### **III. LA PREPARATION ET LA CONSOMMATION DES REPAS**

#### **II-1- La préparation des repas**

Comme pour la production, la famille étendue connaît traditionnellement une organisation communautaire, dans la préparation et la consommation des repas, dont l'éclatement ultérieur suit la dislocation de l'unité de production ; mais cet effet n'est ni immédiat ni uniforme. La préparation des repas pour toute concession « *njël lu mag* », sur les

ressources du grand champ, est entreprise à tour de rôle par les femmes mariées ; les plus âgées en sont dispensées par leurs filles ou leurs brus qui prennent la relève.

La première épouse du chef de famille détient la responsabilité de prélever des greniers collectifs, la ration de mil pour plusieurs jours. Après un premier pilage pour enlever le son « *soq* » exécuté ensemble par les femmes, le mil est partagé entre elles par les plus jeunes épouses du carré ; chacune reçoit la même quantité pour deux ou trois jours de préparation quand viendra son tour.

Dans les familles restées attachées à la tradition, cette préparation du repas pour la collectivité peut subsister après épuisement de la récolte du grand champ : la cuisine étant faite alors à tour de rôle par les ménages sur les ressources de leurs champs propres pour l'ensemble de la concession.

Lors de son étude, le professeur Abdoulaye Bara DIOP<sup>31</sup> affirme que sur un total de 309 familles étendues pour lesquelles ils ont eu des renseignements sur le mode de préparation des repas, 131 (42,4%) ne connaissent plus d'unité dans ce domaine, chaque ménage faisant sa propre cuisine ; la majorité, 178 (57,6%) a cependant gardé une organisation communautaire. Mais nous verrons que celle-ci n'est jamais permanente : elle ne concerne qu'un repas quotidien et/ou une période de l'année. Si l'on compare les chiffres ci-dessus avec ceux obtenus dans l'examen du mode de production, on note que 19% des familles étendues ont conservé la préparation commune des repas après la disparition du champ collectif, ce qui est une proportion relativement importante. Il s'agit généralement de ménage de parents proches (frères germains) qui tout en voulant obtenir une indépendance dans l'acquisition et la disposition de leurs ressources, ont gardé encore une solidarité assez forte pour organiser une préparation collective des repas et s'entraider ainsi surtout au moment où ils en ont le plus besoin : à l'époque des travaux agricoles coïncidant avec la soudure. Cette communauté n'est cependant durable que lorsque chaque ménage peut assumer convenablement son tour (comme pour la production, on note un individualisme plus marqué dans la préparation et la consommation des repas dans les familles étendues d'artisans, de griot, et de « *naari-kajoor* »).

Quand le champ commun subsiste, ses ressources toujours insuffisantes, aujourd'hui sont souvent réservées pour l'hivernage. Elles sont quelquefois si réduites que même pendant

---

<sup>31</sup> Ibid

cette période d'activité de quatre à cinq mois, elles ne peuvent assurer que la préparation d'un repas quotidien : le déjeuner de préférence consommé sur l'exploitation collective à la fin des travaux de la matinée et avant la dispersion sur les champs individuels. Le repas du soir étant à la charge des ménages, ceux qui n'en ont pas les moyens s'en privent.

Si les ressources communes sont plus abondantes, elles servent en plus à la consommation de la famille, une partie de la saison sèche ; cette fois, c'est le dîner qui est souvent collectif étant servi au moment le plus propice pour réunir tous les membres du carré. Dans ces conditions, aussi, les ménages démunis sont souvent obligés de s'abstenir de manger à midi.

### **III-1 La consommation des repas**

La disparition du grand champ, l'épuisement de ses ressources ont pour conséquence l'apparition de l'individualisme dans la consommation, les ménages ayant accepté l'éclatement du champs collectif, ou accordant plus d'importance à leurs propres cultures, en supportent les conséquences en se suffisant à eux même en permanence ou une partie du temps. La solidarité peut se maintenir quand tout le monde est en mesure d'apporter sa contribution. L'entraide ne joue pas en faveur de ceux qui ayant choisi l'autonomie, ont épuisé leurs ressources ; ceci n'est pas contraire malgré les apparences à la coutume. Si le Wolof est traditionnellement un homo socius, il se caractérise ainsi par un esprit logico-pratique : la solidarité ne doit pas se manifester à sens unique, surtout entre des gens socialement égaux dont aucun n'est victime d'un mauvais sort.

Parmi les familles larges, où la préparation s'est individualisée, un petit nombre, 15,3% (20 sur 109), continuent à organiser une consommation collective ; les ménages amènent leur préparation dans la cour centrale « *ëtt* » où tous les membres de la concession se rassemblent. Mais dans la grande majorité des cas, la consommation de repas est individuelle, quand la préparation l'est. Chaque ménage reste dans la partie qu'il occupe délimitée généralement, alors, par une clôture intérieure, il peut encore envoyer un plat au chef de famille surtout quand c'est le père lui manifestant ainsi son aide, comme il le fait pour la culture de son champ personnel. Pour la prise des repas, on observe qu'une séparation sexuelle, les hommes mangent d'un côté, autour d'un même plat, les femmes et les jeunes enfants sont ensemble. Les personnes âgées, invalides sont servies à part ; elles mangent entre elles ou seules. Entre les communautés familiales étendues et l'autonomie complète du ménage, il y a quelquefois, dans les grandes concessions, des communautés partielles regroupant seulement certains

ménages, dont les chefs sont liés par une parenté proche (frères germains) ou simplement s'entendent bien. Cette solidarité peut s'étendre de la culture d'un champ commun à la préparation et la consommation des repas ou se limiter à cette dernière manifestation.

Cette analyse permet de voir que la base de la communauté familiale est représentée essentiellement par le champ collectif ; sa disparition ou la réduction de ses ressources affaiblissent la solidarité. Celle-ci peut continuer à se manifester dans la préparation et la consommation des repas mais elle apparaît comme une survivance d'autant plus fragile qu'il y a inégalité dans les ressources des ménages d'où des disparités dans la quantité et la qualité des préparations, sur les ressources individuelles qui sont consommées individuellement. Dans ces conditions ceux qui disposent de plus de moyens s'estiment lésés et finissent au moindre prétexte, par sortir de la communauté économique et même résidentielle (en créant leur propre carré).

## **CHAPITRE II : FILIATION ET ATTITUDES FAMILIALES**

### **I- La Filiation et ses incidences**

#### **I-1 La filiation chez les Toucouleurs**

Selon Yaya WANE<sup>32</sup>, un grand nombre de mythes d'origines se disputeront constamment l'explication de la formation de l'ethnie Toucouleur. Il apparaît par conséquent, comme pratiquement vouée à l'échec, sinon fort aléatoire, la question de savoir si l'actuelle filiation patrilinéaire est issue d'un lointain passé pré- islamique confirmé par l'Islam, ou bien, au contraire, si c'est exclusivement à l'islamisation, certainement très ancienne, qu'est imputable l'introduction dudit mode de filiation masculine.

De toute manière cette question se trouve soulevée par le fait que la filiation est utérine chez les Sérère considérés comme éthiquement liés aux Toucouleur, mais beaucoup moins islamisés que ces derniers, tandis que cette même filiation est bilatérale chez les Wolof, autant musulmans que les Toucouleur, quoique l'étant devenue bien postérieurement.

Comment la communauté de religion avec les Wolof, et la communauté d'ethnie avec les Sérère au lieu de correspondre ni l'un ni l'autre à une similitude quant au mode de filiation, s'en écartent au contraire ? A cet égard, la différence entre Toucouleur et Sérère est vraisemblable à tout le moins, s'il est admis l'hypothèse selon laquelle les premiers auraient constitués le segment patrilinéaire, et le second le segment matrilinéaire d'un seul et même lignage originel. En revanche, plus difficilement explicable apparaît la différence du mode de filiation masculine et religion musulmane ? En effet, l'on pourrait penser que le système Toucouleur a progressivement évolué vers sa forme patriarcale actuelle, en raison directe de l'ancienneté de l'islamisation des Toucouleur, le système bilatéral Wolof étant en cours de mutation vers le même patriarcat, à cause d'une islamisation plus récente, tandis que l'islamisation très limitée et partielle des Sérère justifierait le fait que leur système familial soit demeuré au stade du simple matriarcat.

---

<sup>32</sup> Yaya WANE; op. cit, p 225.

Quoi qu'il en soit, la filiation Toucouleur présente plus d'une apparence bilatérale. Tout d'abord, il y aura cette manière de concevoir l'hérédité comme parfaitement « *anarchique* » et aux termes de laquelle conception il est possible de retrouver chez l'enfant, soit la prédominance consanguine, soit la primauté utérine, à savoir l'identité physique et morale entre père et enfant quel que soit le sexe de ce dernier, ou bien la similitude mère- enfant, dans les mêmes conditions, alors que dans chacun des cas l'autre géniteur serait comme effacé. Mais, l'hérédité serait également susceptible de tenir pour ainsi dire la balance égale, c'est-à-dire faire de l'enfant une synthèse physique et mentale vivante de ses deux ascendants. A moins que l'enfant n'apparaisse comme la « *réincarnation* » de l'un quelconque de ses ancêtres paternels ou maternels indifféremment, mais non sans avoir cependant effectivement reçu le « *sang de son père* » et « *l'esprit de sa mère* ».

Encore, d'un point de vue pratique, il ne paraît pas sans intérêts de rappeler que la fille est façonnée par sa mère, et le garçon par son père, ce qui signifie répartition des compétences entre les géniteurs, donc d'une certaine manière partage équitable de la filiation. D'autre part, en cas de divorce, il est de coutume que les filles, dont l'entretien incombe au père, soient placées sous la garde de leur mère jusqu'à leur mariage, ou jusqu'à ce que la mère elle-même se remarie. Quant aux garçons, ils demeurent avec leur père à compter du sevrage. En cas de veuvage, cette répartition de la progéniture reste sensiblement la même prise en charge de ceux du disparu se substituant à celui-ci, pour la garde ou la prise en charge de ceux des enfants ayant même sexe que lui. Cependant, la veuve qui se remarie hors du clan de son défunt époux doit rendre ses filles audit clan, dans la mesure où elle, s'en trouve désormais exclue. Le veuf mettra généralement fin à la garde de ses enfants, assurée conjointement par sa mère et sa belle mère, pour les confier avec appréhensions habituelles, à sa nouvelle épouse, et quant bien même celle-ci serait totalement étrangère à la famille de la défunte première.

Quant à l'enfant qui commence à prendre conscience de soi, il semble qu'il ait plutôt propension à s'identifier au clan du père et de la mère de son sexe. Quand bien même le garçon n'accorderait intérieurement que mince considération au clan de son père, il y va pour ainsi dire de son honneur masculin de l'intégrer dûment, alors que la fille inclinera à estimer d'avantage le clan maternel auquel elle est bien sûr, plus intimement liée.

Tels seraient donc les faits qui donnent à la filiation Toucouleur une certaine assise bilatérale. Toutefois, il s'agit probablement d'apparences, sinon de séquelles d'un passé fort

ancien. Car, s'il n'est guère possible de tenir la femme pour étrangère complète à la famille, à cause surtout du mariage consanguin, l'on peut, en revanche avancer que : « *La filiation Toucouleur est quant aux faits essentiellement masculine* ». A cet égard, tous les critères sont généralement réunis, qui donnent la primauté complète au clan du père. L'autorité sociale et religieuse, l'éducation des enfants, le pouvoir de donner les femmes en mariage, la propriété comme la transmission du patrimoine dépendent du seul patriclan, et assurent par conséquent sa domination sur l'autre moitié familiale, que son seul nom définit déjà comme secondaire, et destinée à la soumission. Sans doute cette lignée utérine qui détient combien justement la fonction de gardienne des traditions matrimoniales à inculper aux filles est généralement caractérisée par l'attachement singulier que les membres savent se manifester s'il en était besoin, d'une filiation masculine.

La filiation étant essentiellement rapport de consanguinité entre géniteur et engendré, il est significatif que le dit rapport ne soit établi par le toucouleur qu'entre le seul homme et ses enfants à l'exclusion pour ainsi dire absolue de la mère. La filiation sera uniquement conçue en terme de sang et « *cordon du pantalon* », à savoir attribut mâle, tandis que la femme apparaîtra comme un récipient. Lorsqu'elle est ostensiblement en état de grossesse, la femme est définie « *personne qui a reçu un autre sang* ». La grossesse avortée sera coutumièrément exprimée au moyen de l'image verbale : l'on se dira que le récipient a versé son contenu, mais qu'il est demeuré indemne, et par conséquent en état de jouer encore ce rôle de contenant qui lui est essentiellement dévolu.

L'enfant est, par le fait même, d'œuvre pour ainsi dire exclusivement mâle, d'autant plus effectivement que si l'homme commet un rêve humide, l'on estimera qu'il a semé en vain, parce que la terre est imaginaire. Précisément, l'homme est quant à la progéniture assimilé au cultivateur qu'il est habituellement dans la production économique, tandis que la femme sera le champ. Or, il demeure entendu qu'un champ ne saura jamais produire sans impulsion du dehors : Le rôle de la terre, au propre et au figuré, c'est la médiation et nullement la création.

Le sang, comme procréation de l'enfant est conçu en tant qu'il est originaire du seul homme : le sang de la femme est du reste impur à tous les égards, car il est exclusif du sacré, et altère le tempérament comme le travail de la personne. En conséquence, le sang féminin ne saurait participer au surgissement de l'enfant, ou alors, celui-ci recevant par improbable celui-ci verrait sa viabilité sûrement comprise, sinon ses tares innombrables : telle est du moins la

croyance populaire couramment répandue. En tout état de cause, nous savons que si la femme participe à ce rapport de géniteur à engendré, c'est toujours de manière indirecte et pour ainsi dire détournée, en somme par vertu de sa qualité de sœur du père, qualité qui en fait un « *père féminin* », et pas du tout une mère.

En réalité, ce rapport du père à son enfant, du géniteur unique à l'engendré, apparaît si puissant qu'il demeure intact lorsque c'est le frère du père, parce que les enfants consécutifs au lévirat sont encore attribués au défunt. La consanguinité est, en effet telle que deux frères seront à la fois **pater** comme **génitor** de leurs enfants, ce qui fait de tout défunt le **génitor** des enfants issus de son frère et de sa veuve.

La filiation masculine comme représentation mentale, est par ailleurs attestée dans la manière sociale d'identifier la personne. *En effet lors de son étude sur les Toucouleur du Fouta Toro, Yaya WANE affirme que : « A la question de savoir de qui elle est l'enfant? La réponse attendue, et spontanément fournie, à cette interrogation, c'est le seul nom du père, à savoir le géniteur ou le frère aîné de ce géniteur ».*<sup>33</sup> Au reste, ce n'est pas le hasard si l'anthroponyme de chaque personne est invariablement associé à celui du père, sans quoi il serait incomplet. La présence de l'anthroponyme maternel, ce qui n'accorde nulle place de génératrice à cette mère, apparaîtra, au contraire, comme phonétiquement moins compliqué, sinon comme une mauvaise habitude que l'on aura prise, ou encore comme un hommage déguisé à la personnalité marquante de cette mère.

En définitive, pour ce qui est de la filiation la femme n'est rien, et l'homme est tout. Car la seule caste de ce dernier sera prise en considération pour l'insertion des enfants dans telle catégorie sociale. L'homme, libre ou non, transmet automatiquement sa condition à l'enfant, dont la mère peut être indifféremment castée de la pire espèce, voire simple concubine. Alors que la noblesse certaine d'une femme ne sera jamais oblitérée pour ses enfants, lorsqu'elle s'allie en dehors de sa caste.

## I-2- La filiation chez les Wolof

Il faut remarquer avec A.B.DIOP<sup>34</sup> que le mode de filiation chez les Wolof, a donné lieu à des interprétations diverses voire opposées, selon les auteurs, elle a été considérée

---

<sup>33</sup> Yaya WANE, op, cit, p 260

<sup>34</sup> A.B DIOP, op cit, p 15

comme matrilinéaire, patrilinéaire, bilatérale, unilatérale double et unilatérale avec variation de lignage selon la caste. Ces divergences s'expliquent en partie par la complexité de cette parenté qui a subi des changements notables rendant son étude encore plus difficile sous l'influence des divers facteurs : le pouvoir monarchique, l'Islam, le développement économique. Ainsi, avec la destruction de la société traditionnelle, certaines notions de parenté revêtent aujourd'hui une autre signification ou se perdent.

Deux faits, cependant, paraissent être établis : d'une part, en dehors de variations secondaires, le mode de filiation est fondamentalement le même partout, quelles que soient la religion ou la catégorie sociale considérés. D'autre part, cette filiation est unilinéaire double ou bilinéaire.

D'ailleurs, les Wolof ont une nette conscience des deux lignages qui ont des noms et des attributs différents

Le lignage utérin s'appelle « *xeet* » et « *meen* ». Le terme « *xeet* » désigne selon Abdoulaye Bara DIOP le matrilignage dans sa dimension maximale qui est définie. Celui-ci comprend tous les parents (ascendants et descendants) issus des femmes. Des hommes comme les oncles maternels, en font partie mais ne peuvent le transmettre.

Dans le sens large, « *xeet* » englobe les parents du côté maternel sans référence à la filiation ; c'est la lignée issue d'une femme ancêtre, y compris plus généralement, les individus non apparentés mais traditionnellement rattachés, par des liens sociaux étroits, ou matrilignage : esclaves, membres de castes inférieures clientes « *ñeeño* », etc. Dans cette acception, D. GAMBLE a raison de dire que les enfants de l'oncle maternel font partie du « *xeet* » et non du « *meen* »<sup>35</sup>. De son côté, Yoro DYAO note que, chez les souverains, le « *xeet* » rassemble « *toutes les familles vassales de toutes les conditions, les captifs de couronne ou de case, les « ñeeño » qui portent les noms de ces familles à titre de simples mais antique alliance* »<sup>36</sup>.

Le « *meen* » est un matrisegment ; le mot qui signifie littéralement lait maternel, désigne la parenté utérine proche qui va d'Ego à la grand-mère ou à l'arrière-grand-mère maternelles,

---

<sup>35</sup> D. GAMBLE, “The wolof senegambia”, Londres, International African Institute, 1957, p46

<sup>36</sup> R. ROUSSEAU, « cahier de Yoro Dyao, Etude sur Oualo », Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF, Paris, Larose, 1929, p. 158

par la voie maternelle, qui peut se trouver en vie en même temps. En font partie, selon les Wolof eux-mêmes, ceux dont les mères ou les grand-mères maternelles on téte le même sein.

Contrairement au « *xeet* », le « *meen* » ne comprend que les parents appartenant au matrilineage stricto sensu ; même les enfants du frère de la mère en sont exclus. En ce qui concerne le lignage agnatique, le terme « *askan* » et « *geño* » correspondent, respectivement à « *xeet* » et « *meen* » du lignage utérin. L'appellation « *askan* » est donnée au patrilineage maximal. Celui-ci englobe tous les parents issus des hommes, par la filiation patrilineaire, y compris les tantes paternelles.

Lato sensu, « *askan* » renvoie à la lignée d'un ancêtre agnatique comprenant même des associés traditionnels.

« *Geño* », qui signifie littéralement ceinture, désigne le patri segment d'Ego s'arrêtant au grand père ou l'arrière-grand-parent paternels. Comme le « *meen* », il comprend trois ou quatre générations d'apparentés par la voie agnatique. Les enfants des soeurs du père n'en font pas partie faisant la différence entre ces deux notions, Yoro DYAO note : « *Tandis que « geño » signifie l'ensemble des gens qui descendent du même père, « Sant ou askan » désignent tout un ensemble de « guérgno », toutes les familles paternelles portent le même nom* »<sup>37</sup>.

Des erreurs et confusions sont aujourd'hui fréquemment commises sur la signification des termes désignant les lignages ou leurs segments. C'est ainsi que « *askan* » est souvent pris pour « *cosaan* », c'est-à-dire origine familiale, lignée, sans distinction de la branche paternelle ou maternelle. Le sens de « *xeet* » s'est relativement mieux conservé, mais il est pris aussi pour celui d'ethnie. Les mots « *geño* » et « *meen* » servent moins à désigner les segments de lignage que les lignages eux- même, à la place de « *askan* » et de « *xeet* ». Ces sens nouveaux, s'ils sont donnés par des auteurs, sont aussi ceux de nombreux Wolof qui ignorent la signification traditionnelle des termes relatifs à la filiation lointaine confondue avec ceux qui expriment la filiation proche, c'est un signe de la restriction des dimensions de la parenté.

Le parallélisme et la correspondance de dénomination de lignage et segments de lignage et certains sont déjà l'indication que les Wolof pouvaient avoir la conception ancienne d'une filiation unilatérale double.

---

<sup>37</sup> R. ROUSSEAU, « *Y.Dyão* », 1999, p. 159

Ego descend à la fois des lignages agnatiques « *askan* » et utérins « *xeet* », tels que définis. Il est donc issu de son père et de ses descendants masculins, d'une part, de sa mère et de ses descendants féminins, d'autre part. C'est à eux qu'il est apparenté directement et c'est eux qu'il connaît souvent le mieux dans sa généalogie. Les femmes du patrilignage comme les hommes du matrilignage sont des parents plus éloignés et généralement moins bien connus.

Cependant, c'est la notion d'hérédité biologique qui montre le mieux l'idée que les Wolof se font de la filiation et en particulier, l'importance relative qu'ils accordent aux deux lignages.

Le côté maternel transmet non seulement le sang, la chair, mais aussi le caractère et l'intelligence. Le lignage utérin est responsable de la prédisposition à certaines malades dont la plus grave est la lèpre. Le don de sorcellerie attribut de certaines personnes et qui consiste à tuer magiquement les êtres humains et à les consommer, provient du sang maternel.

De la branche agnatique, l'enfant reçoit les os, les nerfs, le courage. Seules des qualités mineures liées à la sorcellerie, lui viennent de ce côté : don de vision surnaturelle sans pouvoir tuer et manger des personnes.

## **II- LES ATTITUDES FAMILIALES**

### **II-1- Les attitudes familiales chez les wolof**

L'étude des relations de parenté aura, chemin faisant, permis d'appréhender aussi bien les appellations en usage, que les types prescrits de conduite interpersonnelle, autrement dit, les attitudes idéales entre parents selon le lien particulier de la parenté.

Ainsi, ce qu'il faut retenir de la famille traditionnelle et surtout Wolof c'est que la parenté biologique étant plus étroite du côté du lignage utérin, c'est au sein de celui-ci qu'on trouve affection, protection et solidarité profonde, en cas d'épreuve : maladie, malheur, misère, grande difficulté. Dans l'ancien régime monarchique, les coupables poursuivis pour fautes graves : adultère, rébellion, meurtre, trouvaient refuge auprès de leur famille maternelle à qui revenait la charge de payer de fortes amendes pour les sauver de l'exil, de l'esclavage ou de la mort. En ce sens, les Wolof disent que : « *Celui qui tue une pintade l'emporte chez son père, celui qui tue une personne se réfugie chez sa mère* ». Les malades contagieux : tuberculeux, lépreux, sont récupérés et soignés par leur matrilignage ; celui-ci peut accueillir

aussi les jeunes orphelins, entiers ou de père, si, dans le dernier cas, la mère ne se marie pas avec le frère de l'époux.

Les enfants difficiles, dont le père n'arrive pas à assumer correctement l'éducation, sont confiés à l'oncle maternel. La filiation agnatique transmet elle, la plupart des vertus sociales honneur, puissance, renommé, autorité, etc. Ces valeurs sont moins personnelles qu'héréditaires au sein du patrilignage, comme les titres, les fonctions et les biens. On a donc davantage d'obligation à les sauvegarder et à les léguer à la descendance. Pour les Wolof, être parents agnatiques c'est aussi avoir les mêmes louages. La solidarité, non plus intime mais publique, permet de défendre les vertus paternelles quand elles sont menacées de l'extérieur. On doit porter secours à un frère agnatique pour redresser le tort qu'il a subi : défaite, humiliation, au prix même de sa vie et sauver les vertus que cultive la maison du père. Les Wolof disent : « *La honte intime est réparée par les parents utérins, la honte publique relevée par les parents paternels.* »

Une compétition existe entre frères agnatiques, mais de mères différentes (à l'intérieur de la famille polygamique), pour se surpasser dans la défense de l'honneur que cultive le patrilignage. La solidarité dont ils font preuve est, néanmoins, moins sincère, plus officielle que celle qui lie les parents utérins. Elle peut se transformer en rivalités et conflits.

Il peut souligner toutefois que : « *La conduite sociale à l'égard des parents patrilinéaires est plus stricte que celle vis-à-vis des parents matrilinéaires. Avec ces derniers on se conduit librement sans hypocrisie sociale, il en est différemment avec les premiers car il faut toujours sauver les apparences : Sur le champ de bataille, on peut laisser un frère ou un demi-frère maternels mais jamais un demi-frère paternel, bien qu'on l'aime moins que les premiers, et qu'on soit plus éloigné de lui. C'est un rival social, on doit le disposer ou tout au moins l'égalier en tout autre chose pour faire honneur, dans le cadre de la polygamie, à la « cause » de sa mère.....* »<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> Chiekh Anta DIOP, « *l'Unité Culturelle de l'Afrique noire* », Paris, Présence Africaine, 1959, p. 67

## **II-2- Les attitudes familiales chez les Toucouleur**

Cependant, remarquons avec Yaya WANE<sup>39</sup> que les attitudes familiales semblent être plus complexes chez les Toucouleur. En effet la famille Toucouleur apparaît doublement, à savoir, d'une part, comme un système d'appellations, et en tant que système d'attitudes, d'autres parts. Mais, l'on aura évidemment porté davantage l'accent sur le modèle traditionnel édicté que sur l'aspect évolutif, c'est-à-dire sur la réalité actuelle observable.

C'est donc celle- ci qui va maintenant retenir notre attention, pour cerner les aspects saillants de ces mutations relatives aux rapports inter- individuels, au sein de la famille toucouleur.

Les appellations de parenté n'ont probablement guère varié, mais l'on observe, en revanche, une certaine propension sociale et familiale à la réduction de leur portée traditionnelle, singulièrement quand lesdites appellations concernent les rapports sociaux de domination- soumission.

### **II-2-a Les attitudes familiales entre parents et enfants**

La primauté complète du géniteur sur l'enfant a beaucoup évolué. A partir du moment où l'enfant prend conscience de lui- même, il redoute moins son père, lequel a d'ailleurs cessé depuis longtemps de s'identifier à l'homme- justicier. Le père a perdu le droit de vie et de mort sur sa progéniture, et il traite ses enfants en conséquence. Il leur marque des égards, et évite d'être péremptoire quand il leur parle, surtout quant ils se sont à leur tour établis en ménage, et ont donné naissance à d'autres enfants.

Quand elle existe, la soumission de l'adolescent ou de l'adulte à l'égard du géniteur n'est pas aussi radicale qu'elle devait l'être jadis, car non seulement le premier a pris l'habitude d'avoir une opinion et de s'y tenir, donc de refuser éventuellement ce qui lui est commandé, mais le second c'est qu'il ne dispose plus des moyens antérieurs de coercition, ou que ces moyens sont devenus inopérants. La malédiction paternelle ou maternelle, recours suprême, s'avère de jour en jour moins effrayant, puisque maints exemples attestent à l'envi que cette malédiction n'a pas totalement produit les résultats escomptés. Quant à être chassé du toit paternel, la perspective n'amène à résipiscence que la seule femme. L'homme, qui est devenu par la force des choses ce migrant, si souvent éloigné du village pour trouver le

---

<sup>39</sup> Yaya WANE, op. cit, p.275

numéraire est trop habitué à rompre périodiquement et de manière prolongée avec sa famille, pour envisager non sans sévérité une rupture définitive. Il est d'ailleurs préparé à celle-ci dans la mesure où il sait devoir un jour prochain fonder son foyer autonome, et qui ne sera pas fatallement fixé sous le toit paternel. En outre, l'homme n'ignore pas le recours qu'il peut faire aux tribunaux non coutumiers, pour en appeler contre l'injustice (dépossession) ou l'abus de pouvoir du géniteur, et les faire légalement condamner par la puissance publique.

Assurément, la domination totale du géniteur sur sa progéniture appartient au passé, et les deux protagonistes en ont progressivement pris acte. Mis à part le cas comme tout particulier de la femme, il semble qu'un tacite **modus vivendi** soit intervenu d'une certaine manière : le géniteur n'entend plus voir en son fils un inférieur définitif, et le fils qui ne s'estime pas encore l'égal de son géniteur, assez souvent encore appelé respectueusement père a néanmoins, cessé de le situer comme l'être absolument sacré, puisqu'il peut s'opposer impunément à lui. Sans compter que le fils n'écoute plus que d'une oreille assez distraite les conseils du père : la sagesse passéiste de celui-ci n'est plus en harmonie avec l'univers de celui là, qui est tout entier tendu vers l'avenir. Le géniteur connaît des modèles de comportement, et des préceptes éprouvés. Mais, ils sont d'un autre âge, et le fils qui appartient à une génération- charnière aux horizons moins limités, n'entend pas reprendre à son compte ces traditions ancestrales, qu'il n'a toujours assimilées et qui ne sont pas fatallement adaptées à son époque. Il est significatif, à cet égard, que le mariage du fils ait, d'une certaine manière, cessé s'est vu reconnaître progressivement le droit de choisir sa future femme compagne. Et quand bien même ce choix ne serait- il encore opéré que sur « *proposition* » des parents, le décalage est cependant manifeste relativement au régime antérieur, qui fiançait l'homme et le mariait à son insu complète, avec une femme dont il ne découvrait le visage et la personnalité qu'à l'issue de ses noces... Il est vrai que le droit de choisir son épouse, a pour corrélatif de devoir de prendre en charge une part notable des prestations matrimoniales. Alors que jadis, c'est au géniteur qu'il incombaît intégralement pour ainsi dire d'établir son fils du ménage, et de lui assurer un gîte autonome dans sa maison. De même qu'au moment de rejoindre la case conjugale, la fille avait droit à une aide substantielle de ses père et mère, sous la forme de vêtement, et de bijoux, voire têtes de bétail. Mais cette tradition est en éclipse, précisément à cause de l'indépendance acquise par les enfants, relativement à leurs parents.

Cette même indépendance est encore affirmée dans un croissant détachement de la progéniture à l'égard de la profession ou condition des ascendants. Quant ce ne sont pas les parents eux- mêmes qui donnent le ton en matière d'exode rural, et conversion consécutive

dans une activité urbaine et salariale, les enfants n'ont plus le goût de rester enfermés dans le terroir natal. Ils s'en évadent au plutôt, au demeurant encouragés en cela par des parents même traditionalistes et casaniers. Ceux-ci semblent redouter beaucoup moins les risques de « *perdition* » urbaine qui leur paraissent encore préférables à l'oisiveté, à laquelle la vie du village condamne ses jeunes habitants. Car, les besoins sociaux sont en croissance, et l'économie domestique n'est plus adaptée à leur satisfaction. Il n'est plus guère possible de se passer d'argent pour vivre : Il convient donc d'aller le chercher où il se trouve, d'aller louer sa force partout où elle peut être requise, au besoin à plusieurs milliers de kilomètres de son village. La conséquence de cette tradition d'exode, même provisoire et sans rupture effective avec le milieu d'origine, c'est l'intériorisation de valeurs sociales différentes, et corrélativement la propension à une moindre intégration dans ledit milieu originel, autrement dit « détribalisation » et d'une certaine manière résistance à la tutelle familiale.

## **II-2-b La relation mari- femme**

La relation de domination- soumission semble encore plus sérieusement menacée d'éclipse dans le ménage, à savoir entre le mari et sa femme. Jadis, l'épouse se savait la servante attirée de l'homme auquel l'attachait le mariage, et elle tenait en honneur de se sacrifier totalement pour lui donner satisfaction, et se soustraire ainsi à l'infamie de la répudiation. La femme était, pour ainsi dire, l'être entièrement soumis à son époux et maître. Il existait, évidemment, des exceptions à cette règle sociale, consistant, par exemple, pour telle forte personnalité féminine à dominer son faible mari, et à s'en faire effectivement obéir. Mais le fait paraissait si peu naturel à l'entourage que celui-ci, le cas échéant, l'attribuait spontanément à l'action d'une puissance magique ou maraboutique extérieure, dont la femme s'était assuré les services pour usurper, sinon oblitérer le rôle naturellement dévolu au mari, à savoir la direction du ménage.

Actuellement, en tout cas, si la femme ne sait pas encore subsister à son mari pour la direction du ménage, il est de fait qu'elle a cessé de s'identifier à cette soumission intégrale, qui constituait en somme le critère privilégié d'une valorisation effective de l'épouse toucouleur.

Toutefois, voilà autant de concepts juridiques insolites, eu égard à la codification informelle de la tradition Toucouleur. La femme Toucouleur devait garder la maison conjugale durant tout le temps d'absence de son mari, et elle n'avait pas le droit d'aller

l'attendre chez ses parents sans en avoir préalablement obtenu l'accord. Elle ne pouvait non plus rejoindre l'absent, à moins d'y avoir été dûment invitée par celui-ci, qui envoyait l'argent nécessaire au voyage. Et, finalement, l'entretien de la femme par son mari présent ou absent était d'une certaine manière facultatif, dans la mesure où la trop grande pauvreté de celui-ci justifiait amplement dispense, et n'était rigoureusement que l'occasion de petites convulsions internes du ménages, mais non des motifs de rupture.

Il n'y est guère douteux que l'insoumission déclarée des enfants à l'endroit de leurs parents, comme l'indépendance croissante de la femme en égard à son mari concourent également au même fait, à savoir inadaptation de plus en plus nette du régime de communautarisme familial, et émergence progressive de son substitut constitué par l'individualisme. Il y a peut être une aspiration collective profonde de libération par rapport à l'étroite tutelle familiale et sociale sur l'individu, qui était pris en charge de la naissance à la mort, et dont chaque événement de l'histoire individuelle n'avait de sens que dans son caractère collectif, car aussi bien c'est la collectivité sociale toute entière qui assurait l'effectuation rituelle de cet événement.

Mais, il est fort probable que cette « *solidarité mécanique* » de l'ethnie traditionnelle soit entraîné de transhumer en « *solidarité organique* ». La mutation du groupement communautaire initial en société plus complexe serait par conséquent en voie de réalisation, et par là même le passage progressif de l'individu emprisonné dans le réseau des coutumes ancestrales, à la personne qui s'en détache. Au reste, cette mutation Toucouleur qui s'est opérée par le fait que l'horizon social se trouve élargi aux dimensions d'une nation sénégalaise en gestation, où les Toucouleur(s) constituent une simple partie d'une totalité plus étendue. Or, qu'il se tisse des relations entre les parties constitutives d'un tout, et que les dites relations apportent une certaine modification aux parties, le fait ne serait guère surprenant.

**TROISIEME PARTIE : INTERPRETATION ET  
ANALYSE DES RESULTATS  
DE L'ENQUETE**

Après avoir présenté dans la première partie notre cadre général et méthodologique et dans la deuxième la famille traditionnelle sénégalaise, nous allons procéder dans cette troisième et dernière partie de notre étude, à l'interprétation et à l'analyse des résultats de l'enquête. Ainsi, nous commencerons par faire une typologie des familles sénégalaises au Plateau pour ensuite développer des thèmes comme les modes de résidences de ces entités, leurs conditions de vie et d'habitation, leur organisation sociale et économique, leur façon de préparer et de consommer leurs repas...

# **CHAPITRE I : STRUCTURE DES FAMILLES SENEGALAISES A DAKAR- PLATEAU**

La famille comme nous l'avons défini précédemment est non seulement un cadre de vie mais une organisation socio- économique. Elle est une cellule de production et de consommation dans l'économie agricole de subsistance, d'où son importance en milieu sénégalais. Elle a toujours été fortement structurée et pouvait réunir un nombre important de personnes.

Toutefois, puisque la structure de la famille n'est jamais stable et identique à elle-même, procéder à une typologie des familles au Plateau, nous éclairerait mieux quant à leur organisation et leur fonctionnement. Autrement, nous allons analyser dans ce chapitre et dans un premier temps les types de famille, qui existent actuellement à Dakar -Plateau.

## **I- TYPOLOGIE DES FAMILLES**

Les sociologues de la famille, dans le but de savoir la structure familiale se sont attelés dans leurs études à des typologies légèrement différentes suivant les auteurs et les sociétés en question. Ainsi, nous retiendrons avec Edward Shorter<sup>40</sup> et dans le but de renoncer à la fiction d'un type « *idéal* » trois catégories de foyers que sont la famille conjugale de base sans aucun autre parent ; ensuite la famille dite « *souche* », constituée de la mère, du père, des enfants et d'un couple de grands-parents et enfin la famille élargie au sein de laquelle cohabitaient plusieurs familles, étendue « *latéralement* » vers les frères et sœurs d'un des conjoints et « *verticalement* » pour inclure une troisième génération de ce genre de groupe familial puisqu'elle regroupait deux unités conjugales sous le même toit.

Ainsi, les résultats de notre enquête semblent vérifiés et justifiés cette typologie de Shorter. En effet, de ces derniers, il ressort que sur un échantillon de 50 Chefs de famille interrogés, 26 % sont constitués de familles conjugales (nucléaires) soit 13 sur 50, 72 % de familles étendues (élargies) soit 36 sur 50 et 2 % de familles souches plus exactement 1 sur 50. (cf. tableau n°1)

---

<sup>40</sup> Edward SHORTER , op cit, p. 39

**Tableau n° 1** : Répartition de la population des familles selon le type

TYPE DE FAMILLE	EFFECTIF	POURCENTAGE %
Famille conjugale (nucléaire)	13	26
Famille étendue (élargie)	36	72
Famille souche	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

Le tableau n° 1 montre que Dakar- Plateau (le centre du centre ville), bien qu’étant un quartier urbanisé où cohabitent immeubles, baraqués, taudis enregistre jusqu’à présent beaucoup plus de familles élargies que de familles nucléaires (72 % contre 26 %). Les familles souches ne sont pas quant à elles très bien représentées dans l’échantillon. Ainsi, ce tableau confirme d’une part notre hypothèse de départ mais d’autre part, elle est infirmée par ces résultats. D’après ces chiffres, il serait faux de parler de disparition de la famille étendue ou de prédominance de la famille nucléaire mais plutôt de cohabitation de ces dernières avec une nette et large domination du communautarisme.

Cependant, il faut signaler que dans notre recherche, nous entendons par famille nucléaire toute famille composée d’un couple conjugal et de leurs enfants, toute famille qui est constituée par d’autres parents en plus de ceux qui caractérisent le premier type est considérée comme élargie. Par contre nous avons retenu pour la famille souche la définition et la composition occidentales (mère, père, enfants et un couple de grands-parents).

C’est ainsi que la famille étendue existe toujours à Dakar – Plateau mais elle n’est plus constituée ou du moins pour la plupart du temps par tous ses membres comme autrefois c’est à dire : « ... comprise comme l’ensemble des personnes habitants dans une même et unique parcelle (ou carré) et ayant un lien de parenté entre elles. On y inclut les amis. Les membres de la famille se reconnaissent comme dépendants d’un homme qui est en général le plus âgé de la plus ancienne génération : le chef de ménage. Ainsi définie, la famille africaine, de vaste ensemble difficile à cerner, devient alors repérable, grâce à l’unité d’habitation inscrite dans l’espace »<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> Annick OSMONT, op, cit., p.116.

Aujourd’hui à Dakar – Plateau on ne peut plus parler de ce genre de famille étendue, bien que présente, car elle est éclatée dans l'espace favorisant de plus en plus et comme l'a si bien dit l'émergence de familles conjugales au Plateau. Autrement dit, les familles élargies y existant encore ne réunissent pas pour l'essentiel tous les membres car certains ont préféré se retirer de leur grande concession pour aller fonder une famille conjugale ailleurs tout en entretenant de bons rapports avec la parentèle. A cet égard, le tableau n°2 en est une parfaite illustration car 100 % des chefs de ménages interrogés nous ont affirmé qu'ils nourrissent de bons rapports avec les autres membres de la grande famille, se rendent visite et s'entraident à chaque fois que les moyens le permettent.

**Tableau n°2 :** Répartition de la population des chefs de famille selon leurs rapports avec la grande famille

Rapport avec la famille étendue	Effectif	Pourcentage %
Bons rapports	50	100
Mauvais rapports	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

En effet, la précarité de la vie autrement dit les conditions de vie difficiles auxquelles sont confrontées les familles de Dakar – Plateau ont fait que certains enfants préfèrent s'isoler et fonder leur propre famille favorisant d'une certaine manière la montée de l'individualisme au détriment du communautarisme. Ainsi, par souci de donner à leurs enfants une éducation digne de ce nom certains parents gonflent les rangs de la conjugalité. Ils fonctionnent avec le peu de moyens qu'ils ont dans une commune où l'école, la santé, le transport etc... sont devenus chers et presque inaccessibles. C'est pourquoi même dans beaucoup de familles élargies telles que nous les avons définis au plateau, il y a peu de parents latéraux (oncles, tantes) mais souvent des frères et sœurs du chef de famille.

Compte tenu du caractère normatif de l'institution familiale, qui est aussi le vecteur des valeurs idéologiques dominantes, la trajectoire de certains individus reflète parfois une pratique de distanciation quasi permanente vis-à-vis de la famille. Perçue comme une tentative de rupture avec l'institution familiale, où du moins de rejet de ses valeurs fondatrices considérées comme rétrogrades et véhiculant les socioculturels dominants, cette démarcation

s'émousse dès l'accès à un statut social valorisant qui confère un certain nombre de rôles sociaux au sein de la famille et dans différentes communautés sociales.

L'urbanisation et l'occidentalisation de Dakar – Plateau a aussi fait que les gens veulent vivre aujourd'hui dans l'intimité et l'aisance qui leur permettrait tant soit peu d'éviter certains problèmes comme les disputes familiaux, la jalousie entre frères et sœurs encore plus entre demi-frères et demi-sœurs mais aussi celle des parents envers leurs gendres.

A cet égard, Mourtada NDOYE, chef d'une famille étendue, ingénieur, âgé de plus de 45 ans, marié monogame sans enfant habitant à Pontie affirme que : « *la montée de la famille nucléaire à Dakar – Plateau peut être causée par trois choses* :

- *d'abord, les parents ne se préoccupent plus de donner à leurs enfants une bonne éducation. Ils n'ont plus le temps de bien surveiller et encadrer leurs progénitures au point de vue religieux et même social. Ils ne leurs inculquent plus le respect des coutumes et des valeurs traditionnelles telles que les sens du partage, le respect des aînés, la solidarité à tous les niveaux, l'entraide. Ceci ne manque pas de semer un certain individualisme dans l'esprit des gens et c'est ce qui explique de nos jours la prolifération des restaurants de rue dans cette localité urbaine. Maintenant c'est chacun pour soi, Dieu pour tous.*
- *ensuite, nous avons l'urbanisation et la modernisation qui ont fait que beaucoup de dakarois copient tout ce qui est occidental.*
- *enfin, il y a le problème du manque d'espace vital auquel Dakar – Plateau est confronté et qui oblige certains à ne pas vouloir rester dans la famille élargie. Quant aux chefs de famille, ils ne peuvent plus offrir suffisamment d'espace aux autres membres».*

A la lumière de ces propos, nous pouvons noter, mis à part le problème des parents, de l'urbanisation et de la modernisation, la question de l'espace a beaucoup influé sur le mode de résidence des familles. En effet Dakar – Plateau est un pôle d'attraction pour les Sénégalais dans la mesure où tout y est centré. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle aujourd'hui la préoccupation majeure des autorités sénégalaise est le désengorgement et la décentralisation de Dakar vers la périphérie et les autres régions du pays.

Certains chefs de famille, vu la conjoncture mais aussi ce que peut apporter en terme d'argent, le mètre carré à Dakar – Plateau, ont été contraints de vendre une partie de leur

concession ou bien la louer à d'autres personnes réduisant ainsi l'espace vital de la famille. C'est également la vente des terres qui explique la disparition progressive des « *lébou* » de Dakar – Plateau alors qu'ils furent les premiers occupants. D'ailleurs, le tableau n° 3 montre que sur les 50 familles interrogées au Plateau, seules 5 soit 10 % sont des « *lébou* ». Sur ces 5 familles, 2 chefs de famille sont mariés à des « *lébou* » alors que les 3 autres sont de sexe féminin et sont soit divorcées, soit veuves ou soit célibataires (Cf. Tableau n°3).

**Tableau n°3** : Répartition de la population des familles selon l'ethnie du chef de famille et celle de l'épouse



Toutefois, nous retiendrons avec Philippe Antoine, Philippe Bouquier, Abdou Salam Fall, ...<sup>42</sup> que contrairement aux prévisions des années 60, au Sénégal (Dakar), comme dans la plupart des pays africains, l'urbanisation n'est pas parfaitement allée de pair avec le modèle de la famille restreinte, bien au contraire, plusieurs formes complexes de composition familiale coexistent. Dans le cas de Dakar – Plateau, il y a une nette domination des familles élargies mais à des variations différentes de celles d'autrefois car étant dans la majorité éclaté dans l'espace.

Toutefois, vu les proportions que les familles restreintes ont prises (voir tableau n°1), on peut reconnaître avec Annik Osmont que l'évolution des familles dakaroises en l'occurrence le Plateau vers le modèle européen n'était pas inéluctable. Dès lors, avec le problème de l'espace, le mode de résidence a subi quelques transformations au centre ville.

## **II- MODES DE RESIDENCE DES FAMILLES A DAKAR – PLATEAU**

Les modes de résidence ont toujours occupé une place importante dans l'Afrique Traditionnelle en général et au Sénégal en particulier. Ainsi, l'organisation familiale étendue sénégalaise englobait, souvent, plusieurs dizaines de personnes apparentées ou non. Ce type de famille était joint de frères ou de père et de ses fils mariés. Dès lors on passe de la famille élargie à la famille restreinte ou vis versa par le maintien ou l'éclatement de la communauté familiale, souvent à la mort du père quand ses fils sont déjà mariés.

C'est ainsi que notre enquête de terrain a révélé que 26 % des familles résidant au Plateau comptent 1 à 4 personnes, 26 % contiennent également 5 à 9 membres, 28 % quant à elles ont dénombré 10 à 14 personnes alors que 8 % seulement sont composées de 15 à 19 membres, 4 % entre 20 et 24 et enfin 8 % comptent 25 habitants au plus. (cf. tableau n°4).

---

<sup>42</sup> Philipe ANTOINE, Philipe BOUQUIER , Abdou Salam FALL,... « *les familles dakaroises face à la crise* », IFAN, ORSTOM, CEPED, 1995, p.40.

**Tableau n° 4 :** Répartition de la population des familles selon la taille

Taille des familles	Effectif	Pourcentage %
1 à 4	13	26
5 à 9	13	26
10 à 14	14	28
15 à 19	4	8
20 à 24	2	4
25 et plus	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

D'après ce tableau n°4, plus de la moitié des familles interrogées (par l'intermédiaire du chef de famille) n'atteignent pas 15 membres. En effet si l'on fait la somme des pourcentages des tailles de familles comprises entre 1 et 14, on totalise 80 % ( $26\% + 26\% + 28\%$ ).

Plusieurs explications peuvent ressortir de cette composition familiale dominante à Dakar – Plateau :

D'abord, il faut dire que les populations dakaroises en général et celles de Dakar - Plateau en particulier, du fait du fort taux de scolarisation et du niveau d'instruction des individus sont fortement éveillées et informées vis à vis des méthodes de contraception et de limitation des naissances. Ceci permettra aux chefs de famille de diminuer les dépenses face à une société en crise où tout est devenu cher et difficile d'accès. Mais aussi l'adoption d'une telle attitude facilitera aux parents l'éducation de base qu'ils auraient aimé donner à leurs progénitures avec tout le confort nécessaire ou plutôt disponible. C'est surtout valable, mais pas uniquement, pour les familles nucléaires.

Ensuite, dans le cas des familles étendues, il n'y a pas pour la plupart un nombre assez important de composants car les chefs de famille souvent retraités, veuves ou divorcées n'ont plus les moyens de prendre en charge tous les membres. Aussi, certains enfants se retirent de la maison familiale pour aller fonder ailleurs une famille parallèle car ils veulent donner aux leurs l'éducation et le confort qu'ils n'ont pas eu mais également ils ne peuvent pas entretenir, une grande famille, faute de moyens suffisants.

Enfin, il y a le problème du manque d'espace vital comme nous l'avons souligné un peu plus haut et auquel presque toute la population dakaroise est confrontée. Ce qui fait que pour éviter de vivre des situations désastreuses, certains quittent la grande famille afin d'aller louer quelque part.

Quant aux familles qui comptent plus de 15 membres (8 % 10 à 14 membres, 4 % 20 à 24 et 8 % 25 et plus), aussi petites soient- elles souhaitent autant que possible réunir tous les leurs bien que n'étant pas toujours le cas. Ces dernières par engagement et dévouement vivent en communauté dans la solidarité, l'entraide, le sacrifice même si tel n'est pas souvent le cas car s'il y a des familles qui réunissent tous leurs membres sous un même toit, elles sont donc rares.

Pourtant tous nos enquêtés reconnaissent que la famille c'est tout ce qu'il y a de plus cher qu'un individu peut avoir dans la vie. C'est le lieu de bonheur, d'épanouissement le plus approprié pour la personne.

En effet, la famille offre à ses membres la sécurité maximale et le refuge. Ce n'est pas pour rien que toutes les religions révélées qui reconnaissent l'existence de Dieu, recommandent à leurs fidèles de fonder une famille et d'agrandir le royaume de celui-ci. La famille est ainsi une prescription divine. Elle se caractérise principalement par la solidarité, l'entraide, la concertation entre membres avant de prendre des décisions, le respect mutuel surtout des petits envers les plus âgés, le partage, l'attention mais aussi la loyauté. C'est d'ailleurs ce qu'a soutenu Maguette KONEZ, chef d'une famille nucléaire, comptable âgée de plus de 45 ans, veuve mère de 5 enfants habitant à l'avenue Lamine GUEYE « *Ma famille est tout pour moi, elle est ma raison d'être, ma fierté, mon bonheur. Tout ce que je fais dans la vie c'est pour ma famille car elle se définit principalement par la solidarité, la loyauté et l'esprit de partage. Elle réunit les membres et doit réprimer la jalousie. Une bonne entente permet à la famille de se souder. Bref, la famille, c'est un pour tous et tous pour un*

 ».

Cependant, force est de reconnaître que bien qu'il y a dans notre population enquêtée, beaucoup plus de familles élargies que de familles nucléaires, 58 % de famille ne contiennent qu'un seul ménage, 28 % 2 ménages, 8 % 3 ménages et 6 % 5 ménages ou plus. 20 % des chefs de ménages qui composent les familles sont des fils du chef de famille, 2 % sont des filles des chefs de famille et 20 % sont des parents proches. (cf. Tableau n°5)

**Tableau n°5** : Répartition de la population des familles selon le nombre de ménages et leur bien de parenté avec le chef de famille.

<b>Nombre de ménage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5 et plus</b>	<b>Total</b>
<b>Lien de parenté</b>						
1 seul ménage	29 (58)	-	-	-	-	<b>29 (58)</b>
Pas de lien	-	-	-	-	-	-
Père	-	-	-	-	-	-
Mère	-	-	-	-	-	-
Fils	-	5 (10)	3 (06)	-	2 (04)	<b>10 (20)</b>
Filles	-	1 (02)	-	-	-	<b>1 (02)</b>
Autres parents	-	8 (16)	1 (02)	-	1 (02)	<b>10 (20)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 (58)</b>	<b>14 (28)</b>	<b>4 (08)</b>	-	<b>3 (06)</b>	<b>50 (100,00)</b>

A la suite de ce tableau n° 5, on remarque que plus de la moitié des familles enquêtées à Dakar – Plateau ne comptent qu'un seul ménage. En effet, cette structure familiale nouvelle témoigne en quelque sorte de l'éclatement progressif de la famille dakaroise vers la restriction des ménages dans une même concession. Ainsi, les conditions économiques et spatiales sont telles que les chefs de famille ne peuvent plus prendre en charge d'autres ménages même s'il s'agit de leurs propres enfants. Ces derniers de leur côté sentent la nécessité une fois mariée de sortir de leur demeure ancienne pour aller vivre ailleurs, les raisons nous les avons développées un peu plus haut. Il peut aussi s'agir du fait que les enfants ont aujourd'hui opéré une prise de conscience leur obligeant à accepter cette nouvelle situation non par souci d'indépendance mais pour ne pas être un poids, lourd à assumer pour les parents.

Toutefois, un peu moins de la moitié des familles contiennent deux ou plusieurs ménages et sont à 20 % des fils du chef de famille, 2 % des filles et 20 % d'autres parents proches. Autrement dit, la solidarité reste encore relativement forte dans le milieu urbain dakarois, pour permettre non seulement d'accueillir des gendres et des belles filles mais des personnes n'appartenant pas au ménage même et dont les relations de parenté avec ses membres sont quelquefois, éloignées voir absentes. Cet accueil devient plus rare quand il s'agit de la fille car elle est appelée à quitter la famille et à s'identifier par rapport à son mari.

Il faut reconnaître avec Abdoulaye Bara DIOP<sup>43</sup> que cette prise en charge est généralement, d'autant plus aisée que le parasitisme familial en général rare en milieu urbain où existe scolarité ou apprentissage prolongé et chômage fréquent est contrairement et largement en vigueur à Dakar – Plateau.

En effet 32 % des familles sont prises en charge et entretenues par le chef de famille lui-même aussi bien dans les familles conjugales que dans celles élargies avec 1 ou 2 ménages et plus ; dans 10 % des familles interrogées, chacun s'occupe de soi (prise en charge individuelle) alors que 4 % des familles sont soutenues et entretenues par des fonds communs et 4 % par les enfants. Pour les familles de 2 ménages ou plus, 22 % sont sous l'entièvre responsabilité (à tous les niveaux) du chef de famille, la prise en charge est individuelle pour 12 % de ces familles, 6 % fonctionnent sur fonds commun et 2 % sont entretenues par les enfants qui ont une bonne situation économique (cf. tableau n°6).

**Tableau n°6** : Répartition de la population des familles selon leur entretien et celui des autres ménages composants.

Entretien des familles	Vous-même	Chacun s'occupe de soi	Fonds communs	Enfants	Total
Entretien des ménages					
Un seul ménage	27 (54)	1 (02)	-	1 (02)	<b>29 (58)</b>
Vous-même	11 (22)	-	-	-	<b>11 (22)</b>
Chacun s'occupe de soi	2 (04)	4 (08)	-	-	<b>6 (12)</b>
Fonds communs	1 (02)	-	2 (04)	-	<b>3 (06)</b>
Enfants	-	-	-	1 (02)	<b>1 (02)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 (82)</b>	<b>5 (10)</b>	<b>2 (04)</b>	<b>2 (04)</b>	<b>50 (100,00)</b>

**NB** : les chiffres entre parenthèses sont les pourcentages, obtenus en divisant chaque effectif par 50.

L'examen de ce tableau n°6 montre que malgré les difficultés, le chômage, la retraite, l'occupation et l'entretien reviennent dans la grande majorité des cas aux chefs de famille. Ces derniers reconnaissent fièrement leur obligation d'apporter à leurs femmes et enfants mêmes maries nourriture, santé, confort etc. C'est aussi leurs droits et devoirs que de remplir

<sup>43</sup> A. B. DIOP, op. cit. , p.149

ce rôle sans distinction de sexe, d'âge et de situation économique vis à vis de leurs progénitures.

Si, la famille traditionnelle africaine en général et sénégalaise en particulier a toujours fonctionné de la sorte, le fait est accentué aujourd'hui par le chômage inquiétant et grandissant des jeunes, le manque d'emploi qui a d'une certaine manière poussé les parents en l'occurrence les chefs de famille à ne pas rester indifférents à la position de leurs descendants. Même dans la famille élargie où il y a plus d'un ménage, c'est le même sentiment qui anime le chef de famille et la même situation pour les chefs de ménage. D'ailleurs, il est mal vu et inconcevable de voir dans nos sociétés un père de famille, manger sans ses enfants quelque soit leur situation matrimoniale.

Cependant, face à la montée de l'individualisme et du modèle européen de la famille, dans quelques foyers, relativement faibles, chacun s'occupe de soi-même. Autrement dit dans ces familles, c'est chacun pour soi et Dieu pour tous alors que dans d'autres, (6 %) c'est le communautarisme qui règne et chaque membre participe selon ses moyens au fonctionnement de la maison. La participation des enfants bien qu'existant reste faible. Par ailleurs l'examen des conditions de vie et d'habitation des familles nous fera mieux saisir la structure et le fonctionnement des familles sénégalaises au Plateau.

### **III- LES CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION DES FAMILLES**

Les dimensions des concessions, comme le nombre de leurs chambres sont très variables étant en relation directe avec la taille des familles. De la sorte, l'occupation des pièces qui composent les maisons dakaroises, plus particulièrement Dakar – Plateau, pourrait aller de 1 à plus de 4 personnes, suivant le type de famille concerné, la situation financière de cette dernière mais aussi et surtout selon l'habitat occupé et sa proximité.

C'est aussi que les résultats de notre enquête ont montré que 64 % des familles interrogées vivent dans des maisons à terrasse, 14 % dans des maisons à étages, 12 % dans des immeubles, 10 % dans des baraqués, les maisons à case étant inexistant au Plateau alors que 30 % de ces familles sont propriétaires et occupants, 34 % sont locataires, 10 % des familles logent dans des demeures qui leur ont été prêtées et 26 % conservent jusqu'à présent leur maison familiale. 24 % des maisons sont la propriété des chefs de famille, 12 % des immeubles abritant les chefs de famille sont loués (cf. tableau n°7).

**Tableau n°7** : Répartition de la population des familles selon le type de maison et le mode d'occupation.

Type de maison	Maison à terrasse	Maison à étage	Immeuble	Maison à case	Baraque	Total
Mode d'occupation						
Propriétaire	12 (24)	3 (06)	-	-	-	<b>15 (30)</b>
Locataire	7 (14)	2 (04)	6 (12)	-	2 (04)	<b>17 (34)</b>
Prêt familial	1 (02)	2 (04)	-	-	2 (04)	<b>5 (10)</b>
Maison familiale	12 (24)	-	-	-	1 (02)	<b>13 (26)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 (64)</b>	<b>7 (14)</b>	<b>6 (12)</b>	-	<b>5 (10)</b>	<b>50 (100,00)</b>

A la suite du tableau n°7, nous remarquons que Dakar – Plateau compte un nombre important de maisons à terrasse, synonyme de la présence occidentale au Sénégal plus particulièrement dans cette localité mais aussi et surtout de l'urbanisation et de la modernisation. En effet, Dakar, capital politique et économique du Sénégal est le pôle d'attraction de tous les sénégalais car tout y est concentré. Dès lors, son niveau d'urbanisation et de développement doit fondamentalement refléter l'architecture de ses bâtiments.

Cependant, même si à Dakar- Plateau, il y a une forte présence d'immeubles et de maisons à étages, il n'en demeure pas moins que les maisons à terrasse, les plus représentatives au Plateau témoignent de l'ancienne construction coloniale qui a été conservée jusqu'à nos jours et du début de l'urbanisation. Ceci montre également comment pour le vieux sénégalais, la maison familiale d'origine est sacrée. Elle ne doit pas être vendue ni même subir de grandes transformations.

Notons sur le plan fonctionnel, la grande maison a acquis une spécialisation au sein du système résidentiel, dont on peut comprendre là encore la logique économique et sociale. C'est en effet dans ce lieu qu'on trouve les membres de la famille qui ont le plus de difficultés matérielles et morales et qui sont en grande partie à la charge de ceux qui sont mieux nantis<sup>44</sup>.

---

<sup>44</sup> Annick OSMONT ; op, cit. , p.146.

Par ailleurs, il faut signaler que ces maisons sont généralement des propriétés des occupants. En effet, si l'on fait la somme du pourcentage de chefs de famille propriétaires de leur maison et les concessions familiales, on a 56 % alors que 34 % sont des locataires. Autrement dit ces chefs de famille ont voulu se rapprocher des lieux de travail en s'installant avec leur famille à Dakar-Plateau.

La présence de quelques baraqués montre que l'urbanisation de ces lieux n'est pas parfaite et achevée. Il y règne jusqu'à présent deux mondes différents : en haut les riches et en bas les pauvres. Dès lors, la vie au 10<sup>ème</sup> étage d'un immeuble donnant sur le boulevard de la République diffère largement de la vie domestique du quartier Mboth.

Toutefois, ces habitats qui sont à 64 % des maisons à terrasse ont tous sans exception, une clôture en mûr montrant même si c'est de manière timide l'urbanisation de Dakar - Plateau. Ce fait prouve également l'attitude coutumière des sénégalais en général et des dakarois en particulier à vouloir donner l'air tout en se méfiant du regard étranger surtout au moment de la prise des repas, d'habiter dans une belle maison avec des conditions économiques suffisantes. Cette construction reflète aussi cette concurrence éternelle mais dans les limites du possible entre voisins. Ainsi, chaque voisin copie sur l'autre ce que les moyens permettent, parfois même plus que cela. Il faut tout de même reconnaître que les mûrs protègent les maisons contre certains dangers, car ils sont plus sûrs et plus à la mode.

En ce qui concerne la nature des toits, 18 % des maisons sont en zinc, 28 % en béton, 24 % sont construites en toiture alors que 30 % sont en tuile (cf. tableau n°8).

**Tableau n°8** : Répartition de la population des familles selon la nature des toits des maisons et celle de leur clôture.

Nature des toits	Bois	Zinc	Béton	Paille	Toiture	Tuile	Total
Nature de la clôture							
Mûr	-	9 (18)	14 (28)	-	12 (24)	15 (30)	<b>50 (100,00)</b>
Bois	-	-	-	-	-	-	-
Paille	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>9 (18)</b>	<b>14 (28)</b>	-	<b>12 (24)</b>	<b>15 (30)</b>	<b>50 (100,00)</b>

On constate que les toits sont variés suivant le genre de construction mis en place. Ainsi donc, il n'y a pas au Plateau de type idéal de toit même si on remarque un léger penchant vers

les tuiles. Ceci témoigne comme nous l'avons dit plus haut de l'impact de la construction coloniale qui a été conservée jusqu'à nos jours faisant de Dakar. Plateau un quartier à la fois urbaines et anciennes. En effet, ce sont les colonisateurs qui ont introduit les tuiles au Sénégal qui étaient à la mode à l'époque. D'autre part, les toits en zinc, en béton et en toiture reflètent en même temps le niveau de vie et la situation économique des populations concernées. D'ailleurs, si l'on regarde bien le nombre de chambres dont ces maisons disposent et la proportion de personnes par chambre, on voit que nos observations sont justifiées et renforcées.

C'est ainsi que 68 % des maisons ont entre 1 et 4 chambres, 24% entre 5 et 9 chambres, 6 % entre 10 et 14, 2 % ont 15 à 19 chambres tandis que les maisons contenant 20 chambres et plus sont quasi-absentes dans notre échantillon. Par ailleurs 78 % des concessions comptent au Plateau 1 à 4 personnes par chambre, alors que dans 22 % des maisons on dénombre 5 à 9 personnes par chambre. (cf. tableau n° 9).

**Tableau n°9 :** Répartition de la population des familles selon le nombre de chambres et le nombre de personne par chambre.

Nombre de chambre	1 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 et plus	Total
Nombre de personne par chambre						
1 à 4	25 (50)	10 (20)	3 (6)	1 (2)	-	<b>39 (78)</b>
5 à 9	9 (18)	2 (4)	-	-	-	<b>11 (22)</b>
10 et plus	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>34 (68)</b>	<b>12 (24)</b>	<b>3 (6)</b>	<b>1 (2)</b>	-	<b>50 (100,00)</b>

De ce tableau n°9 il ressort que plus de 2/3 ne comptent que 1 à 4 chambres, le plus souvent moins de 4 pièces. Cela est dû d'une part au manque d'espace criard que connaît Dakar – Plateau alors qu'il est en perpétuelle construction et reconstruction. D'autre part, le partage des concessions entre épouses ou enfants à la mort du chef principal de la famille entraîne en même temps l'éclatement de l'espace vital et celui de la grande famille étendue. Mais également, certains chefs de famille sont obligés, face à la crise économique et face à la tentation liée au coût et au prix du mètre carré de terrain, de diviser plus ou moins leur demeure en deux parties pour la vendre réduisant ainsi le nombre relativement important de chambre qui est compris entre 5 et 9. Elles sont soit constituées par de familles traditionalistes

fières de maintenir leur concession intacte. Soit elles sont habitées par des gens qui sont d'une certaine manière à l'abri du besoin ou qui sont tout simplement des familles modernes comme les appelle Edward SHORTER.

Un autre fait peut aussi expliquer le nombre de chambres faibles qui composent la plupart des maisons au Plateau. C'est la volonté d'améliorer les situations économiques qui a conduit beaucoup de gens à créer sur leur Lieu d'habitation des activités appartenant au secteur de la petite production marchande, et qui sont pour la plupart liée à une clientèle très localisée.

Cependant, si en 1955, 29 % des ménages et 45 % de la population vivaient à plus de 2 personnes par pièce et si en 1989, la proportion est passée respectivement à 44 % et 54 %<sup>45</sup> ; la situation s'est aujourd'hui beaucoup plus aggravée. Les résultats de notre enquête montre que le nombre de personne par chambre est à 78 % compris entre 1 et 4 (voir tableau n°9). Ainsi donc, malgré la diminution de la taille des familles au Plateau et la tendance à l'éclatement familial, l'occupation de l'espace domestique reste toujours forte. Dès lors, on peut tenter de dire que le morcellement progressif de la famille dakaroise va de pair avec la densification de l'espace. Pour renforcer ces propos qui montrent en quelque sorte les changements intervenus dans la composition des familles, nous pouvons nous référer au pourcentage d'entités où il y a 5 à 9 personnes par chambre (22 %).

Toutefois, on remarque qu'il y a proportionnalité et corrélation entre les maisons de 1 à 4 chambres et le nombre de personne de 1 à 4 par chambre alors que 20 % des concessions composées de 5 à 9 chambres comptent 1 à 4 personnes par chambre, 6 % des maisons de 10 à 14 pièces font 1 à 4 personnes (voir tableau n°9).

---

<sup>45</sup> Sources : Recensement de 1955 ; enquête IFAN-ORSTOM de 1989.

## **CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT DES FAMILLES AU PLATEAU**

Parler du fonctionnement des familles sénégalaises à Dakar – Plateau, c'est faire ressortir un certain nombre de rôles, de comportements, de statuts, d'attitudes qui sont indispensables à leur maintien et à leur unité. En effet, la famille est composée d'individus agissant en fonction d'un réseau de statuts et de rôle dont la signification est de maintenir le système familial, et à travers le système familial, le système social tout entier. L'étude de la famille inclut comme nous l'avons dit dans la première partie, les attentes de rôle des autres membres de la famille, les définitions des situations et les mécanismes de maintien du système, bref tous les éléments qui agissent comme médiateur pour transformer la structure familiale en comportement ouvert.

Ainsi dans ce dernier chapitre, nous nous proposons de mettre à jour l'organisation sociale des familles à Dakar – Plateau, leur organisation économique mais aussi la préparation et la consommation des repas.

### **I- L'ORGANISATION SOCIALE DES FAMILLES A DAKAR-PLATEAU**

L'organisation sociale de la famille traditionnelle s'ordonne essentiellement suivant deux principes : la hiérarchie et le communautarisme.

On observe ainsi, comme c'est le cas au Plateau, une hiérarchie de statuts impliquant une attribution de fonctions et de rôles différents. Cette hiérarchie repose sur des facteurs rencontrés dans les relations parentales : liens de parenté et d'alliance, âge, sexe, situation matrimoniale (rang de mariage pour les épouses). Toutefois dans notre présente étude et compte tenu des objectifs que nous nous sommes fixés, nous allons focaliser notre analyse sur des variables telles que, le sexe, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, les rôles des chefs et de leurs partenaires s'ils en n'ont.

Les deux principes d'hiérarchie et de communautarisme dont nous avons fait état un peu plus haut, ne s'excluent pas mais se complètent dans cette organisation familiale. La hiérarchie suppose toujours un cadre de référence, un groupe social, pour s'exercer, donc un degré minimum de communautarisme : la cohésion sociale. Le communautarisme requiert souvent, dans son organisation et son fonctionnement, une structure hiérarchique. Il a besoin, par exemple, d'un chef, d'un organisateur.

En effet, toute entité familiale, pour qu'elle fonctionne le mieux possible demande l'existence d'un dirigeant qui se trouve être le chef de famille et que les Wolof appellent le « *borom kër* ». Celui ci est généralement le plus âgé de la maison et le plus souvent de sexe masculin. Ainsi, notre enquête de terrain a révélé que 32 chefs de famille sur 50 sont de sexe masculin et 18 sur 50 sont des femmes. Par contre 30 des 32 chefs de famille homme sont mariés et les 2 restants sont encore célibataires mais avec charge familiale. Quant aux 18 femmes chefs de famille, 3 sont mariées, 3 ont divorcé de leur mari mais s'occupent de leur famille, 10 sont des veuves avec charge familiale alors que 2 sont des célibataires « *mère de famille* » (cf. tableau n°10).

**Tableau n°10 :** Répartition de la population des chefs de famille selon le sexe et l'état matrimonial.

Sexe	Masculin	Féminin	Total
<b>Etat matrimonial</b>			
Marié (e)	30	3	<b>33</b>
Divorcé (e)	-	3	<b>3</b>
Veuf (ve)	-	10	<b>10</b>
Célibataire	2	2	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>50</b>

Dès lors, ce tableau n°10 montre que le terme chef de famille est à Dakar comme ailleurs du ressort de l'homme même si on remarque qu'il y a 3 femmes mariées qui sont chefs de famille. Ceci est dû au fait que ces dernières ont soit des maris qui ne sont pas présents ou qui ont voyagé et se sentent par conséquents chefs de famille en leur absence, soit leurs époux sont polygames et quelles ont chacune une maison en charge.

Quoiqu'il en soit, partout au Sénégal, c'est l'époux qui dirige le fonctionnement de sa famille et a, par la même occasion, des droits et des devoirs envers tous les membres. C'est

ainsi que tous les chefs de famille enquêtés reconnaissent d'une part la place importante que peut occuper un homme, d'autre part ils confirment le rôle central que la connotation de chef de famille donne à l'homme dans la société dakaroise.

En effet, le mari a un rôle instrumental dans le couple qui est lié à sa fonction dans la vie familiale : « *En ayant une occupation et un revenu acceptable, [le mari père] accomplit une fonction ou un réseau de fonctions essentielles pour sa famille en tant que système* »<sup>46</sup>: il lui assure un statut dans la communauté. Cette instrumentalisation du rôle du chef de famille (père de famille) se manifeste sur le confort matériel qu'il est chargé d'offrir aux membres. Et c'est ce qui a poussé certains enfants en âge à se marier de se retirer de leur famille d'origine, surtout face à la crise économique et à la cherté de la vie en centre ville, afin de pouvoir au moins remplir cette tâche qui leur incombe. Cette charge familiale a également entraîné auprès de certains chefs de famille un refus d'accueillir d'autres ménages ou même d'autres parents issus de la grande famille.

En plus de ces fonctions, le père de famille doit veiller à ce que les gens qu'il a sous sa responsabilité soient en bonne santé. Il doit incarner le respect entre les membres, leur apporter le maximum de sécurité.

Cependant, on remarque de plus en plus qu'aujourd'hui, qu'il y a quelques changements qui sont en partie dus à l'entrée de la femme dans le marché du travail. En effet, le soin d'élever les enfants n'est plus une tâche uniquement destinée à la femme mais l'affaire des deux parents, qui est un fait en lui-même positif, quelles que soient les raisons de cette situation (la principale étant que la mère qui travaille ne peut suffire seule au soin et à l'éducation des enfants).

C'est ainsi que pour presque tous nos enquêtés le chef de famille doit être un modèle dans toute l'acception du mot c'est à dire avoir un comportement exemplaire. A cet effet, Papa Demba DIOP, chef d'une famille étendue, Infirmier d'Etat en retraite âgé de 70 ans, marié monogame, père de 7 enfants habitant à la rue Lahson NDOYE stipule : « *Un chef de famille père doit toujours servir d'exemple. Il doit éduquer ses enfants dans la religion autrement dit dans la droiture, la loyauté, la sincérité, le respect d'autrui, le partage, l'entraide. C'est en inculquant ces valeurs morales à sa famille ou encore en leur faisant distinguer le bien du mal qu'il pourra être sûr d'avoir bien rempli son rôle. Toutefois, il doit*

---

<sup>46</sup> André MICHEL : « *Sociologie de la famille et du mariage* », PUF, 1978, p 144.

*aussi leur apporter, nourriture, couverture entretien, protection, veiller à leur santé et faire régner l'harmonie et la bonne entente entre les membres ».*

Par ailleurs, ces mêmes rôles qui ont été assignés au chef de famille, relèvent de nos jours de la compétence de la mère de famille ou de l'époux au centre du centre ville. Si naguère, l'organisation hiérarchique faisant de la femme, des enfants et des jeunes hommes célibataires des « *surga* »<sup>47</sup> limitant cette dernière uniquement à l'éducation des enfants et aux tâches domestiques, aujourd'hui la mère de famille partage avec le père presque les mêmes rôles.

En effet, la libération de la femme, son entrée dans le marché de l'emploi et surtout la précarité de la vie au Plateau constitue autant de facteurs qui ont en quelque sorte contribué aux changements intervenus dans la structure et le fonctionnement des familles, changements qui peuvent s'avérer dans certains cas positifs et dans d'autres négatifs.

Autrement dit, le travail de la femme qui ne veut plus dépendre de son mari peu avoir des répercussions favorables sur les résultats scolaires de l'enfant quant à la qualité de l'aide et non seulement à la quantité du fait de la formation plus poussée reçue d'une part. Mais également, il contribue à l'accélération et l'amélioration du niveau de vie de la famille. D'autre part, l'éducation des enfants peut être biaisée surtout quand la mère de famille n'a pas de temps à leur consacrer suite à une fatigue physique et nerveuse lors de son retour du travail. Dans de telles situations, le chef de ménage ne jouit pas de toute l'attention de celle-ci et se voit ainsi entretenue (côté services) par la domestique.

Le travail des femmes est sans doute une des raisons pour lesquelles les chefs de famille enquêtés à Dakar -Plateau n'ont pas beaucoup d'enfants avec leurs épouses car, notre enquête de terrain a montré que 16 % des chefs n'ont pas d'enfants, 26 % ont entre 1 et 4 enfants, 44 % ont un nombre d'enfants compris entre 5 et 9 alors que seulement 6 % ont entre 10 et 14, 2 % entre 15 et 19, 2 % entre 20 et 24 et 4 % ont 25 enfants ou plus (cf. tableau n°11).

---

<sup>47</sup> Terme Wolof qui fait des jeunes hommes célibataires, des enfants, des femmes et même des chefs de ménage des dépendants entiers du chef de famille.

**Tableau n°11** : Répartition de la population des chefs de famille selon le nombre d'enfants.

Nombre d'enfants	Effectif	Pourcentage %
Pas d'enfants	8	16
1 à 4	13	26
5 à 9	22	44
10 à 14	3	6
15 à 19	1	2
20 à 24	1	2
25 et plus	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

En dépit du facteur cité précédemment, le nombre d'enfants relativement faibles que le tableau n°11 met en exergue peut s'expliquer par le fait que Dakar -Plateau est une localité moderne et proche de l'occident où les méthodes de contraception sont très développées. Autrement dit, les chefs de famille et à travers eux leurs partenaires ont opté pour un planning familial afin de diminuer le nombre d'enfants rejoignant ainsi la politique de l'Etat sénégalais qui vise à réduire au maximum l'indice de fécondité des femmes telle que les organismes internationaux et les pays développés l'ont recommandé. Il faut dire également que, face à la modernisation, à l'occidentalisation qui vise à restreindre la famille africaine d'aujourd'hui mais aussi et surtout la crise économique qui prévaut chez beaucoup de foyers au Plateau et la cherté de la vie, les parents n'ont plus les moyens ni même le courage d'entretenir beaucoup d'enfants.

C'est dire donc que les chefs de famille que ce soit la famille étendue ou nucléaire ne dépassent pas pour la grande majorité 9 enfants (44 % ont 9 enfants ou moins, 26 % 4 ou moins et 16 % simplement n'ont pas d'enfants). Pourtant, ces derniers ont à quelques deux exceptions près plus de 45 ans.

Ce dernier fait explique sans doute qu'il y a dans notre échantillon enquêté plus de familles monogamiques que de familles polygamiques. Si dans le temps, les chefs de familles étaient essentiellement polygames avec 3 ou même 4 épouses, aujourd'hui et surtout au centre ville de Dakar, ils sont majoritairement monogames. En effet, notre enquête de terrain montre que 46 % des chefs de famille enregistrés ont une seule femme alors que 20 % seulement sont polygames et 34 % sont des célibataires avec charge familiale. Nous rappelons que par célibataire avec charge familiale, on attend et les célibataires en tant que tels, et les veuves et les femmes divorcées.

Par ailleurs, 15,62 % des 32 chefs de famille de sexe masculin sont polygames avec 2 épouses, 3,12 % ont 3 épouses et 9,38 % ont 4 épouses. Par contre 65,62 % de ces chefs de famille hommes sont monogames et 6,26 % sont des célibataires. Quant aux 18 femmes chefs de famille, 5,56 % occupent la position de 4<sup>ème</sup> femme, 11,11 % sont monogames avec un rang de 1<sup>ère</sup> femme si l'on sait que leurs époux ont la possibilité d'avoir 2 à 4 femmes pour les musulmans alors que 83,33 % des femmes chefs de famille n'ont pas de mari et ont en charge une famille entière (cf. tableau n°12).

**Tableau n°12 :** Répartition de la population des chefs de famille selon la situation actuelle et le nombre de femmes ou le rang occupé.

Nbre de femmes ou rang occupé	HOMME					FEMME					Total
	Situation actuelle	Pas d'épouses	1 ép	2 ép	3 ép	4ép	Pas de mari	1ère fem	2e fem	3 <sup>e</sup> fem	4 <sup>e</sup> fem
Polygame	-	-	5 (15,62)	1 (3,12)	3 (9,38)	-	-	-	-	1 (5,56)	10 (20)
Monogame	-	21 (65,62)	-	-	-	-	2 11,11				23 (46)
Célibataire avec charge familiale	2 (6,26)	-	-	-	-	15 (83,33)	-	-	-	-	17 (34)
<b>TOTAL</b>	<b>2 (6,26)</b>	<b>21 (65,62)</b>	<b>5 (15,62)</b>	<b>1 (3,12)</b>	<b>3 (9,38)</b>	<b>15 (83,33)</b>	<b>2 (11,11)</b>	-	-	1 (5,56)	<b>50 (100,00)</b>

D'autre part, la plupart des chefs de famille ont préféré être monogames pour éviter les querelles familiales. En effet, l'expérience a montré que deux femmes ou plus sont souvent sources de conflits. Les co- épouses ont tendance à entrer en compétition et son animées la plupart du temps, par un esprit de jalousie qui peut avoir de graves répercussions sur la famille en générale et sur les enfants en particulier. Une des conséquences de la polygamie et que les chefs de famille veulent éviter, c'est à la mort de celui-ci, la famille risque de se disperser ou que le partage des biens finisse à la police.

Cependant, en ce qui concerne le communautarisme dont nous avons parlé plus haut, mis à part qu'il se manifeste d'une certaine manière dans la prise des décisions et le respect de la hiérarchie, nous verrons dans le deuxième sous chapitre, comment il se réalise dans l'organisation économique de la famille.

## II- L'ORGANISATION ECONOMIQUE DES FAMILLES

L'étude de l'organisation socio- économique effective des familles à Dakar fait ressortir deux faits importants : le pouvoir économique est presque tout entier, entre les mains des chefs de famille mais aussi les familles ont un niveau de vie relativement faible car elles sont frappées par une pauvreté modérée. En effet 66 % des chefs de famille nous ont affirmé que la dépense quotidienne était-sous leur entière responsabilité alors que dans 34 % de ces familles, il n'y a pas de salariés pas même le chef, 18 % ne contiennent qu'un seul salarié, 10 % ont 2 salariés et 2 % des familles ont 3 membres qui travaillent. Toutefois 16 % des familles au Plateau ont une dépense quotidienne qui est assurée par les chefs même si quelquefois il y a dans la famille 1 ou plusieurs salariés ou tout simplement pas de salariés (2 % de salariés pour les familles dans lesquelles ce sont les enfants qui s'occupent de la dépense, 2 % ont 2 salariés, 4 % 3 salariés, 2 % 4 salariés et 2 % encore 6 salariés ou plus). Par contre 12 % des familles fonctionnent sur fonds communs qui passent généralement par les mains du chef de famille alors que dans 4 % des familles c'est l'individualisme qui prime du fait que chacun s'occupe de soi-même (cf. tableau n°13).

**Tableau n°13 :** Répartition de la population des familles selon le nombre de salariés et la gérante de la dépense quotidienne.

Dépense quotidienne	Vous-même	Votre femme	Votre mari	Vos enfants	Vos parents	Fonds communs	Chemin s'occupe de soi	Total
Nombre de salariés								
0	17 (34)	-	-	2 (4)	-	2 (4)	1 (2)	22 (44)
1	9 (18)	-	-	1 (2)	-	1 (2)	-	11 (22)
2	5 (10)	-	-	1 (2)	1 (2)	1 (2)	1 (2)	9 (18)
3	1 (2)	-	-	2 (4)	-	-	-	3 (6)
4	-	-	-	1 (2)	-	1 (2)	-	2 (4)
5	-	-	-	-	-	1 (2)	-	1 (2)
6 ou plus	1 (2)	-	-	1 (2)	-	-	-	2 (4)
<b>Total</b>	<b>33 (66)</b>	-	-	<b>8 (16)</b>	<b>1 (2)</b>	<b>6 (12)</b>	<b>2 (4)</b>	<b>50 (100,00)</b>

Ce tableau n°13 montre que la charge familiale est toujours à Dakar- Plateau du ressort du chef de famille qu'il soit homme ou femme, marié, veuf, divorcé ou célibataire. En effet, une des principales obligations de celui-ci est d'apporter nourriture à sa famille quel que soit le statut des membres. Puisqu'il a décidé, pour des raisons religieuses ou traditionnelles, de se marier et de fonder une famille, il se doit alors de les entretenir du moins jusqu'à un certain âge. Le devoir est tellement fort, ancré, accepté que beaucoup de chefs de famille entretiennent même les ménages de leurs fils ou filles.

Cependant ; même si 66 % des chefs de famille s'occupent eux- même et économiquement de la nourriture, de l'habillement de leurs progénitures ; il n'en demeure pas moins que certains enfants qui ont une condition acceptable ont pris la relève face à la retraite de leurs parents et à la précarité de la vie au Plateau. Les enfants manifestent ainsi un esprit de solidarité et d'entraide qui sont les vertus cardinales de toute famille surtout celles des pays d'Afrique.

Cette solidarité, est beaucoup plus manifeste avec les familles qui fonctionnent sur fonds communs mais qui ne sont pas nombreuses (12 %). Dans ces communautés, très unies du reste, il n'y a pas une personne habilitée de par sa situation économique à s'occuper de la dépense quotidienne mais chacun apporte le peu de ce qu'il a pour le bon fonctionnement de leur maison. Aujourd'hui, s'il y a un certain individualisme à Dakar -Plateau, il n'est pas visible à l'intérieur des entités familiales qui ont décidé de vivre ensemble pour le mieux et pour le pire, mais il consiste plutôt à se retirer de la grande famille afin de fonder parallèlement une autre. Les raisons nous les avons donné un peu plus haut.

Cependant, force est de remarquer que les enfants qui ne peuvent pas prendre totalement en charge la dépense quotidienne de leur famille, participent dès que l'occasion se présente aux dépenses. Cette attitude vise à seconder autant que possible leurs parents qui rencontrent énormément de difficultés. D'ailleurs, ce comportement dont les acteurs sont fiers est également appliqué par les femmes des chefs de familles conscientes de leur rôle de mère et d'épouse.

C'est ainsi que 40 % des enfants des chefs de famille participent aux dépenses, 10 % même s'ils travaillent ne participent point aux dépenses, 36 % des enfants n'ont pas encore l'âge ou les moyens de participer et 14 % des chefs de famille n'ont pas d'enfants. Par contre pour les femmes, 48 % des épouses des chefs de famille participent de manière timide et

irrégulière aux dépenses familiales, 18 % de ces dernières n'ont pas eu l'occasion de le faire alors que 34 % des chefs de famille n'ont pas de mari ou de femme (cf. tableaux n°14 et n°15).

**Tableau n°14 :** Répartition de la population des chefs de famille selon la participation des enfants aux dépenses.

Enfants	Effectif	Pourcentage %
Participation aux dépenses		
Oui	20	40
Non	5	10
Pas encore	18	36
Pas d'enfants	7	14
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

**Tableau n°15:** Répartition de la population des chefs de famille selon la participation de l'épouse aux dépenses.

Chefs de famille	Epouses	Pas de femme ou pas de mari	Total
Participation aux dépenses			
Oui	24	-	<b>24</b>
Non	9	-	<b>9</b>
Pas de femme ou pas de mari	-	17	<b>17</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>50</b>

Ainsi, la participation de tous au fonctionnement économique est un devoir et une obligation de la part des membres d'une famille. Cette association si traditionnellement elle se manifestait à travers les services rendus pour la culture et la récolte du champ familial, aujourd'hui elle se fait de différente manière et passe généralement par les mains du chef de famille qui est le maître d'œuvre de sa maison et qui ne compte pas ou le plus souvent sur le soutien de ces derniers. Ces facteurs montrent que le communautarisme est toujours de rigueur au Plateau mais il se présente sous d'autres formes.

Cependant, aide ou pas, travail ou pas, la dépense quotidienne des familles sénégalaises au centre ville reste pour la plupart insuffisante du fait de la cherté de la vie et de la composition de ces communautés. En effet, 76 % des chefs de famille dépensent quotidiennement entre 1000 et 5000 FCFA, 20 % entre 5000 et 10.000 FCFA tandis que 2 % seulement ont une dépense journalière de 15.000 FCFA ou plus et 2 % ont préféré ne pas répondre (cf. tableau n°16).

**Tableau n°16** : Répartition de la population des familles selon la dépense journalière.

Dépense journalière	Effectif	Pourcentage %
Ne répond pas	1	2
Maris de 1000 Fcfa	-	-
[1000 – 5000]	38	76
[5000 – 10000]	10	20
[10000 – 15000]	-	-
Plus de 15000	1	2
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

A la lecture de ce tableau n°16, le niveau de vie est relativement faible au centre ville mais pas comme dans les quartiers périphériques. Autrement dit, les ménagères vont au marché avec dans le panier 5000 FCFA au moins. Alors qu'elles doivent préparer à 96 % 3 repas par jours (cf. tableau n°17). Dès lors le Plateau est comme toutes les autres localités de Dakar, frappé par la pauvreté malgré les participations des femmes et des enfants. Une telle situation ; bien que dans certaines familles, il y a à part du riz et de l'huile, est due à la petite pension de retraite des chefs de famille mais aussi à leur chômage et à celui des jeunes. Ces derniers, par manque d'emploi, restent à la maison, se font entretenir par les parents et augmentent par la même occasion les dépenses familiales.

**Tableau n°17** : Répartition de la population des familles selon le nombre de repas pris par jour.

Nombre de repas par jour	Effectif	Pourcentage %
1 repas	1	2
2 repas	1	2
3 repas	48	96
Ne répond pas	-	-
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

En d'autre terme avec 3 repas par jour, 5000 FCFA ou moins par jour et parfois plus de 10 personnes à nourrir, il est évident que la ration en calories par tête et par jour est nulle et indique en même temps le niveau de pauvreté des populations. Cette insuffisance de la ration alimentaire en terme de calories est corrélative à l'insuffisance quantitative des repas. Les familles dakaroises (le Plateau en l'occurrence) n'ont pas l'habitude par exemple à midi, de bien remplir leurs bols lors de la prise du repas à cause de la cherté de la vie alors que les moyens font défaut. C'est pourquoi, une personne qui vient s'installer pour la première fois dans une famille au centre ville rencontre énormément de problèmes pour s'adapter à leur façon de manger car ayant l'habitude de manger à sa faim.

Toutefois, les quelques familles qui ont une dépense journalière supérieure à 5000 FCFA (20 %) semble être beaucoup plus à l'aise. Dans ces familles, soit le père et la mère travaillent et ont un bon salaire, soit les enfants ont une bonne situation économique, soit elles sont restreintes mais ne sont pas pour autant riches.

Cependant force est de reconnaître qu'il y a au centre ville beaucoup de familles très riches mais sont difficiles d'accès car elles ne sont disposées à répondre à notre questionnaire du moins elles n'ont pas eu le temps. Ceci constitue un de nos principaux obstacles lors du recueil des données.

Deux autres indicateurs de la pauvreté atténuée du Plateau peuvent être également soulignés. Ce sont les différents branchements et le niveau d'équipement domestique des familles. En effet, 8 % des familles sont alimentées uniquement en électricité, 2 % sont uniquement abonnées à la SDE, 18 % ont au moins chez elles l'eau et l'électricité tandis que 72 % ont l'eau, l'électricité et le téléphone fixe (cf. tableau n°18).

Quant au niveau d'équipement en appareils électroménagers, 4 % des familles n'ont aucun appareil chez elles, 14 % ont seulement un téléviseur, 62 % ont un téléviseur et un réfrigérateur et une cuisinière, 8 % ont un téléviseur, un réfrigérateur et un fer à repasser électrique et enfin 2 % disposent uniquement d'un téléviseur et d'un fer à repasser électrique (cf. tableau n°19). Notons que les appareils tels, les vidéos, les antennes de télévision, les décodeurs qui sont récents n'ont pas été pris en compte.

**Tableau n°18** : Répartition de la population des familles selon leurs différents branchements et le paiement des factures.

Dépense quotidienne	Vous-même	Vos enfants	Votre partenaire	Vos parents	Fonds communs	Chacun paie ses factures	Total
Nombre de salariés							
SENELEC	3 (6)	-	-	1 (2)	-	-	<b>4 (8)</b>
SDE	1 (2)	-	-	-	-	-	<b>1 (2)</b>
SENELEC + SDE	5 (10)	3 (6)	-	-	1 (2)	-	<b>- (18)</b>
SENELEC + SDE + Téléphone fixe	24 (48)	4 (8)	-	4 (8)	2 (4)	2 (4)	<b>36 (72)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 (66)</b>	<b>7 (14)</b>	-	<b>5 (10)</b>	<b>3 (6)</b>	<b>2 (4)</b>	<b>50 (100,00)</b>

**Tableau n°19** : Répartition de la population des familles selon leur équipement, en appareils électroménagers.

Equipement	Effectif	Pourcentage %
Pas d'appareil	2	4
Téléviseur	7	14
Réfrigérateur ou congélateur	-	-
Cuisinière	-	-
Fer à repasser électrique	-	-
Machine à laver	-	-
Téléviseur + réfrigérateur	31	62
Téléviseur + réfrigérateur + cuisinière	5	10
Téléviseur + réfrigérateur + fer à repasser électrique	4	8
Téléviseur + fer à repasser électrique	1	2
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

D'après le tableau n°18, les conditions d'accès aux réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone fixe ne sont plus depuis les indépendances, un problème pour les populations dakaroises en général et du centre ville en particulier (72 % des familles se sont branchées en eau, en électricité et ont une ligne téléphonique). L'explication qui ressort de ce fait, c'est que d'une part, Dakar est la capital du Sénégal et que presque toutes les structures administratives

sont regroupées au centre de Dakar- Plateau. Ainsi, pour des raisons de conformité relative au développement et à l'importance et au statut donné à toute capital par rapport aux autres régions d'un pays quelconque, l'accès à l'eau, à l'électricité et au téléphone fixe ont été facilitées par les autorités compétentes du Sénégal. Toutefois, on remarque que les factures deviennent de plus en plus chères pour les familles alors que les conditions économiques, si elles ne sont pas stables, régressent.

D'autre part, l'eau, l'électricité et le téléphone fixe sont pour les habitants du centre ville une nécessité, bref des sources de vie indispensable à leur survie. Les différents branchements sont même devenus aujourd'hui des sources de revenus pour les familles elles-mêmes qui travaillent avec.

Cependant, pour une infime partie des résidents du Plateau réunir ces trois réseaux demeurent jusqu'à présent un problème même si 18 % des familles ont l'eau et l'électricité, 2 % ont au moins de l'eau chez eux et 8 % quant à eux ont au moins de l'électricité.

En ce qui concerne le paiement des factures, 66 % des chefs de famille payent eux-mêmes leurs dûs tandis que pour 14 % des familles, ce sont les enfants qui s'en occupent, 10 % les parents du chef de famille, 6 % sur fonds communs et 4 % des chefs de famille estiment que dans la leur, chacun s'occupe de ses propres factures. Dès lors, les chefs de famille se voient les charges alourdies par des factures chères qui font face à une grande concurrence entre voisins car les dakarois aiment montrer aux autres qu'ils vivent dans le luxe.

C'est ce qui explique sans doute que 62 % des familles ont au moins un téléviseur et réfrigérateur qui ne sont plus considérés comme des signes de richesse. Ils sont aujourd'hui à la portée de tout un chacun qu'il soit homme ou femme, riche ou pauvre. La seule possession de ces biens ne traduit plus un processus d'occidentalisation des familles, et même la possession d'une automobile n'est pas elle seule un signe de richesse, vu l'état d'une partie du parc automobile. En plus de la possession de voiture, nous n'avons pas retenu celle de radio que la quasi totalité des familles ont à Dakar -Plateau. Ainsi à partir du tableau n°19, on voit que l'appareil qui revient le plus est le téléviseur dont presque toutes les familles disposent.

Dès lors, on peut établir une hiérarchie des équipements domestiques avec aux deux extrémités ceux qui n'ont aucun appareil soit 4 % des familles et ceux qui possèdent en plus

du téléviseur et du réfrigérateur une cuisinière ou un fer à repasser soit respectivement 10 % et 8 %.

Quoiqu'il en soit, la possession de ces biens d'équipement ou bien le branchement des familles aux réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone fixe ne peut plus être considéré comme un signe de richesse qui suppose la résolution de beaucoup d'autres problèmes en particulier l'aisance et la régularité dans le paiement des factures qui n'est pas toujours le cas au Plateau.

Même l'entrée des femmes des chefs de famille n'a pas pu régler les problèmes économiques familiaux. Notons en effet que 7 des femmes des chefs de famille sont salariées alors que 23 ne le sont pas (cf. tableau n°20).

**Tableau n°20 :** Répartition de la population des chefs de famille selon le sexe et selon que le ou la partenaire est salariée ou pas.

Salarié (e) ou non	Homme		Femme		Pas de mari ou pas de femme	Total
Partenaire	oui	non	oui	non		
Epoux	-	-	1	2	-	3
Epouse	7	23	-	-	-	30
Pas de mari ou pas de femme	-	-	-	-	17	17
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>50</b>

Ce tableau n°20 montre qu'il y a de plus en plus de femmes qui travaillent pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. Ces dernières comme nous l'avons dit plus haut participe de leur côté à l'organisation économique de leur famille même si cette tâche est particulièrement du ressort du chef. Certaines femmes qui ont accédé à un niveau d'étude assez élevé ou peut être même pas, ne veulent pas totalement dépendre de leur mari. Ce qui ne peut manquer de se répercuter sur l'organisation et le fonctionnement même de la famille.

Autrement dit, les femmes salariées ont quelquefois tendance à se rebeller contre l'autorité du chef de famille car elles se sentent beaucoup plus sûres d'elles, beaucoup plus libres et indépendantes. Leur salaire peut leur donner l'air de pouvoir s'en sortir toute seule.

D'autre part, le travail des femmes peut s'avérer positif comme négatif pour l'éducation des enfants surtout quand cette dernière passe la majeure partie de son temps au foyer conjugal. En outre, l'entrée des femmes dans le marché de l'emploi est positive quant à la chance de réussite scolaire des enfants et elle est négative quant à l'absence de contrôle éducationnel qui est dû au manque de temps ou à la négligence vis à vis des petits.

Cependant, quel que soit le risque qui guette les familles au sein desquelles les femmes des chefs de famille travaillent, ils reconnaissent comme le montre parfaitement le tableau n°21 que l'occupation de leurs épouses n'a aucun effet sur le fonctionnement général de la famille ni même sur la division des rôles.

En effet, 6 des chefs de famille dont la ou les femmes travaillent nous ont affirmé que le travail de leurs femmes n'a pas d'effet sur le fonctionnement de leur famille, seul 1 des chefs de famille nous a confirmé le contraire alors que 23 épouses des chefs de famille interrogés ne travaillent pas et restent par conséquent à la maison afin de remplir pleinement leur rôle d'épouse et de mère. Quant aux femmes chefs mariées, bien que n'étant pas nombreuses ; elles nous ont toute dit que le travail de leur époux n'a pas de répercussions sur le fonctionnement de la famille. C'est leur rôle d'aller chercher de quoi les entretenir (cf. tableau n°21).

**Tableau n°21** : Répartition de la population des chefs de famille selon l'effet du travail de leur partenaire sur le fonctionnement de la famille.

Salarié (e) ou non	Homme			Femme			Pas de mari ou pas de femme	Total
Partenaire	Oui	Non	Ne travaille pas	Oui	non	Ne travaille pas		
Epoux	-	-	-	-	3	-	-	3
Epouse	1	6	23	-	-	-	-	30
Pas de mari ou pas de femme	-	-	-	-	-	-	17	17
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>50</b>

### **III- LA PREPARATION ET LA CONSOMMATION DES REPAS AU PLATEAU**

La préparation et la consommation des repas occupent une place de choix dans l'organisation communautaire de la famille et surtout de la famille étendue. Traditionnellement, la préparation était particulièrement du ressort des femmes mariées en bon état ou à la rigueur, de leurs filles en âge de s'en occuper. Elle se faisait à tour de rôle mais le pilage fut collectif. Les femmes fonctionnant ainsi, manifestaient pendant ces moments une grande organisation communautaire.

Aujourd’hui, il serait vraiment hypothétique de parler à Dakar- Plateau de pilage du mil. Il a complètement disparu dans cette localité et tend même à disparaître dans beaucoup de régions du Sénégal. Ce n'est plus les femmes elles-mêmes qui s'occupent de la préparation des repas mais elle est laissée au soin des domestiques qui se l'approprient comme tâche principale dans la maison. C'est ainsi qu'au centre ville ces dernières sont incontournables dans le fonctionnement et l'organisation des familles.

En effet, notre enquête de terrain a montré que 68 % des familles avaient au moins une domestique à leur disposition alors que 32 % des familles n'en disposaient pas du moins lors du recueil des données (cf. tableau n°22).

**Tableau n°22** : Répartition de la population des familles selon l'existence d'une domestique dans la maison.

<b>Domestique</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage %</b>
Oui	34	68
Non	16	32
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

A la lecture de ce tableau n°22, on note qu'il est rare d'entrer dans une maison au Plateau et de ne pas y trouver une domestique qui vous demande que voulez-vous ou qui cherchez-vous. Aujourd’hui, les femmes mères de famille ont d'autres préoccupations que de rester à la maison pour s'occuper des tâches ménagères qu'elles laissent sous l'entièvre responsabilité des domestiques avec toutes les conséquences que cela peut comporter. Même dans les familles élargies, la situation est identique.

D'une part, c'est parce que les femmes ont des occupations qui les empêchent de se consacrer à leur rôle d'épouse imposant aussi des changements dans la préparation des repas. C'est pourquoi il est presque impossible d'évaluer le nombre de jeunes filles qui quittent leur région d'origine pour venir exercer le métier de domestique du fait d'une forte demande mais aussi d'une pauvreté qui gagne de plus en plus du terrain dans ces contrées lointaines. S'il y a au plateau un domaine qui offre de l'emploi c'est bien le métier de domestique malgré les salaires de misère qu'elles perçoivent.

D'autre part, c'est la paresse qui est à la base de ce retrait pour certaines femmes dans la préparation des repas. Ces dernières au lieu de préparer et d'apporter à manger à leur mari préfèrent passer tout leur temps à dormir ou à exercer sur elles-mêmes un contrôle corporel et vestimentaire sans limite comme si c'était seulement cela qui définissait la vie de couple et par conséquent de famille. Par suite d'une occidentalisation poussée, ce genre de comportement ne peut manquer d'avoir des répercussions sur l'éducation féministe et féminine que ces mères doivent donner à leurs jeunes filles en âge d'apprentissage. C'est pourquoi peu d'adolescentes savent aujourd'hui, préparer correctement un bon plat de riz au poisson.

Pourtant, face à cette situation, les chefs ne trouvent rien à dire montrant ainsi le nouveau visage de ces derniers. Pour eux, les temps ont changé, c'est tout naturel, il faut l'accepter et passer l'éponge.

Cependant, ne pas prêter attention à ces faits et accepter chaque jour que Dieu fait de se faire préparer et servir par la domestique a entraîné de la part de certains chefs de famille un comportement indigne et irrespectueux mais qu'on peut comprendre tout de même. En effet, ces derniers, à force que les domestiques prennent la place des épouses dans l'exercice de leurs fonctions, finissent par sympathiser et s'habituer à elles (les femmes de maison). Dès lors, ces chefs de famille surtout s'ils sont jeunes peuvent commettre des infidélités contraires à la religion. Il y en a qui vont jusqu'à épouser leur domestique. Combien de fois on a vu, lu ou entendu à la radio, des chefs de famille épouser leur domestique ou les enceinter tout simplement créant ainsi des divergences avec leur épouse.

Récemment, on a lu dans un journal de la place qu'une mère de famille avait jeté de l'huile chaude sur le visage de son mari parce qu'il voulait épouser sa propre domestique alors

qu'une autre avait quant à elle battu à mort sa femme de chambre qu'elle avait surpris entrain de commettre l'infidélité avec son époux.

Par ailleurs, il faut reconnaître que 32 % des familles n'ont pas de domestique. Les épouses veulent le plus possible être fidèle à leur devoir de femme soit en s'occupant elles-mêmes de la préparation des repas soit en la confiant à leurs filles à qui elles souhaitent donner une bonne éducation qui puisse leur permettre plus tard de bien se comporter dans leur propre maison. Elles ne peuvent pas accepter ainsi que leurs filles reviennent demain dans leur maison afin de faire un « *stage* » de préparation de repas. Toutefois, d'autres femmes n'ont pas besoin de domestique parce que nous sommes en période de vacances et que c'est le moment propice pour les parents soucieux de l'avenir de leurs filles, de leur confier la préparation des repas. Enfin certaines familles ne pensent pas prendre en charge une domestique par fautes de moyens économiques suffisants.

Cependant, si on ne peut pas parler d'organisation communautaire dans la préparation des repas au centre ville, il en est autrement avec la consommation des repas. C'est là qu'apparaît le vrai communautarisme si cher à la famille étendue traditionnelle. En effet, 88 % des familles interrogées prennent leurs repas ensemble autrement dit tout le monde autour d'un bol, 8 % tout le monde autour d'une table et 4 % des familles prennent individuellement leurs repas. Pour la préparation des repas ; dans un peu moins de la moitié des familles enquêtées ; ce sont les domestiques comme nous l'avons dit précédemment qui s'en occupent ; 22 % des familles se sont les filles du chef de famille ; dans 18 % des familles, cette tâche revient aux femmes des chefs de famille elles-mêmes ; 8 % les sœurs de ces derniers ; 4 % les nièces, 2 % la bru et dans 2% des familles c'est le chef qui a certainement une femme qui prépare les repas (cf. tableau n°23)

**Tableau n°23** : Répartition de la population des chefs de famille selon la préparation et la prise des repas dans la maison.

Préparation des repas	Votre ou vos femmes	Vos sœurs	Vous-même	Votre nièce	Vos filles	Votre domestique	Votre bru	Total
<b>Prise des repas</b>								
Tout le monde autour d'une table	-	-	-	-	-	4 (8)	-	<b>4 (8)</b>
Tout le monde autour d'un bol	9 (18)	4 (8)	1 (2)	2 (4)	11 (22)	16 (32)	1 (2)	<b>44 (88)</b>
Individuellement	-	-	-	-	-	2 (4)	-	<b>2 (4)</b>
<b>Total</b>	<b>9 (18)</b>	<b>4 (8)</b>	<b>1 (2)</b>	<b>2 (4)</b>	<b>11 (22)</b>	<b>22 (44)</b>	<b>1 (2)</b>	<b>50 (100,00)</b>

**NB** : les chiffres entre parenthèses sont les pourcentages

Ce tableau n° 23 montre que les familles habitant au centre du centre ville manifestent toujours un grand communautarisme lors de la prise des repas. Signalons toutefois que pour la plupart de ces familles c'est jusqu'à présent les hommes à part autour d'un bol et les femmes et les enfants ensemble. Ainsi ce communautarisme dans la division sexuelle et par âge lors de la prise des repas est dû d'une part au fait que les hommes par leur corpulence robuste et leur organisme mangent en général beaucoup plus vite que les femmes. Ces dernières ont l'habitude de manger en parlant, en ce racontant des histoires mais aussi elles doivent s'occuper des enfants dans leur apprentissage.

Pour leur permettre de manger à leur faim, les familles africaines en général et sénégalaises en particulier ont traditionnellement, et jusqu'à nos jours, opérés ce bipartisme dans la prise des repas.

D'autre part, ce regroupement constitue pour certains chefs de famille le moment privilégié de communion entre membres aux liens de parenté très forts. Ces rencontres constituent le premier pilier pour un renforcement de la solidarité, de l'entraide, du soutien et de l'entente entre parents. Par contre, dans d'autres cas, ce communautarisme semble être déguisé, obligé par des conditions économiques défaillantes qui ne peuvent pas permettre à chaque membre de se servir à sa guise. Pour ces chefs de famille, il est plus économique et plus avantageux de réunir tous les membres autour d'un bol. Ainsi, on mange ensemble jusqu'à la fin du repas et puis tout le monde se lève pour retourner aux occupations.

Cependant, remarquons qu'il y a 8 % soit 4 sur 50 des familles qui prennent leurs repas ensemble autour d'une table. Pour ces dernières qui ont subi et accepté l'influence de la culture occidentale, la prise des repas est beaucoup plus sacrée et doit réunir tous les membres. Ce genre de fonctionnement reflète en quelque sorte le niveau de vie relativement acceptable de ces familles.

Par ailleurs, même si ces entités familiales dakaroises manifestent un certain communautarisme dans la prise des repas, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas lors des 3 repas. Rappelons que 96 % des familles prennent 3 repas par jour à Dakar- Plateau (voir tableau n°17). Ainsi donc ; 82 % des familles mangent ensemble seulement à midi et au soir pour le dîner ; 10 % par contre le matin, à midi et au soir ; 2 % à midi, 2 % au soir et enfin 4 % des familles prennent individuellement leurs repas (cf. tableau n°24)

**Tableau n°24 :** Répartition de la population des familles selon le moment de la prise commune des repas.

Domestique	Effectif	Pourcentage %
Matin	-	-
Midi	1	2
Soir	1	2
Matin + midi	-	-
Matin + soir	-	-
Midi + soir	41	82
Matin + midi + soir	5	10
Individuellement	2	4
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>

D'après ce tableau n°24, les repas sont majoritairement pris ensemble à midi et au soir. Ainsi, la prise des repas est une survivance qui paraît jusqu'à aujourd'hui, solide. Mais la différence apparaît avec la prise du petit déjeuner qui était un moment de rassemblement sauf que chacun avait à part son petit déjeuner. En effet aujourd'hui au Plateau, vu la différence des horaires des individus et le taux de chômage élevé, chaque individu prend son petit déjeuner quand il le veut suivant ses occupations.

Ainsi à midi et au soir, chaque membre a la possibilité de venir manger à la maison et vaquer ensuite à ses occupations. C'est pourquoi 82 % des familles réunissent leurs membres chaque jour presque à midi et au dîner. Par ailleurs, 10 % des familles mangent ensemble matin, midi et soir. Ces derniers sont soient rester fidèles à la vieille tradition sénégalaise, soient elles ont acquis une culture occidentale mais seulement le rassemblement se fait autour d'une table. Par contre, pour les autres familles qui ne prennent qu'un seul repas ensemble, c'est souvent par manque de moyens financiers ou par défaut de temps que les gens ne partagent leurs repas ensemble qu'à midi ou le soir.

Remarquons cependant que la préparation de ces repas est majoritairement sous la responsabilité des domestiques : 44 % des familles (voir tableau n° 23). Elles représentent si l'on puisse dire les mères de ces familles. Sur les 88 % des familles qui réunissent tous leurs membres au moment de prendre les repas, 32 % sont servies par les domestiques qui ont elles-mêmes préparer les repas tandis que pour les 8 % des familles qui mangent autour d'une table, ce sont les domestiques qui s'occupent de la préparation des repas. (voir tableau n°23).

## **CONCLUSION**

Au terme de notre recherche, il ressort que la famille revêt pour tout individu, une importance particulière au point de vue social. En effet, elle est une des institutions au sein de laquelle peuvent évoluer et s'épanouir les personnes. Ainsi, la famille renvoie le plus souvent aux liens de sang mais elle peut comprendre également des enfants adoptés, des domestiques, des amis de longue date, etc.

Cependant, force est de reconnaître que la famille n'est jamais identique à elle –même, elle est susceptible de changements et d'évolution. Dès lors, notre enquête de terrain a montré contrairement à ce que pensaient beaucoup de chercheurs, qu'il y a aujourd'hui à Dakar-Plateau (centre du centre ville) une coexistence de familles élargies et de familles nucléaires avec prédominance de la première (72% de familles étendues, 26% de familles conjugales et 2% de familles souches). En effet, la mobilité sociale et professionnelle des individus, la modernisation et les conditions de vie difficiles liées à la pauvreté ont concouru à l'éclatement pas effectif du reste de la famille élargie et à l'installation de la famille conjugale.

Par ailleurs, cette prédominance et non la disparition de la famille traditionnelle est corrélative à une autre forme de communauté qui n'est aujourd'hui composée que de membres proches à savoir père, mère, enfants majoritairement non mariés, frères également non mariés et quelquefois les grands parents. Autrement dit, les défauts de moyens mais parfois la modernisation sont à l'origine des transformations qui se sont produites à l'intérieur de la famille dakaroise en l'occurrence celle du centre ville. C'est la raison pour laquelle certains chefs de famille ne peuvent plus prendre en charge des parents autres que les plus proches. Ces derniers ont les moyens de s'occuper seulement de la réussite des siens sur lesquels repose tout leur espoir.

Pour toutes ces raisons, il y'a à Dakar-Plateau une disproportionalité entre le nombre de personnes et le nombre de chambres alors que les comptent majoritairement un ménage à savoir celui du chef de famille. Cet état de faits témoigne d'une certaine manière du nouveau type de famille à moitié élargie que connaît aujourd'hui le Plateau.

Mis à part les explications données précédemment, le manque d'espace criard que connaît Dakar-Plateau constitue un facteur déterminant dans la restriction de la famille dans toutes ses dimensions.

En ce qui concerne le fonctionnement des familles en tant que tel c' est- à- dire dans la division et l'exercice des tâches et rôles, la liberté laissée à la femme surtout avec son entrée dans le marché de l'emploi, tout cela ne peut manquer de désorganiser dans une certaine mesure, la famille bien que presque tous les chefs de famille qui ont une épouse qui travaille nous ont affirmé que l'occupation actuelle de leur partenaire n'a aucun effet sur leurs propres fonctions dans la famille. C'est ainsi qu'au Plateau, dans la plus grande partie des familles, ce sont les domestiques qui s'occupent de la préparation des repas mais elles ont aussi pour tâche de servir tous les membres et ceci même dans les familles où la femme ne travaille pas.

# Bibliographie

## Ouvrages généraux

1. ANTOINE P. et NANITELAMIS J., « *Les familles dakaroises face à la crise* », ORSTOM-IFAN-GPI, 1995, 209p
2. BALANDIER Georges, « *Structures sociales traditionnelles et changements économiques* », in Cahier d'Etudes Africaines, N°1, 1960
3. BISSILEAT Jean, « *Femmes du sud chefs de famille* », Karthala, 1996, 410p
4. BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, « *Dictionnaire critique de la sociologie* », Paris, PUF, 2002, 714p
5. BOURDIEU P, « *Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction* », Annales ESC, juil-oct, 4-5, 27, 1972
6. , La femme dans tous ses états, « *Actes* », Seuil, 1996, n°113, pp. 3-5
7. BREMOND Janine et GELEDAN Alain, « *Dictionnaire des Sciences Economiques et Sociales* », Paris, 2002,
8. Colloque du laboratoire d'études et de recherches appliquées au droit privé de l'Université de Lille II, « *L'enfant, la famille et l'argent* », Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, 1991
9. DE GAULLE, « *The Wolof of Sénégal* », Londre, International African Institute, 195, p.46
10. DIOP A B, « *La société wolof: Tradition et changement* », Paris, Karthala, 1981, 355p
11. , « *Jeunes filles et femmes à Dakar : vie et attitudes relatives à la famille, au mariage, à l'éducation sexuelle* », Bulletin de l'IFAN, série B, n°01, 1984
12. , « *La famille wolof* », Karthala, 1985, 262p
13. DIOP C A, « *L'unité culturelle de l'Afrique noire* », Paris, Présence africaine, 1959, p67
14. FAROUH Abdellatif, « *Etat matrimonial et stratégies familiales* », INED-CERED, octobre, 1995.
15. FERREOL G., « *Dictionnaire de sociologie* », Armand Colin, 1991-1995, 315p

16. GAVARENI Laurence, PICHOT François, « *La fabrique de l'enfant mal-traité, un nouveau regard sur l'enfant et la famille* », Erès, 1998, 174p
17. GERARD H, PICHE V, « *La sociologie des populations* », Les Presses de l'Université de Montréal, 1995
18. GIRARD Alain, « *Le choix du conjoint. Une enquête psychologique en France* », INED, Travaux et documents, Cahier n°70, PUF, 1964
19. KELLERHALS Jean, « *Microsociologie de la famille et du mariage* », Paris, PUF, Collection Que sais-je, 1984
20. LASLETT Peter et WALL Richard, « *Household and Family in Past Times* », New York, 1972
21. LEVI-STRAUSS Claude, « *L'anthropologie Structurale* », Paris-Mouton-La Haye, 1970
22. , « *Les structures élémentaires de la parenté* », Paris, Plon, 1948
23. , « *Livre collectif consacré à Claude Lévi- Strauss* », Gallimard/Idées, 1979
24. MICHEL A, « *La sociologie de la famille* », Paris, Mouton-La Haye, 1970, 318p
25. , « *La sociologie de la famille et du mariage* », PUF, 1978
26. MUCCHIALLI Alex, « *Dictionnaire des méthodes qualitatives au sciences humaines et sociales* », Paris, Armand Colin, 1996, p. 77-80
27. NDIAYE R A, « *La place de la femme dans les rites au Sénégal, le mariage chez les wolofs* », 143p
28. NEWLAND K, « *Femme et société* », P.I.J., Mayenne, 1981
29. OSMONT Annick, « *Stratégie familiale, stratégies résidentielles en milieu urbain : un système résidentiel dans l'agglomération dakaroise* », in Annik Osmont, Alain Marie, Paris, Harmattan, 1987
30. ROCHER Guy, « *Le changement social* », HMH, 1968, 318p.
31. ROUSSEAU R, « *Cahier de Yoro Dyâo, Etude Oualo* », Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de L'AOF, Paris, Larose, 1929, p158
32. SAHLI Sadock, « *Famille et Etat en Tunisie* » , Centre de Documentation Nationale de Tunis, 1995, 92p
33. SHORTER Edward, « *Naissance de la famille moderne* », Seuil, 1917, 380p
34. WANE Yaya, « *Les Toucouleurs du Fouta Toro (Sénégal) : stratification sociale et structure familiale* », Dakar, C.N.R.S.(IFAN), 1960, 369p

## Ouvrages méthodologiques

35. GHIGLIONE Rodolphe et MATALON Benjamin, « *Les enquêtes sociologiques (théories et pratiques)* », Paris, Armand Colin, 1980, 310p
36. GRAWITZ Madeleine, « *Méthodes des sciences sociales* », Paris, Dalloz, 2001, 1019p.

# *Dédicaces*

*Je dédie, ce travail*

- ☞ A la mémoire de **mon père**
- ☞ A **ma mère**
- ☞ A mes **pères et oncles**, Pape Maguette Sène, Djibril Sène, Papa Laye Sène et Doudou Cissé ;
- ☞ A **mes sœurs** Codou Sène, Ndèye Bineta Sène, Assiétou Sène et Ndèye Rokhaya Sène ;
- ☞ A **mes amis** Papa Ladjiké Diouf, Moussa Diouf, Khadim Coulibaly, Babacar Diagne Faye, Thélot Eli Fils-lien et Massamba Diop ;

A toutes celles et à ceux qui ont compris avec Claude Lévi STRAUSS que : « *La famille. Si clair semble le mot, si proche de l'expérience quotidienne la réalité qu'il recouvre, que des propos sur la famille ne devraient pas faire de mystère* ».

# Remerciements

Tout au long de ma vie, de ma formation et de ce travail de recherche, j'ai des dettes de reconnaissance à l'égard de ceux qui m'ont aidé ou conseillé. Ainsi, je remercie très sincèrement :

D'abord, *ALLAH le Tout Puissant, le Miséricordieux, la Miséricorde* ;

Mes professeurs *Moustapha Tamba, Boubakar Ly, El Hadji Sidi Niang* (sociologue chargé des relations sociales au Building Communal) et *MR Dièye* qui ont soutenu et dirigé ce travail avec rigueur bienveillance et dont les encouragements constants ont permis à ce travail de recherche de connaître un heureux aboutissement, je vous suis gré de m'avoir inculqué le goût de la recherche et du travail bien fait.

Ensuite, mes parentèles (*Fama Cissé, Pa Maguatte Sène Tonton Doudou, Codou, Mouhamadou Mbaye, Do Sène, Mignon Sène, Baba Sène, Binette Sène, Maguatte Sène, Cheikh Sadibou, Papa Balla Cissé, Papa Alioune Sène, Ablaye Sène, Pape Balla Sène*) qui, très tôt, m'ont appris à respecter la culture d'autrui et permis de m'investir pleinement dans mes études.

*Ab imo pectore<sup>1</sup>* à mes amis : *Binette Gomis, Mamy Goudiaby, Tapha Sène, Babacar Tandian, Iba Ly, Omar Tandian, Cherif Tandian, Ismaïla Tandian, Moussa Koundoul, Moussa Diop, Mademba Diagne, Ady Diop, Dame Diop.*

---

<sup>1</sup> Ab imo pectore : je remercie du fond du cœur.

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableaux</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>Tableau n° 1</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le type</i>	<b>66</b>
<b>Tableau n° 2</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon leurs rapports avec la grande famille</i>	<b>67</b>
<b>Tableau n° 3</b>	<i>Répartition de la population des familles selon l'ethnie du chef de famille et celle de l'épouse</i>	<b>70</b>
<b>Tableau n° 4</b>	<i>Répartition de la population des familles selon la taille</i>	<b>72</b>
<b>Tableau n° 5</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le nombre de ménages et leur bien de parenté avec le chef de famille</i>	<b>74</b>
<b>Tableau n° 6</b>	<i>Répartition de la population des familles selon leur entretien et celui des autres ménages composants</i>	<b>75</b>
<b>Tableau n° 7</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le type de maison et le mode d'occupation.</i>	<b>77</b>
<b>Tableau n° 8</b>	<i>Répartition de la population des familles selon la nature des toits des maisons et celle de leur clôture</i>	<b>78</b>
<b>Tableau n° 9</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le nombre de chambres et le nombre de personne par chambre</i>	<b>79</b>
<b>Tableau n° 10</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon le sexe et l'état matrimonial.</i>	<b>82</b>
<b>Tableau n° 11</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon le nombre d'enfants</i>	<b>85</b>
<b>Tableau n° 12</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon la situation actuelle et le nombre de femmes ou le rang occupé</i>	<b>86</b>
<b>Tableau n° 13</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le nombre de salariés et la gérante de la dépense quotidienne</i>	<b>87</b>
<b>Tableau n° 14</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon la participation des enfants aux dépenses</i>	<b>89</b>

<b>Tableau n°15</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon la participation de l'épouse aux dépenses</i>	<b>89</b>
<b>Tableau n°16</b>	Répartition de la population des familles selon la dépense journalière	<b>90</b>
<b>Tableau n°17</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le nombre de repas pris par jour</i>	<b>90</b>
<b>Tableau n°18</b>	<i>Répartition de la population des familles selon leurs différents branchements et le paiement des factures</i>	<b>92</b>
<b>Tableau n°19</b>	<i>Répartition de la population des familles selon leur équipement, en appareils électroménagers</i>	<b>92</b>
<b>Tableau n°20</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon le sexe et selon que le ou la partenaire est salariée ou pas</i>	<b>94</b>
<b>Tableau n°21</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon l'effet du travail de leur partenaire sur le fonctionnement de la famille</i>	<b>95</b>
<b>Tableau n°22</b>	<i>Répartition de la population des familles selon l'existence d'une domestique dans la maison</i>	<b>96</b>
<b>Tableau n°23</b>	<i>Répartition de la population des chefs de famille selon la préparation et la prise des repas dans la maison</i>	<b>99</b>
<b>Tableau n°24</b>	<i>Répartition de la population des familles selon le moment de la prise commune des repas</i>	<b>100</b>

## Résumé de Mémoire

Ce travail de recherche est axé sur l'étude de la famille dakaroise à travers la Commune d'Arrondissement Dakar-Plateau. En effet, la famille est une des institutions au sein desquelles peuvent évoluer et s'épanouir les individus. Elle revêt une importance particulière au point de vue social.

C'est ainsi qu'après avoir consulté toute la littérature traitant de cette entité, nous nous sommes posés un certain nombre de questions à savoir : quels sont les types de familles qu'il y a au Plateau ? Quel est l'effet de la pauvreté sur les familles dakaroises ? Bref, en rapport avec nos objectifs, nous cherchons à travers cette étude à mettre à jour l'évolution et le fonctionnement des familles au Plateau tout en montrant leurs conditions de vie difficiles et les conséquences de la libération de la femme sur l'organisation de celles-ci.

En outre, nous avons formulé des hypothèses à savoir que nous assistons à Dakar-Plateau à une cohabitation de familles étendues et de familles nucléaires avec prédominance de ces dernières. La modernisation et surtout la pauvreté sont à l'origine des transformations qui se sont produites à l'intérieur de la famille et enfin la liberté dont jouit la femme a désorganisé la famille.

Côté méthodologie ; après avoir procédé à une observation indirecte, nous avons effectué une enquête de terrain auprès de 50 chefs de famille qui ont été ainsi soumis au guide d'entretien. Ce faisant, nous avons utilisé la technique du sondage aléatoire avec la convocation de deux modèles théoriques à savoir le cadre structure-fonction et le changement social.

Dans la deuxième partie, nous avons exposé grâce aux écrits de Abdoulaye Bara Diop et de Yaya Wane, la structure et le fonctionnement de la famille traditionnelle sénégalaise.

Par contre, la troisième partie est consacrée à l'analyse et à l'interprétation de l'enquête de terrain avec comme résultats principaux :

- il y a aujourd'hui à Dakar-Plateau une coexistence de familles élargies et de familles nucléaires à prédominance étendue (72% de familles étendues, 26% de familles conjugales et 2% de familles souches).
- cette prédominance de famille traditionnelle est corrélative à une autre forme de communauté qui n'est aujourd'hui composée que de membres proches à savoir père, mère, enfants majoritairement non mariés, frères également non mariés et quelquefois les grands parents. Autrement dit, les défauts de moyens mais parfois la modernisation sont à l'origine des transformations qui se sont produites à l'intérieur de la famille dakaroise en l'occurrence celle du centre ville.
- Dakar-Plateau connaît aujourd'hui un nouveau type de famille à moitié élargie
- la restriction de la famille est en partie due au manque d'espace criard qu'enregistre le Plateau.
- Enfin, la liberté laissée à la femme avec son entrée dans le marché de l'emploi n'a pas manqué de désorganiser la famille si l'on sait que ce sont les domestiques qui s'occupent de tout aujourd'hui.

Ethnie de l'époux	Wolof	Sérère	Pulaar	Diola	Français	Mandingue	Sossé	Sarakholé	Laobé	Bambara	Lébou	Aoussa	Soussou	Pas de mari	Maure	Total
Ethnie de l'épouse																
<b>Wolof</b>	10 (20)	-	-	-	1 (2)	1 (2)	-	-	-	-	2 (4)	-	1 (2)	5 (10)	-	20 (40)
<b>Sérère</b>	-	1 (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 (6)	-	4 (8)
<b>Pulaar</b>	1 (2)	-	6 (12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 (4)	-	9 (18)
<b>Diola</b>	1 (2)	-	-	1 (2)	1 (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)	-	4 (8)
<b>Mandingue</b>	-	-	-	-	-	1 (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)
<b>Sossé</b>	-	-	-	-	-	-	1 (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)
<b>Sarakholé</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)
<b>Laobé</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bambara</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)	-	-	-	1 (2)	-	2 (4)
<b>Lébou</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 (4)	-	-	3 (6)	-	5 (10)
<b>Aoussa</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Soussou</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Pas de femme</b>	1 (2)	-	1 (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 (4)
<b>Maure</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (2)	-	-	-	-	1 (2)
<b>Français</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	13 (26)	1 (2)	7 (14)	1 (2)	2 (4)	2 (4)	1 (2)	1 (2)	-	1 (2)	5 (10)	-	1 (2)	15 (30)	-	50 (100,00)

**NB :** les chiffres entre parenthèses sont des pourcentages obtenus en divisant chaque chiffre qui est l'effectif de chaque cage par 50.